



Fédération des caisses Desjardins du Québec

Rapport financier Troisième trimestre de 2018

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rôle de la Fédération et de ses principales filiales est présenté à la section « La Fédération en bref ».

FAITS SAILLANTS FINANCIERS

Résultats financiers et indicateurs

(en millions de dollars et en pourcentage)

| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
|---|----------------------------------|-----------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| Revenu net d'intérêts | 382 \$ | 353 \$ | 364 \$ | 1 103 \$ | 1 047 \$ |
| Primes nettes | 2 288 | 2 225 | 2 007 | 6 677 | 6 112 |
| Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾ | 885 | 1 000 | 1 130 | 2 849 | 2 956 |
| Revenus d'exploitation⁽²⁾ | 3 555 | 3 578 | 3 501 | 10 629 | 10 115 |
| Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾ | (137) | 319 | (316) | 477 | 843 |
| Revenu total | 3 418 | 3 897 | 3 185 | 11 106 | 10 958 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 73 | 63 | 72 | 225 | 204 |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance | 1 380 | 1 727 | 1 000 | 4 763 | 4 675 |
| Frais autres que d'intérêts | 1 598 | 1 568 | 1 433 | 4 794 | 4 588 |
| Impôts sur les excédents | 68 | 75 | 89 | 202 | 256 |
| Excédents avant ristournes aux caisses membres | 299 \$ | 464 \$ | 591 \$ | 1 122 \$ | 1 235 \$ |
| Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres⁽²⁾ | 299 \$ | 335 \$ | 333 \$ | 993 \$ | 986 \$ |
| Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽³⁾ | | | | | |
| Particuliers et Entreprises | 72 \$ | 71 \$ | 86 \$ | 249 \$ | 255 \$ |
| Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | 174 | 331 | 121 | 711 | 453 |
| Assurance de dommages | 70 | 52 | 318 | 148 | 398 |
| Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins | (17) | 10 | 66 | 14 | 129 |
| | 299 \$ | 464 \$ | 591 \$ | 1 122 \$ | 1 235 \$ |
| Indicateurs | | | | | |
| Rendement des capitaux propres ⁽²⁾ | 7,1 % | 11,8 % | 15,3 % | 9,4 % | 11,1 % |
| Rendement des capitaux propres rajusté ⁽²⁾ | 7,3 | 8,6 | 8,5 | 8,4 | 8,9 |
| Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽²⁾ | 0,47 | 0,43 | 0,51 | 0,50 | 0,50 |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽³⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 13 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

Bilan et indicateurs

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Au 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | Au 31 décembre 2017 |
|--|-------------------------------------|---------------------|
| Bilan | | |
| Actif | 160 245 \$ | 145 740 \$ |
| Prêts et acceptations nets | 61 972 | 58 715 |
| Dépôts | 57 798 | 52 149 |
| Capitaux propres | 16 883 | 16 019 |
| Indicateurs | | |
| Biens sous administration | 404 124 \$ | 419 981 \$ |
| Biens sous gestion ⁽²⁾ | 67 903 | 66 653 |
| Ratio des fonds propres de la catégorie 1A | 17,0 % | 17,5 % |
| Ratio des fonds propres de la catégorie 1 | 17,0 | 17,5 |
| Ratio du total des fonds propres | 17,0 | 17,5 |
| Ratio de levier | 7,7 | 7,9 |
| Prêts dépréciés ⁽³⁾ bruts /prêts et acceptations bruts ⁽⁴⁾ | 0,36 | 0,14 |

⁽¹⁾ Les informations présentées au 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les biens sous gestion peuvent être également administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.

⁽³⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽⁴⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

MESSAGE DE LA DIRECTION

Lévis, le 13 novembre 2018 – Au terme du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2018, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 299 M\$, une baisse de 292 M\$ par rapport au trimestre correspondant de 2017. Rappelons que le troisième trimestre de 2017 avait bénéficié du gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company. Ainsi, les excédents rajustés⁽¹⁾ sont quant à eux en baisse de 34 M\$, ou de 10,2 %. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des excédents provenant des activités de trésorerie et des dérivés associés aux activités de couverture ainsi que par la sinistralité plus importante en assurance de dommages atténuée en partie par l'expérience technique plus favorable pour l'assurance de personnes et la croissance des revenus liés aux actifs sous gestion.

Ce résultat reflète la contribution du secteur Particuliers et Entreprises, qui s'est élevée à 72 M\$. Les secteurs Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ainsi qu'Assurance de dommages ont procuré respectivement des apports aux excédents de 174 M\$ et de 70 M\$.

« Le troisième trimestre se conclut par une très bonne performance globale. Nous avons mis de l'avant plusieurs initiatives novatrices, notamment en matière de développement durable et avons connu une forte croissance de notre nombre de membres. Nous avons ainsi lancé de nouveaux fonds en investissement responsable, faisant de Desjardins l'institution financière offrant la plus large gamme de fonds IR au Canada », a déclaré le président et chef de la direction, Guy Cormier.

La Fédération maintient une très bonne capitalisation, en conformité avec les règles de Bâle III. Ainsi, ses ratios de fonds propres de la catégorie 1A et du total des fonds propres étaient de 17,0 % au 30 septembre 2018, alors qu'ils étaient de 17,5 % au 31 décembre 2017.

TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|--|---|--|
| 1 Faits saillants financiers | 14 Revue des résultats financiers | 50 Renseignements complémentaires |
| 2 Message de la direction | 14 Incidence des transactions importantes | 50 Contrôles et procédures |
| 3 Rapport de gestion | 15 Analyse des résultats | 50 Information relative aux parties liées |
| 3 Mise en garde sur les énoncés prospectifs | 21 Résultats par secteurs d'activité | 51 Méthodes comptables critiques et estimations |
| 4 La Fédération en bref | 29 Sommaire des résultats intermédiaires | 51 Modifications comptables futures |
| 4 Événements importants de 2018 | 30 Revue du bilan | 52 États financiers consolidés intermédiaires résumés non audités |
| 4 Mode de présentation de l'information financière | 30 Gestion du bilan | |
| 9 Évolution du contexte réglementaire | 32 Gestion du capital | |
| 12 Environnement économique et perspectives | 37 Arrangements hors bilan | |
| | 37 Gestion des risques | |
| | 37 Gestion des risques | |
| | 50 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques | |

¹ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion, daté du 13 novembre 2018, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour la période terminée le 30 septembre 2018, par comparaison avec les périodes antérieures. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires), y compris les notes complémentaires, au 30 septembre 2018 et le rapport annuel 2017 de la Fédération (rapport annuel 2017), qui comprend le rapport de gestion et les états financiers consolidés annuels (états financiers consolidés annuels).

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/relations-investisseurs. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections « Environnement économique et perspectives », « Revue des résultats financiers », « Revue du bilan » et « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion. Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts, et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. La Fédération recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2017 et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information, aux directives réglementaires en matière de liquidités et aux lignes directrices relatives aux fonds propres, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi le risque environnemental, qui correspond au risque que la Fédération subisse des pertes financières ou une atteinte à sa réputation résultant de problèmes d'ordre environnemental liés à ses opérations ou à ses activités de financement, d'investissement ou d'assurance. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite, qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par la Fédération au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux cybermenaces, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, à la conjoncture de faibles taux d'intérêt et aux risques géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Fédération dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et aux catastrophes et changements climatiques.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible des conflits internationaux ou des catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2017. Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites à la section « Perspectives économiques pour 2018 » du rapport de gestion annuel 2017. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels à la section « Environnement économique et perspectives ». Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

LA FÉDÉRATION EN BREF

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération a également pour mission d'assurer la gestion des risques et la gestion du capital du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif Desjardins, lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, et à sa pérennité conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*. Elle regroupe 271 caisses membres réparties au Québec et en Ontario en date du 30 septembre 2018.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE 2018

Création de Patrimoine Aviso

Le 1^{er} avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. Un gain de 129 M\$ net d'impôts, lié à cette transaction, a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018. La participation du Mouvement Desjardins dans Patrimoine Aviso représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Les résultats de la filiale Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC étaient présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Des informations financières supplémentaires sont présentées à la section « Incidence des transactions importantes ».

Banque Zag

Le 5 novembre dernier, la Banque Zag a annoncé mettre progressivement fin à ses activités, qui devraient se terminer définitivement au deuxième trimestre de 2019. Cette décision est liée à la volonté du Mouvement Desjardins, à la suite d'une récente revue des activités en Ontario et dans les provinces de l'Atlantique et de l'Ouest, de se concentrer sur la croissance de ses activités en assurance de dommages, en gestion de patrimoine et dans les services de paiement. Dans ce contexte, une banque directe ou en ligne ne s'inscrivait plus dans la stratégie à long terme du Mouvement, l'actionnaire de Banque Zag. L'incidence financière résultant de cette décision a été principalement constatée au troisième trimestre de 2018.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés annuels et intermédiaires ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers consolidés intermédiaires de la Fédération sont établis selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*. L'ensemble des méthodes comptables a été appliquée de la manière décrite à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels, à l'exception des modifications décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires qui résultent de l'adoption de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance* au 1^{er} janvier 2018. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers consolidés annuels et intermédiaires.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la Fédération. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents de la Fédération avant ristournes aux caisses membres sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017 ainsi que le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1^{er} avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux caisses membres tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

| (en millions de dollars) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|--|--|-----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
| Présentation des excédents avant ristournes aux caisses membres selon les états financiers consolidés | 299 \$ | 464 \$ | 591 \$ | 1 122 \$ | 1 235 \$ |
| Éléments particuliers, nets d'impôts | | | | | |
| Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company | - | - | (258) | - | (249) |
| Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC | - | (129) | - | (129) | - |
| Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres | 299 \$ | 335 \$ | 333 \$ | 993 \$ | 986 \$ |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Les excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain, net d'impôts, lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC complétée le 1^{er} avril 2018 lors de la création de Patrimoine Aviso.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

| (en millions de dollars) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|--|--|-----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
| Présentation des excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes selon les états financiers consolidés | 174 \$ | 331 \$ | 121 \$ | 711 \$ | 453 \$ |
| Élément particulier, net d'impôts | | | | | |
| Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC | - | (129) | - | (129) | - |
| Présentation des excédents nets rajustés du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | 174 \$ | 202 \$ | 121 \$ | 582 \$ | 453 \$ |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure l'élément particulier suivant : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

| (en millions de dollars) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|--|--|-----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
| Présentation des excédents nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers consolidés | 70 \$ | 52 \$ | 318 \$ | 148 \$ | 398 \$ |
| Élément particulier, net d'impôts | | | | | |
| Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company ⁽²⁾ | - | - | (255) | - | (241) |
| Présentation des excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages | 70 \$ | 52 \$ | 63 \$ | 148 \$ | 157 \$ |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres est lié à des frais de transactions intersectoriels.

Prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts dépréciés bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts dépréciés bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts. À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Le tableau « Prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs » du rapport de gestion de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des trimestres calculée à compter du trimestre précédent la période visée.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure de rentabilité du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, excluant les frais de sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et incluant l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres incluant, au numérateur, l'effet des changements dans le total des sinistres encourus des années antérieures au cours d'une période donnée, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu, au dénominateur, des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|---|--|-----------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 | 30 juin 2018 | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 | 30 septembre 2017 |
| Primes nettes | 1 120 \$ | 1 073 \$ | 967 \$ | 3 252 \$ | 2 913 \$ |
| Primes exclues du ratio des sinistres ⁽¹⁾ | - | - | - | - | (62) |
| Primes nettes considérées au dénominateur des ratios | 1 120 \$ | 1 073 \$ | 967 \$ | 3 252 \$ | 2 851 \$ |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance | 803 \$ | 734 \$ | 643 \$ | 2 352 \$ | 1 956 \$ |
| Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM) | 43 | 18 | 63 | 88 | 72 |
| Autres éléments exclus du ratio des sinistres ⁽¹⁾ | - | - | - | - | (20) |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM | 846 \$ | 752 \$ | 706 \$ | 2 440 \$ | 2 008 \$ |
| Ratio des sinistres | 75,5 % | 70,1 % | 73,0 % | 75,0 % | 70,4 % |
| Frais autres que d'intérêts | 271 \$ | 280 \$ | 205 \$ | 828 \$ | 850 \$ |
| Autres dépenses exclues du ratio des frais ⁽²⁾ | (2) | (6) | 30 | (12) | (113) |
| Frais d'exploitation | 269 \$ | 274 \$ | 235 \$ | 816 \$ | 737 \$ |
| Ratio des frais | 24,0 % | 25,5 % | 24,3 % | 25,1 % | 25,9 % |
| Ratio combiné | 99,5 % | 95,6 % | 97,3 % | 100,1 % | 96,3 % |

⁽¹⁾ Provient principalement des activités d'assurance vie de Western Life Assurance Company, dont la vente a été complétée le 1^{er} juillet 2017.

⁽²⁾ Provient principalement des activités d'assurance vie et de distribution de produits d'assurance de Western Life Assurance Company et Western Financial Group Inc., incluant les frais liés à la vente de ces deux entités le 1^{er} juillet 2017.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|---|--|-----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
| Excédents avant ristournes aux caisses membres | 299 \$ | 464 \$ | 591 \$ | 1 122 \$ | 1 235 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | (13) | (11) | (15) | (33) | (34) |
| Part revenant au Groupe | 286 \$ | 453 \$ | 576 \$ | 1 089 \$ | 1 201 \$ |
| Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle | 15 980 \$ | 15 457 \$ | 14 912 \$ | 15 561 \$ | 14 427 \$ |
| Rendement des capitaux propres⁽²⁾ | 7,1 % | 11,8 % | 15,3 % | 9,4 % | 11,1 % |
| Rendement des capitaux propres rajusté⁽²⁾⁽³⁾ | 7,3 % | 8,6 % | 8,5 % | 8,4 % | 8,9 % |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

⁽³⁾ Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres » de la présente section.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets de placement sur les titres classés et désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que sur les titres évalués au coût amorti et autres qui sont inclus au poste « Revenus nets de placement » de l'état consolidé du résultat. Ils comprennent également l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêts et de dividende sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net. La présentation des revenus de placement de 2017 ne tient pas compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018 et est donc conforme à l'IAS 39. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

| (en millions de dollars) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|---|--|-----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
| Présentation des revenus dans les états financiers consolidés | | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 382 \$ | 353 \$ | 364 \$ | 1 103 \$ | 1 047 \$ |
| Primes nettes | 2 288 | 2 225 | 2 007 | 6 677 | 6 112 |
| Autres revenus | | | | | |
| Cotisations | 97 | 99 | 93 | 295 | 283 |
| Ententes de services | 179 | 186 | 187 | 549 | 548 |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit | 172 | 164 | 154 | 522 | 478 |
| Services de courtage et de fonds de placement | 235 | 239 | 241 | 745 | 826 |
| Honoraires de gestion et de services de garde | 135 | 128 | 109 | 390 | 326 |
| Revenus (pertes) nets de placement ⁽²⁾ | (213) | 299 | (316) | 212 | 843 |
| Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | 76 | 20 | s. o. | 265 | s. o. |
| Revenus de change | 15 | 21 | 16 | 63 | 55 |
| Autres | 52 | 163 | 330 | 285 | 440 |
| Revenu total | 3 418 \$ | 3 897 \$ | 3 185 \$ | 11 106 \$ | 10 958 \$ |
| Présentation des revenus dans le rapport de gestion | | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 382 \$ | 353 \$ | 364 \$ | 1 103 \$ | 1 047 \$ |
| Primes nettes | 2 288 | 2 225 | 2 007 | 6 677 | 6 112 |
| Autres revenus d'exploitation | | | | | |
| Cotisations | 97 | 99 | 93 | 295 | 283 |
| Ententes de services | 179 | 186 | 187 | 549 | 548 |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit | 172 | 164 | 154 | 522 | 478 |
| Services de courtage et de fonds de placement | 235 | 239 | 241 | 745 | 826 |
| Honoraires de gestion et de services de garde | 135 | 128 | 109 | 390 | 326 |
| Revenus de change | 15 | 21 | 16 | 63 | 55 |
| Autres | 52 | 163 | 330 | 285 | 440 |
| Revenus d'exploitation | 3 555 | 3 578 | 3 501 | 10 629 | 10 115 |
| Revenus (pertes) de placement | | | | | |
| Revenus (pertes) nets de placement ⁽²⁾ | (213) | 299 | (316) | 212 | 843 |
| Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | 76 | 20 | s. o. | 265 | s. o. |
| | (137) | 319 | (316) | 477 | 843 |
| Revenu total | 3 418 \$ | 3 897 \$ | 3 185 \$ | 11 106 \$ | 10 958 \$ |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Le détail de ce poste est présenté à la note complémentaire 12 « Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement » des états financiers consolidés intermédiaires.

Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit

Le taux de dotation à la provision pour pertes de crédit est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes de crédit sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation à la provision pour pertes de crédit tel que présenté dans le rapport de gestion.

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | | |
|--|--|-----------------------------|---|----------------------------------|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 73 \$ | 63 \$ | 72 \$ | 225 \$ | 204 \$ |
| Prêts bruts moyens | 61 200 | 59 055 | 55 458 | 59 805 | 54 155 |
| Acceptations brutes moyennes | 147 | 43 | 100 | 92 | 79 |
| Prêts et acceptations bruts moyens | 61 347 \$ | 59 097 \$ | 55 558 \$ | 59 897 \$ | 54 234 \$ |
| Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit⁽²⁾ | 0,47 % | 0,43 % | 0,51 % | 0,50 % | 0,50 % |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Correspond à un calcul annualisé qui prend en compte le nombre de jours dans la période concernée.

ÉVOLUTION DU CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité, de financement des activités terroristes et de sanctions économiques nationales et internationales afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Contexte réglementaire » du rapport de gestion annuel 2017. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières

Le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi n° 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières* (Loi), dont l'application vise l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. La Loi a pour but principal de mettre à jour et moderniser le cadre législatif applicable au secteur financier au Québec afin que les institutions financières qu'il régit aient tous les leviers nécessaires pour évoluer dans un environnement très concurrentiel ainsi qu'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques. Les lois touchées par la Loi incluent notamment la *Loi sur les assurances*, la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur l'assurance-dépôts*. La *Loi sur les coopératives de services financiers* est modifiée afin, entre autres, de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

La Loi ajoute également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins (Groupe coopératif), lequel est composé des caisses Desjardins du Québec, de la Fédération ainsi que du Fonds de sécurité Desjardins, qui vise, entre autres, à renforcer les mécanismes de solidarité financière au sein de celui-ci. La Loi confirme ainsi la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du Groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins bénéficient de pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, y compris les déposants, et de l'intérêt public. En outre, la Fédération peut, en accord avec sa mission et lorsqu'elle estime que la situation financière du Groupe coopératif le justifie, donner des instructions écrites à toute caisse ou lui ordonner d'adopter et d'appliquer un plan de redressement. Quant au Fonds de sécurité Desjardins, il a l'obligation de s'assurer que la répartition des capitaux et des autres actifs entre les composantes du Groupe coopératif permet à chacune d'elles d'exécuter entièrement, correctement et sans retard ses obligations envers les déposants et les autres créanciers. Il est tenu d'agir à l'égard d'une composante du Groupe coopératif chaque fois que son intervention apparaît nécessaire à la protection des créanciers de celle-ci. Le Fonds de sécurité Desjardins peut, en de telles circonstances, ordonner la cession de toute partie de l'entreprise d'une caisse, ordonner la fusion ou la dissolution de caisses ou constituer une personne morale afin de faciliter la liquidation de mauvais actifs d'une caisse. D'ailleurs, le Fonds de sécurité Desjardins mutualise le coût de ses interventions entre les composantes faisant partie du Groupe coopératif. De plus, s'il estime que ses ressources financières sont insuffisantes pour l'accomplissement de sa mission, il peut fixer et exiger de toute composante du Groupe coopératif une cotisation spéciale. La Loi ainsi révisée prévoit également que l'ensemble des caisses, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins peuvent être fusionnés en une seule personne morale à être liquidée, ces entités ne pouvant être autrement liquidées.

Les modifications à la *Loi sur l'assurance-dépôts* (qui sera renommée la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*) prévoient de nouvelles règles quant à la surveillance et au contrôle des activités en matière de prise de dépôts et des activités des institutions de dépôts autorisées ainsi que des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. De plus, la Loi introduit une nouvelle *Loi sur les assureurs*, qui prévoit un encadrement révisé pour les assureurs au Québec. Cette nouvelle loi comprend comme changement important la possibilité pour un assureur d'effectuer de la vente d'assurances par Internet. Quelques changements visant à moderniser la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* ont également été introduits, telles les règles entourant l'offre de produits par les courtiers d'assurance et de nouvelles règles applicables à la distribution de produits sans représentants. De plus, du côté de l'assurance de dommages, la Loi rend la détention d'une assurance copropriété obligatoire pour les propriétaires de copropriété divisées.

De façon générale, les dispositions de la Loi applicables aux coopératives de services financiers sont entrées en vigueur le 13 juillet 2018, un mois après sa sanction, mais il existe plusieurs exceptions. Il est notamment prévu que le chapitre concernant le Groupe coopératif entrera en vigueur dans les six mois suivant la sanction de la Loi au moment de l'adoption du premier règlement intérieur du Groupe coopératif. Les nouvelles dispositions de la *Loi sur les assureurs*, de leur côté, entreront en vigueur le 13 juin 2019 ou subseqüemment, selon le cas, de même qu'une partie importante des amendements à la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*.

Le Mouvement Desjardins poursuit ses travaux afin de faire évoluer ses encadrements en fonction des nouvelles exigences.

Règles relatives aux instruments de fonds propres

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base* pour les coopératives de services financiers de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (LRPCFAT)

En juin 2018, des propositions de changements importants à la LRPCFAT et à ses règlements ont été publiées par le ministère des Finances du Canada. Le Mouvement Desjardins participe à des sessions de travail avec le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), le ministère des Finances du Canada et d'autres intervenants de l'industrie afin de discuter de ces modifications ainsi que d'autres changements au régime canadien de lutte au blanchiment d'argent et au financement des activités terroristes (LBA/FAT). Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière, avançant leur concrétisation, pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, dont le Mouvement Desjardins. Le projet de déréglementation du Congrès et des autorités réglementaires américaines a été mis en marche notamment avec l'adoption d'une loi allégeant certaines règles prescrites par la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* et la proposition d'un projet de règlement simplifiant la « règle Volcker » ayant trait à la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces projets de réforme, dont l'échéancier et l'étendue demeurent actuellement incertains.

Régime de recapitalisation interne des banques d'importance systémique intérieure

Le 18 avril 2018, le ministère des Finances du Canada a procédé à la publication de la version définitive des trois règlements mettant en œuvre les principales caractéristiques du régime de recapitalisation interne des banques et le BSIF a publié la version finale de sa ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes* (ligne directrice *Total Loss Absorbing Capacity [TLAC]*). La mise en place des règlements et de la ligne directrice TLAC vise à faire en sorte qu'une banque d'importance systémique intérieure (BISⁱ) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour assurer sa recapitalisation. Ces règlements et la ligne directrice TLAC sont entrés en vigueur le 23 septembre 2018. Les BISⁱ devront publier les ratios prévus à la ligne directrice TLAC à compter du trimestre commençant le 1^{er} novembre 2018 et se conformer aux exigences de celle-ci au plus tard le 1^{er} novembre 2021. Ce régime de recapitalisation n'est pas applicable au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF. Par ailleurs, les modifications à la *Loi sur l'assurance-dépôts* (qui sera renommée la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*) adoptées par le gouvernement du Québec le 13 juin 2018, comme mentionné précédemment, prévoient notamment certains mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôts. Le 25 octobre 2018, l'AMF a publié pour consultation ses projets de règlements relativement à la résolution d'un groupe coopératif ainsi qu'un projet de ligne directrice sur la capacité totale d'absorption des pertes. Le processus de consultation initié par l'AMF prendra fin le 23 novembre 2018. Le Mouvement Desjardins continuera de suivre l'évolution de ce dossier et s'attend à l'adoption et à la mise en place d'un régime semblable au régime de recapitalisation fédéral décrit plus haut.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

La protection de la confidentialité et de la sécurité des données est un domaine qui évolue rapidement. Au Canada, de nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) sont entrées en vigueur le 1^{er} novembre 2018. Elles obligent notamment les entreprises à notifier les atteintes aux mesures de sécurité et imposeront la tenue d'un registre. Ainsi, l'omission de notifier sera passible d'une amende. Quant à l'Europe, notons que le *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018 et prévoit de nouvelles obligations qui s'appliqueront à l'échelle internationale aux entités qui contrôlent ou traitent des données de citoyens se situant sur le territoire de l'Union européenne. Bien que les répercussions de cette réglementation aient été jugées faibles pour le Mouvement Desjardins, l'organisation se doit de suivre ce dossier de près puisque plusieurs de ses compétiteurs y sont assujettis en tout ou en partie. Au Québec, une consultation a eu lieu quant à la modification de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (LPRPSP). Ainsi, le Mouvement peut s'attendre à l'adoption de règles plus strictes et il effectue une vigie constante afin d'évaluer les incidences sur ses activités.

Nouvelle norme liée au troisième pilier du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant la divulgation financière en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers, qui inclut les dispositions relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins réalise actuellement des travaux visant à s'assurer de la conformité à ces nouvelles exigences, qui entreront en vigueur le 31 décembre 2018. Par ailleurs, en mars 2017, le Comité de Bâle a publié la seconde phase de la norme liée au troisième pilier. Au troisième trimestre de 2018, l'AMF a présenté un projet de mise à jour de sa ligne directrice. Les modifications seraient effectives en 2019 et comprendraient des exigences découlant de la seconde phase de la norme liée au troisième pilier, notamment en lien avec la composition des fonds propres et la capacité totale d'absorption des pertes.

Exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes

L'AMF a publié en octobre 2016 la nouvelle *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* pour les assureurs de personnes (ESCAP). Ce nouveau cadre réglementaire a remplacé le 1^{er} janvier 2018 la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* (EMSFP). La filiale du Mouvement, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, respecte les exigences de la nouvelle ligne directrice.

Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

Avant l'arrivée, en juin 2018, d'un nouveau gouvernement majoritaire en Ontario, le ministre des Finances de l'époque avait dévoilé, en décembre 2017, le Plan pour un système d'assurance-automobile équitable, qui avait pour but de rendre le coût de l'assurance automobile plus abordable pour les conducteurs et de favoriser de meilleurs soins pour les victimes. Ce plan était fondé sur le rapport, publié en avril 2017, de M. David Marshall sur le système d'assurance-automobile de la province de l'Ontario et il prévoyait la mise en œuvre à court et moyen terme de différentes initiatives par le gouvernement. Malgré l'incertitude autour de l'implantation potentielle des recommandations causée par le changement de gouvernement, le Mouvement Desjardins continue de suivre et de soutenir l'évolution du système d'assurance-automobile de l'Ontario.

Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels

En février 2018, l'AMF a publié la révision de la *Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels* qui est entrée en vigueur en mars 2018. Les exigences de l'AMF sont semblables à celles du BSIF publiées en octobre 2017 qui visent à encourager les prêteurs hypothécaires à demeurer vigilants dans leurs pratiques de souscription de prêts hypothécaires et à utiliser un taux d'intérêt minimum ou « simulation de crise » pour les prêts hypothécaires non assurés. Le Mouvement Desjardins applique déjà ces dispositions depuis le 1^{er} janvier 2018.

Modernisation du système de paiement du Canada

Le progrès technologique et l'innovation ont une incidence sur l'écosystème des paiements, qui subit des transformations importantes. Paiements Canada a lancé depuis 2016 une initiative pluriannuelle de modernisation du système de paiement du Canada. Le ministère des Finances du Canada a dévoilé son projet de cadre de surveillance des paiements de détail en 2017. En décembre 2017, le Bureau de la concurrence a publié le rapport définitif au sujet de son étude de marché sur l'innovation axée sur les technologies dans le secteur canadien des services financiers. Ce rapport suggère de moderniser les lois et la réglementation et propose des recommandations aux autorités réglementaires. En mai 2018, le ministère des Finances du Canada a lancé des consultations dans le cadre de l'examen de la *Loi canadienne sur les paiements*. Le Mouvement Desjardins continue de suivre les travaux de l'industrie, du gouvernement fédéral et de Paiements Canada.

Entente concernant le régime d'intermédiaire qualifié

Le régime d'intermédiaire qualifié permet aux clients des intermédiaires financiers de bénéficier de procédures administratives plus avantageuses et ainsi de profiter plus facilement des taux d'imposition réduits permis en vertu des conventions fiscales concernant les revenus de source américaine assujettis. En contrepartie, les institutions financières doivent respecter les dispositions parfois complexes d'une entente établie par les autorités fiscales américaines. Cette entente a subi plusieurs changements significatifs au cours des dernières années, avec des délais d'implantation très courts. Les entités du Mouvement Desjardins qui sont des intermédiaires qualifiés continuent leurs efforts afin de prendre les mesures requises pour respecter la dernière entente publiée en janvier 2017 et suivre son évolution.

L'article 871(m) du code du US Internal Revenue Service

L'article 871(m) du code du US Internal Revenue Service vise à s'assurer que les investisseurs non américains s'acquittent d'un impôt sur les dividendes versés sur des instruments liés à des actions américaines. Jusqu'à la fin 2020, les obligations de retenue à la source et de déclaration déterminées à l'article 871(m) s'appliqueront essentiellement aux transactions visées qui ont été émises depuis le 1^{er} janvier 2017 et qui ont un delta égal à un. Cette réglementation a subi plusieurs modifications ces dernières années et est sujette à évolution. Les entités concernées du Mouvement Desjardins mettent en place des mesures pour appliquer la réglementation et suivre les changements à venir.

Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés et Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés

Les ACVM ont publié en avril 2017 le projet de *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés* et le projet d'*Instruction générale relative au Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés*, qui prévoient l'établissement d'un régime global de réglementation de la conduite commerciale des participants aux marchés des dérivés de gré à gré. En juin 2018, les ACVM ont publié une deuxième version de ces projets aux fins de commentaires. La consultation a pris fin en septembre 2018. En avril 2018, les ACVM ont publié pour consultation le projet de *Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés* et le projet d'*Instruction générale relative au Règlement 93-102 sur l'inscription en dérivés* pour les courtiers en dérivés, les conseillers en dérivés et possiblement d'autres participants au marché des dérivés. Cette consultation a également pris fin en septembre 2018. Les différents participants du marché des dérivés sont par ailleurs soumis directement ou indirectement à un certain nombre de normes nationales et internationales issues d'une réforme réglementaire qui entre en vigueur de manière progressive. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire.

Application du nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers européens

En mai 2014, les législateurs européens ont adopté un nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers (MIF 2), sous la forme de la directive *Markets in Financial Instruments Directive* et du règlement *Markets in Financial Instruments Regulation*. Les exigences réglementaires reliées à la directive MIF 2 sont applicables depuis le 3 janvier 2018 et modifient le cadre d'exercice des activités de marché en Europe. Ce nouveau cadre a notamment pour objectif de renforcer la protection des investisseurs et de rendre les marchés financiers plus résilients et transparents. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire au Canada et les avis émis par les ACVM à ce sujet.

Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique

Le 5 avril 2018, les ACVM ont publié l'Avis 51-354 du personnel des ACVM, *Rapport relatif au projet concernant l'information fournie sur le changement climatique*. Le rapport résume les constatations de leur projet d'examen de l'information fournie par les émetteurs assujettis sur les risques et les répercussions financières associés au changement climatique et présente leurs plans de travail futurs. Cet avis mentionne également que les ACVM continueront de surveiller la qualité de l'information fournie par les émetteurs au sujet du changement climatique, les pratiques exemplaires dans ce domaine ainsi que l'évolution des cadres de communication d'information. Le Mouvement Desjardins accueille favorablement ces constatations et appuie l'évolution de la divulgation d'information sur le changement climatique. Le Mouvement suit de près l'évolution réglementaire dans ce domaine.

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET PERSPECTIVES

Économie mondiale

La progression de l'économie mondiale demeure forte, mais on sent une certaine stabilisation des taux de croissance depuis quelques mois. Le volume du commerce mondial a même ralenti depuis l'hiver dernier, une conséquence des mesures protectionnistes du gouvernement américain et des représailles des autres pays. En zone euro, après une hausse du PIB réel de 2,5 % en 2017, une augmentation de seulement 2,0 % est prévue pour 2018, ce qui reflète une croissance plus lente au cours des deux premiers trimestres dans plusieurs pays de la région. Depuis le référendum sur le Brexit, le Royaume-Uni ne parvient pas à profiter autant que les autres économies avancées de l'embellie de la conjoncture mondiale. L'incertitude politique entourant le Brexit demeure entière et on ne sait pas encore quel type d'entente liera le Royaume-Uni et l'Union européenne après la séparation. Du côté de la Chine, c'est plutôt l'escalade des tensions commerciales avec les États-Unis qui inquiète. Les États-Unis ont déjà ajouté des tarifs sur plusieurs biens chinois importés, dont l'acier et l'aluminium, et le président Donald Trump a aussi lancé l'idée d'en ajouter autant sur d'autres importations en provenance de ce pays. Les représailles de la Chine ne se sont pas fait attendre, plusieurs biens américains importés ont déjà été ciblés. Certains indicateurs chinois souffrent déjà de ces contraintes commerciales. Après un gain du PIB réel chinois de 6,9 % l'an dernier, on prévoit une croissance de 6,5 % cette année. La hausse du PIB réel mondial devrait passer de 3,7 % en 2017 à 3,8 % en 2018 et en 2019. La menace protectionniste américaine pèse cependant sur ces pronostics.

Les derniers mois ont été particulièrement difficiles pour les pays émergents alors que les tensions commerciales et la hausse du dollar américain ont mis beaucoup de pression sur les pays ayant des faiblesses structurelles. Cette situation a entraîné une baisse importante des prix des métaux, mais les cours pétroliers ont progressé à l'approche du retour des sanctions sur les exportations pétrolières iraniennes. Les bourses européennes ont aussi connu des difficultés, la situation politique en Italie demeure préoccupante et plusieurs banques européennes sont jugées à risque dans l'éventualité de défauts en Turquie. Ces incertitudes internationales ont eu peu d'effets sur les marchés financiers nord-américains, quoique la Bourse de Toronto ait été désavantagée par la chute des prix des métaux et par le maintien d'importantes incertitudes sur l'avenir de l'ALENA. À l'inverse, la Bourse de New York a connu son meilleur trimestre depuis l'automne 2013 alors que la vigueur de l'économie et les excellents résultats des entreprises ont fait bondir le S&P 500 de plus de 7 %.

Les taux obligataires nord-américains sont demeurés faibles durant une bonne partie de l'été, mais ils ont récemment repris une tendance haussière. Les perspectives économiques favorables, l'accélération de l'inflation et de la croissance des salaires ainsi que le ton optimiste des autorités monétaires semblent commencer à convaincre les investisseurs que la remontée des taux directeurs se poursuivra. La Réserve fédérale (FED) a annoncé un nouveau resserrement de sa politique monétaire à la fin du mois de septembre. Il s'agissait d'un quatrième trimestre consécutif où la FED augmente ses taux directeurs de 0,25 % et tout indique qu'elle maintiendra un rythme similaire au cours de la prochaine année. La Banque du Canada a aussi augmenté ses taux directeurs de 0,25 % en octobre dernier et elle a clairement signalé son intention de poursuivre son resserrement monétaire. D'autres augmentations graduelles des taux directeurs sont attendues des deux côtés de la frontière l'an prochain, mais les hausses devraient demeurer moins importantes au Canada où l'endettement élevé des ménages accentue les effets du resserrement monétaire. Dans ce contexte, la récente tendance haussière des taux obligataires semble appelée à se poursuivre, quoique ceux-ci devraient demeurer relativement faibles d'un point de vue historique. Profitant de la hausse des prix du pétrole, le dollar canadien est demeuré assez stable au cours des derniers mois par rapport à un dollar américain fort. L'annonce d'un nouvel accord commercial entre les États-Unis, le Canada et le Mexique est favorable pour le dollar canadien, mais l'élargissement prévu des écarts de taux d'intérêt avec les États-Unis pourrait limiter ses gains par rapport au dollar américain.

États-Unis

L'économie américaine a rebondi au printemps. La hausse du PIB réel a atteint 4,2 % à rythme annualisé, soit le plus fort gain depuis l'été 2014. Après un début d'année plutôt faible, les dépenses de consommation se sont nettement ressaisies, enregistrant une croissance annualisée de 3,8 %. Un bond temporaire des exportations et une bonne croissance de la construction non résidentielle ont aussi appuyé la croissance. La confiance des ménages et des entreprises demeure particulièrement forte et l'économie profite encore des baisses d'impôts. Il reste cependant à voir comment l'économie américaine réagira aux mesures protectionnistes mises en place par l'administration Trump. Pour le moment, un gain de 2,9 % du PIB réel demeure attendu pour la présente année et une hausse de 2,7 % est prévue pour 2019. Le marché du travail devrait continuer à s'améliorer, tandis que l'inflation devrait progresser plus rapidement.

Canada

Après avoir connu une croissance de seulement 1,4 % au premier trimestre de 2018, l'économie canadienne a rebondi au deuxième trimestre avec un gain de 2,9 % (à rythme annualisé). En outre, les dépenses de consommation ont repris de la vigueur et les investissements résidentiels se sont stabilisés à la suite d'un début d'année difficile en réaction aux nouvelles règles restrictives. De plus, le secteur extérieur a contribué significativement à la croissance économique au printemps grâce à une hausse importante des exportations. Pour les prochains trimestres, l'économie canadienne pourrait toutefois bénéficier d'une plus grande stabilité et le PIB réel devrait croître d'environ 2 % en moyenne. Du côté de la demande intérieure, les dépenses de consommation des ménages continueront de tirer profit de facteurs favorables. En ce qui concerne les investissements non résidentiels, les prochains trimestres s'annoncent assez positifs. D'une part, la disparition des capacités excédentaires de production amène de plus en plus de contraintes. Selon un récent sondage de la Banque du Canada, près de 57 % des entreprises éprouveraient des difficultés à répondre à une hausse inattendue de la demande. Par conséquent, plusieurs entreprises sont amenées à investir davantage afin d'être en mesure de répondre à la demande actuelle et future. D'autre part, l'annonce d'un nouvel accord commercial entre le Canada, les États-Unis et le Mexique devrait faire disparaître les craintes de nouveaux tarifs douaniers de la part des Américains, notamment sur les produits automobiles. Dans ces conditions, le climat d'incertitude devrait diminuer, ce qui pourrait favoriser plusieurs entreprises dans leurs projets d'investissement. Au bout du compte, l'année 2018 pourrait se solder par un gain de 2,1 % du PIB réel, suivi par une hausse de 2,0 % en 2019.

Québec

La croissance économique du Québec a maintenu une bonne cadence au deuxième trimestre de 2018 avec une hausse annualisée du PIB réel de 2,5 %. La vigueur de la consommation et des investissements s'avère un point d'appui solide. Les dépenses des ménages sont soutenues malgré le recul du niveau d'emploi depuis le début de l'année. La faiblesse du taux de chômage autour de 5,5 % ainsi que les hausses salariales plus généreuses contribuent à maintenir la confiance des Québécois à un niveau élevé. Le secteur résidentiel garde un bon rythme en dépit de la remontée graduelle des taux hypothécaires. Les ventes de propriétés existantes poursuivent leur ascension et le bassin de propriétés à vendre s'avère insuffisant, ce qui entraîne une accélération modeste des prix moyens. L'augmentation par rapport à l'an dernier se situe entre 3 % et 5 % dans la plupart des régions du Québec. Le haut niveau de confiance des PME au Québec, mesuré par le Baromètre des affaires^{MD} se reflète par des investissements accrus de la part des entreprises. Le nouvel accord commercial du Canada avec les États-Unis devrait lever en grande partie l'incertitude. Cependant, les tarifs touchant l'acier et l'aluminium seront probablement maintenus, ce qui affectera peu à peu la chaîne industrielle de ces produits. Notre scénario indique qu'une croissance du PIB réel devrait être de 2,6 % en 2018, soit un ralentissement par rapport à celle de 3,0 % l'an dernier.

REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS

INCIDENCE DES TRANSACTIONS IMPORTANTES

Création de Patrimoine Aviso en 2018

Le 1^{er} avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. La participation du Mouvement Desjardins dans Patrimoine Aviso représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Une quote-part de 3 M\$ dans Patrimoine Aviso a été comptabilisée à l'état consolidé du résultat de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de la filiale Qtrade Canada Inc. et de l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC inclus dans les résultats financiers de la Fédération dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

| (en millions de dollars) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|---|--|--------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 | 30 juin 2018 | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 | 30 septembre 2017 |
| Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾ | - \$ | - \$ | 30 \$ | 49 \$ | 90 \$ |
| Revenus d'exploitation⁽¹⁾ | - | - | 30 | 49 | 90 |
| Frais autres que d'intérêts | - | - | 28 | 44 | 84 |
| Impôts sur les excédents | - | - | - | 1 | 1 |
| Excédents avant ristournes aux membres | - \$ | - \$ | 2 \$ | 4 \$ | 5 \$ |

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company en 2017

Le 1^{er} juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers, et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de ces deux filiales inclus dans les résultats financiers de la Fédération dans le secteur Assurance de dommages.

| (en millions de dollars) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|---|--|--------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 | 30 juin 2018 | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 | 30 septembre 2017 |
| Revenu net d'intérêts | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 3 \$ |
| Primes nettes | - | - | - | - | 65 |
| Autres revenus d'exploitation ⁽¹⁾ | - | - | - | - | 97 |
| Revenus d'exploitation⁽¹⁾ | - | - | - | - | 165 |
| Revenus de placement ⁽¹⁾ | - | - | - | - | 9 |
| Revenu total | - | - | - | - | 174 |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance | - | - | - | - | 22 |
| Frais autres que d'intérêts | - | - | - | - | 124 |
| Impôts sur les excédents | - | - | - | - | 9 |
| Excédents avant ristournes aux caisses membres | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 19 \$ |

⁽¹⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Résultats financiers et indicateurs

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | | |
|---|--|-----------------------------|---|----------------------------------|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
| Résultats | | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 382 \$ | 353 \$ | 364 \$ | 1 103 \$ | 1 047 \$ |
| Primes nettes | 2 288 | 2 225 | 2 007 | 6 677 | 6 112 |
| Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾ | | | | | |
| Cotisations | 97 | 99 | 93 | 295 | 283 |
| Ententes de services | 179 | 186 | 187 | 549 | 548 |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit | 172 | 164 | 154 | 522 | 478 |
| Services de courtage et de fonds de placement | 235 | 239 | 241 | 745 | 826 |
| Honoraires de gestion et de services de garde | 135 | 128 | 109 | 390 | 326 |
| Revenus de change | 15 | 21 | 16 | 63 | 55 |
| Autres | 52 | 163 | 330 | 285 | 440 |
| Revenus d'exploitation⁽²⁾ | 3 555 | 3 578 | 3 501 | 10 629 | 10 115 |
| Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾ | | | | | |
| Revenus (pertes) nets de placement | (213) | 299 | (316) | 212 | 843 |
| Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | 76 | 20 | s. o. | 265 | s. o. |
| | (137) | 319 | (316) | 477 | 843 |
| Revenu total | 3 418 | 3 897 | 3 185 | 11 106 | 10 958 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 73 | 63 | 72 | 225 | 204 |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance | 1 380 | 1 727 | 1 000 | 4 763 | 4 675 |
| Frais autres que d'intérêts | 1 598 | 1 568 | 1 433 | 4 794 | 4 588 |
| Impôts sur les excédents | 68 | 75 | 89 | 202 | 256 |
| Excédents avant ristournes aux caisses membres | 299 \$ | 464 \$ | 591 \$ | 1 122 \$ | 1 235 \$ |
| Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres⁽²⁾ | 299 \$ | 335 \$ | 333 \$ | 993 \$ | 986 \$ |
| Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité⁽³⁾ | | | | | |
| Particuliers et Entreprises | 72 \$ | 71 \$ | 86 \$ | 249 \$ | 255 \$ |
| Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | 174 | 331 | 121 | 711 | 453 |
| Assurance de dommages | 70 | 52 | 318 | 148 | 398 |
| Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins | (17) | 10 | 66 | 14 | 129 |
| | 299 \$ | 464 \$ | 591 \$ | 1 122 \$ | 1 235 \$ |
| Indicateurs | | | | | |
| Rendement des capitaux propres ⁽²⁾ | 7,1 % | 11,8 % | 15,3 % | 9,4 % | 11,1 % |
| Rendement des capitaux propres rajusté ⁽²⁾ | 7,3 | 8,6 | 8,5 | 8,4 | 8,9 |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽³⁾ Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 13 « Information sectorielle » des états financiers consolidés intermédiaires.

COMPARAISON DES TROISIÈMES TRIMESTRES DE 2018 ET DE 2017

Excédents

Pour le troisième trimestre terminé le 30 septembre 2018 la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 299 M\$, en baisse de 292 M\$, par rapport à ceux de la même période en 2017. Les excédents rajustés du gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté au troisième trimestre de 2017, sont quant à eux en baisse de 34 M\$, ou de 10,2 %. Cette baisse s'explique principalement par une diminution des excédents provenant des activités de trésorerie et des dérivés associés aux activités de couverture ainsi que par la sinistralité plus importante en assurance de dommages atténuée en partie par l'expérience technique plus favorable pour l'assurance de personnes et la croissance des revenus liés aux actifs sous gestion.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 72 M\$**, en baisse de 14 M\$, ou de 16,3 %, par rapport à celui réalisé à la même période en 2017.
 - Frais liés à la cessation des activités de Banque Zag comptabilisés au troisième trimestre de 2018.
 - Contribution du secteur de 24,1 % aux excédents.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 174 M\$**, en hausse de 53 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2017.
 - Expérience technique plus favorable.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - Contribution du secteur de 58,2 % aux excédents.
- Assurance de dommages : **apport de 70 M\$**, en baisse de 248 M\$, et excédents nets rajustés des éléments particuliers, en hausse de 7 M\$ par rapport à la même période en 2017.
 - Hausse des revenus de placement.
 - Compensée, en partie, par une sinistralité plus importante qu'au trimestre comparatif de 2017, notamment en raison de la survenance d'une catastrophe et de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante qu'au trimestre comparatif.
 - Contribution du secteur de 23,4 % aux excédents.
- Rendement des capitaux propres de 7,1 %**, par rapport à 15,3 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2017.
- Rendement des capitaux propres rajusté de 7,3 %**, en baisse par rapport à celui de 8,5 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2017, en raison principalement de la baisse des excédents rajustés, comme expliqué précédemment.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 3 555 M\$, en hausse de 54 M\$, ou de 1,5 %, par rapport au troisième trimestre de 2017. En excluant le gain brut de 278 M\$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté au troisième trimestre de 2017, les revenus d'exploitation auraient été en hausse de 332 M\$, ou de 10,3 %, par rapport à la même période en 2017.

Le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 18 M\$, ou de 4,9 %, et s'est chiffré à 382 M\$, comparativement à 364 M\$ pour la même période l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la progression de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 6,0 G\$, ou de 10,6 %, depuis un an, qui inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ainsi que dans celui des prêts aux entreprises et aux gouvernements, et également de la croissance du portefeuille de valeurs mobilières.

Les primes nettes ont augmenté de 281 M\$, ou de 14,0 %, par rapport au troisième trimestre de 2017, pour s'établir à 2 288 M\$ au 30 septembre 2018.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- Primes nettes d'assurance et de rentes de 1 209 M\$**, en hausse de 131 M\$, ou de 12,2 %, étant donné la croissance des affaires.
 - Augmentation des primes de 131 M\$, dont 116 M\$ provenant des rentes et 14 M\$ de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- Primes nettes de 1 120 M\$**, en hausse de 153 M\$, ou de 15,8 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse de 100 M\$ des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 885 M\$, en baisse de 245 M\$, ou de 21,7 %, par rapport au troisième trimestre de 2017. En excluant le gain brut de 278 M\$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté au troisième trimestre de 2017, les autres revenus d'exploitation auraient été en hausse de 33 M\$, ou de 3,9 %, par rapport à la même période en 2017, en raison principalement des éléments suivants :

- Progression des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
- Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.

Cette hausse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Baisse des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.

Revenus de placement

Pertes de 137 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (pertes) de placement, comparativement à des pertes de 316 M\$ constatées au trimestre comparatif. La variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Pertes moindres provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - En contrepartie, variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur les marchés moindre que celle enregistrée au trimestre comparatif.
- Revenus de dividendes plus élevés que ceux du trimestre comparatif de 2017, notamment en raison de revenus réinvestis qui incluent des ajustements concernant des exercices antérieurs.
- Variation négative de la juste valeur des obligations appariées du secteur Assurance de dommages inférieure à celle du troisième trimestre de 2017, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur les marchés moindre que celle enregistrée au trimestre comparatif. Rappelons que cette diminution de la valeur des obligations a été compensée par une baisse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- En contrepartie, diminution des revenus générés par les activités de négociation.

Revenu total

Le revenu total a atteint 3 418 M\$, en hausse de 233 M\$, ou de 7,3 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2017.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 73 M\$, soit un montant stable par rapport au trimestre comparatif. La Fédération a continué en 2018 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,47 % pour le troisième trimestre de 2018, comparativement 0,51 % à la période correspondante de 2017.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,36 %, comparativement à 0,13 % au 30 septembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 1 380 M\$, en hausse de 380 M\$, ou de 38,0 %, par rapport au trimestre correspondant de 2017.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charges de sinistres de 573 M\$,** en hausse de 216 M\$, ou de 60,5 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 244 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
 - En contrepartie, l'expérience technique plus favorable a atténué la hausse des provisions techniques.

Secteur Assurance de dommages

- **Charges de sinistres de 803 M\$,** en hausse de 160 M\$, ou de 24,9 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Haute attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Ratio des sinistres de 75,5 % pour la période terminée le 30 septembre 2018, alors qu'il était de 73,0 % pour la période correspondante en 2017 :
 - Haute du ratio attribuable à l'incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'au trimestre comparatif de 2017, soit 3,5 %, comparativement à 2,0 %. Le troisième trimestre de 2018 a été marqué par une catastrophe en septembre, soit des dommages causés par des tornades et des vents forts, principalement dans les régions d'Ottawa et de Gatineau. Au trimestre correspondant de 2017, deux événements majeurs avaient été constatés, mais aucune catastrophe.
 - Evolution favorable moins importante qu'au troisième trimestre de 2017 des sinistres des années antérieures, (8,0) %, comparativement à (9,5) %.

Frais autres que d'intérêts

- Les frais autres que d'intérêts ont atteint 1 598 M\$, en hausse de 165 M\$, ou de 11,5 %, comparativement au troisième trimestre de 2017, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse des frais résultant de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Augmentation des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Progression des affaires, notamment des actifs sous gestion.
- Cette hausse a été en partie contrebalancée par l'élément suivant :
- Baisse des frais attribuable à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
- La rémunération et les autres versements inclus dans les frais autres que d'intérêts ont été de 140 M\$, en hausse de 5 M\$, ou de 3,7 %, par rapport à la période correspondante en 2017 en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.

Impôts

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 68 M\$**, en baisse de 21 M\$ par rapport au troisième trimestre de 2017.
 - Taux d'imposition effectif de 18,5 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018, en hausse par rapport à celui de 13,1 % pour la période correspondante de 2017.
 - En excluant l'effet des éléments particuliers, le taux d'impôt effectif aurait été de 18,5 % pour le troisième trimestre de 2018, comparativement à 17,0 % pour la même période en 2017.

COMPARAISON DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2018 ET DE 2017

Excédents

Pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2018, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 122 M\$, en baisse de 113 M\$, ou de 9,1 %, par rapport à ceux de la même période en 2017. Les excédents rajustés du gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté au deuxième trimestre de 2018 ainsi que du gain net des frais liés à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté au troisième trimestre de 2017, sont quant à eux en hausse de 7 M\$, ou de 0,7 %, et s'élevaient à 993 M\$.

Contribution des secteurs d'activité aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 249 M\$**, en baisse de 6 M\$, ou de 2,4 %, par rapport à celui réalisé à la même période en 2017.
 - Hausse des frais liés à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Frais liés à la cessation des activités de Banque Zag comptabilisés au troisième trimestre de 2018.
 - Baisse des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
 - Contrebalancée par le profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
 - Contribution du secteur de 22,2 % aux excédents.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 711 M\$**, en hausse de 258 M\$, et excédents rajustés des éléments particuliers, en hausse de 129 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017.
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs en 2018.
 - Expérience technique plus favorable.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - Contribution du secteur de 63,4 % aux excédents.
- Assurance de dommages : **apport de 148 M\$**, en baisse de 250 M\$, ou de 62,8 %, et excédents rajustés des éléments particuliers en baisse de 9 M\$, ou de 5,7 %, par rapport à la période correspondante de 2017.
 - Incidence découlant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.
 - Sinistralité plus importante comparativement aux neuf premiers mois de 2017.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement.
 - Contribution du secteur de 13,2 % aux excédents.
- **Rendement des capitaux propres de 9,4 %**, par rapport à 11,1 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 8,4 %**, comparativement à 8,9 % pour les neuf premiers mois terminés le 30 septembre 2017.

Revenus d'exploitation

Les revenus d'exploitation se sont établis à 10 629 M\$, en hausse de 514 M\$, ou de 5,1 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2017. En excluant le gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté au deuxième trimestre de 2018 et le gain brut de 278 M\$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté au troisième trimestre de 2017, les revenus d'exploitation auraient été de 10 497 M\$, en hausse de 660 M\$, ou de 6,7 %, par rapport à la même période en 2017.

Le revenu net d'intérêts a affiché une hausse de 56 M\$, ou de 5,3 %, et s'est chiffré à 1 103 M\$, comparativement à 1 047 M\$ pour la même période l'an dernier. Cette augmentation s'explique par la progression de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 6,0 G\$, ou de 10,6 %, depuis un an, qui inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ainsi que dans celui des prêts aux entreprises et aux gouvernements, et également de la croissance du portefeuille de valeurs mobilières.

Les primes nettes ont augmenté de 565 M\$, ou de 9,2 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2017, pour s'établir à 6 677 M\$ au 30 septembre 2018.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 3 542 M\$**, en hausse de 224 M\$, ou de 6,8 %, étant donné la croissance des affaires.
 - Augmentation des primes de 224 M\$, dont 131 M\$ provenant des rentes, 64 M\$ de l'assurance collective et 29 M\$ de l'assurance individuelle.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 3 252 M\$**, en hausse de 339 M\$, ou de 11,6 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Haussse de 258 M\$ des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1^{er} juillet 2017.

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 2 849 M\$, en baisse de 107 M\$, ou de 3,6 %, par rapport aux neuf premiers mois de 2017. En excluant le gain avant impôts de 132 M\$ lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC constaté au deuxième trimestre de 2018 et le gain brut de 278 M\$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company constaté au troisième trimestre de 2017, les autres revenus d'exploitation auraient été de 2 717 M\$, en hausse de 39 M\$, ou de 1,5 %, par rapport à la même période en 2017, en raison principalement des éléments suivants :

- Progression des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
- Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
- En contrepartie, baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc. et de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.

Revenus de placement

Les revenus de placement ont totalisé 477 M\$, en baisse de 366 M\$, par rapport aux neuf premiers mois de 2017 essentiellement attribuable aux éléments suivants :

- Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - En contrepartie, variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées à la hausse des taux d'intérêt.
- Diminution des revenus générés par les activités de négociation.
- Baisse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture de la Fédération.

Cette baisse a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :

- Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs aux neuf premiers mois de 2018.
- Revenus de dividendes plus élevés que ceux à la même période de 2017, notamment en raison de revenus réinvestis qui incluent des ajustements concernant des exercices antérieurs.
- Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.

Revenu total

Le revenu total a atteint 11 106 M\$, en hausse de 148 M\$, ou de 1,4 %, par rapport à celui qui avait été enregistré pour la même période en 2017.

Dotation à la provision pour pertes de crédit

La dotation à la provision pour pertes de crédit s'est élevée à 225 M\$, en hausse de 21 M\$, ou de 10,3 %. Cette augmentation est expliquée principalement par la croissance des encours, par la révision des scénarios économiques ainsi que la migration des cotes des emprunteurs. L'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a pour effet de rendre la provision pour pertes de crédit plus volatile. Malgré cette hausse, la Fédération a continué en 2018 de présenter un portefeuille de prêts de qualité.

- Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit de 0,50 % pour les neuf premiers mois de 2018, soit le même ratio que celui de la période correspondante de 2017.
- Ratio des prêts dépréciés bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,36 %, comparativement à 0,13 % au 30 septembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable.

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 4 763 M\$, en hausse de 88 M\$, ou de 1,9 %, par rapport à la période correspondante de 2017.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charges de sinistres de 2 407 M\$**, en baisse de 313 M\$, ou de 11,5 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 322 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés. L'expérience technique plus favorable des produits a contribué à la diminution des provisions techniques.
 - En contrepartie, hausse des prestations et des provisions techniques liée à la croissance des activités.

Secteur Assurance de dommages

- **Charges de sinistres de 2 352 M\$**, en hausse de 396 M\$, ou de 20,2 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Hausse attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 75,0 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, alors qu'il était de 70,4 % pour la période correspondante en 2017.
 - ♦ Hausse du ratio principalement attribuable à l'évolution favorable moins importante que pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017 des sinistres des années antérieures, (9,9) % comparativement à (12,6) %, essentiellement en assurance automobile.
 - ♦ Incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'aux neuf premiers mois de 2017, soit 4,3 %, comparativement à 2,9 %.

Frais autres que d'intérêts

- Les frais autres que d'intérêts ont atteint 4 794 M\$, en hausse de 206 M\$, ou de 4,5 %, comparativement aux neuf premiers mois de 2017. La rémunération et les autres versements inclus dans les frais autres que d'intérêts ont été de 423 M\$, en hausse de 20 M\$, ou de 5,0 %, par rapport à la période correspondante en 2017 en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins. Outre ce poste, les frais autres que d'intérêts sont en hausse de 186 M\$, ou de 4,4 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Progression des affaires, notamment des activités de paiement par cartes, de financement et des actifs sous gestion.
 - Hausse des frais résultant de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Augmentation des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - En contrepartie, baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017 ainsi qu'à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.

Impôts

- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux caisses membres de 202 M\$**, en baisse de 54 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017.
 - Taux d'imposition effectif de 15,3 % pour les neuf premiers mois de 2018, en baisse par rapport à celui de 17,2 % pour la période correspondante de 2017.
 - À l'exclusion de l'effet des éléments particuliers, le taux d'impôt effectif aurait été de 16,7 % pour les neuf premiers mois de 2018 et de 18,7 % pour la même période en 2017. Cette diminution du taux est principalement expliquée par les éléments suivants :
 - ♦ Recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur les parts de capital G au premier trimestre de 2018.
 - ♦ Gains sur disposition des neuf premiers mois de 2018 imposables à 50 %.

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

Des renseignements supplémentaires sur ces secteurs d'activité, portant particulièrement sur leur profil, leurs activités, la description de l'industrie à laquelle ils sont associés, leurs stratégies et leurs priorités pour 2018, sont fournis aux pages 28 à 40 du rapport de gestion annuel 2017.

Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario. Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques. Les activités de services partagés offertes par la Fédération à ce secteur se retrouvent dans le secteur Particuliers et Entreprises.

Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|---|--|-----------------------------|----------------------------------|---|----------------------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 ⁽²⁾ | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 ⁽²⁾ |
| Revenu net d'intérêts | 286 \$ | 273 \$ | 278 \$ | 835 \$ | 808 \$ |
| Autres revenus d'exploitation ⁽³⁾ | 403 | 406 | 382 | 1 226 | 1 163 |
| Revenus d'exploitation⁽³⁾ | 689 | 679 | 660 | 2 061 | 1 971 |
| Revenus de placement ⁽³⁾ | 8 | 7 | 6 | 68 | 40 |
| Revenu total | 697 | 686 | 666 | 2 129 | 2 011 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 74 | 67 | 72 | 230 | 204 |
| Frais autres que d'intérêts | 522 | 518 | 477 | 1 561 | 1 460 |
| Impôts sur les excédents | 29 | 30 | 31 | 89 | 92 |
| Excédents nets de la période avant ristournes aux caisses membres | 72 \$ | 71 \$ | 86 \$ | 249 \$ | 255 \$ |
| donc : | | | | | |
| Part revenant au Groupe | 72 \$ | 71 \$ | 86 \$ | 249 \$ | 255 \$ |
| Indicateurs | | | | | |
| Prêts et acceptations bruts moyens ⁽³⁾ | 30 225 \$ | 29 181 \$ | 26 863 \$ | 29 225 \$ | 25 938 \$ |
| Dépôts moyens ⁽³⁾ | 19 163 | 18 559 | 16 710 | 18 159 | 15 860 |
| Taux de dotation à la provision pour pertes de crédit ⁽³⁾ | 0,97 % | 0,92 % | 1,06 % | 1,05 % | 1,05 % |
| Prêts dépréciés ⁽⁴⁾ bruts/prêts et acceptations bruts ⁽³⁾ | 0,72 | 0,69 | 0,27 | 0,72 | 0,27 |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les données de 2017 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante nonobstant les normes et les amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018.

⁽³⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽⁴⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

COMPARAISON DES TROISIÈMES TRIMESTRES DE 2018 ET DE 2017 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents avant ristournes aux caisses membres de 72 M\$,** en baisse de 14 M\$, ou de 16,3 %. Cette baisse est essentiellement attribuable aux frais liés à la cessation des activités de Banque Zag.
- **Revenus d'exploitation de 689 M\$,** en hausse de 29 M\$, ou de 4,4 %.
 - Hausse du revenu net d'intérêts de 8 M\$ en raison de la progression de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,4 G\$, ou de 12,5 %, depuis un an. Ce portefeuille inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que dans celui des prêts aux entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 403 M\$, en hausse de 21 M\$, ou de 5,5 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - ♦ Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - ♦ En contrepartie, baisse des revenus de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
- **Revenus de placement de 8 M\$,** en hausse de 2 M\$ par rapport à la période correspondante de 2017.
- **Revenu total de 697 M\$,** en hausse de 31 M\$, ou de 4,7 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 74 M\$,** soit un montant stable par rapport au trimestre comparatif.
- **Frais autres que d'intérêts de 522 M\$,** en hausse de 45 M\$, ou de 9,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Frais liés à la cessation des activités de Banque Zag.
 - Hausse des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients.

COMPARAISON DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2018 ET DE 2017 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents avant ristournes aux caisses membres de 249 M\$,** en diminution de 6 M\$, ou de 2,4 %, provenant principalement des éléments suivants :
 - Hausse des frais liés à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Frais liés à la cessation des activités de Banque Zag.
 - Baisse des revenus de négociation et de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
 - Contrebalancée par le profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
- **Revenus d'exploitation de 2 061 M\$,** en hausse de 90 M\$, ou de 4,6 %.
 - Hausse du revenu net d'intérêts de 27 M\$ en raison de la progression de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,3 G\$, ou de 12,7 %, depuis un an. Ce portefeuille inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que dans celui des prêts aux entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 1 226 M\$, en hausse de 63 M\$, ou de 5,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - ♦ Croissance des volumes d'affaires des activités de paiement par cartes, y compris l'acquisition et la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - ♦ En contrepartie, baisse des revenus de nouvelles émissions liés au marché des capitaux.
- **Revenus de placement de 68 M\$,** en hausse de 28 M\$, provenant principalement des éléments suivants :
 - Profit lié à la restructuration d'Interac Corp.
 - En contrepartie, baisse des revenus de négociation liés au marché des capitaux.
- **Revenu total de 2 129 M\$,** en hausse de 118 M\$, ou de 5,9 %.
- **Dotation à la provision pour pertes de crédit de 230 M\$,** en hausse de 26 M\$, ou de 12,7 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des encours.
 - Révision des scénarios économiques.
 - Migration des cotations des emprunteurs.
 - L'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a pour effet de rendre la provision pour pertes de crédit plus volatile.
- **Frais autres que d'intérêts de 1 561 M\$,** en hausse de 101 M\$, ou de 6,9 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Hausse des frais liée à l'acquisition et à la mise en place des nouveaux portefeuilles de cartes de crédit pancanadiens.
 - Frais liés à la cessation des activités de Banque Zag.
 - Progression des affaires, notamment celles des activités qui visent le rehaussement de l'offre de service aux membres des caisses et aux clients.

Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. La diversité et l'étendue pancanadienne de ses réseaux de distribution comptent parmi les grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :

- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière attitrés aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaires-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Le 1^{er} avril 2018, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de *credit unions* (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential Inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. Des informations supplémentaires concernant ces transactions sont présentées à la section « Incidence des transactions importantes », à la page 14.

Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

| (en millions de dollars) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|--|--|-----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
| Revenu net d'intérêts | 1 \$ | 1 \$ | 1 \$ | 3 \$ | 1 \$ |
| Primes nettes | 1 209 | 1 190 | 1 078 | 3 542 | 3 318 |
| Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾ | 397 | 512 | 368 | 1 331 | 1 111 |
| Revenus d'exploitation⁽²⁾ | 1 607 | 1 703 | 1 447 | 4 876 | 4 430 |
| Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾ | (240) | 250 | (385) | 165 | 569 |
| Revenu total | 1 367 | 1 953 | 1 062 | 5 041 | 4 999 |
| Dotation (recouvrement) à la provision pour pertes de crédit | (1) | (4) | - | (5) | - |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance | 573 | 993 | 357 | 2 407 | 2 720 |
| Frais autres que d'intérêts | 572 | 577 | 564 | 1 772 | 1 721 |
| Impôts sur les excédents | 49 | 56 | 20 | 156 | 105 |
| Excédents nets de la période | 174 \$ | 331 \$ | 121 \$ | 711 \$ | 453 \$ |
| Élément particulier, net d'impôts | | | | | |
| Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC | - | (129) | - | (129) | - |
| Excédents nets rajustés de la période⁽²⁾ | 174 \$ | 202 \$ | 121 \$ | 582 \$ | 453 \$ |
| dont : | | | | | |
| Part revenant au Groupe | 174 \$ | 331 \$ | 121 \$ | 711 \$ | 452 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | 1 |
| Indicateurs | | | | | |
| Ventes nettes d'épargne | 2 146 \$ | 1 299 \$ | 1 896 \$ | 6 935 \$ | 6 475 \$ |
| Ventes d'assurance | 75 | 94 | 100 | 251 | 428 |
| Primes d'assurance collective | 828 | 821 | 827 | 2 479 | 2 415 |
| Primes d'assurance individuelle | 220 | 213 | 206 | 645 | 616 |
| Primes de rentes | 161 | 156 | 45 | 418 | 287 |
| Encaissements liés aux fonds distincts | 413 | 474 | 417 | 1 555 | 1 269 |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

COMPARAISON DES TROISIÈMES TRIMESTRES DE 2018 ET DE 2017 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 174 M\$,** en hausse de 53 M\$, ou de 43,8 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Expérience technique plus favorable.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
- **Revenus d'exploitation de 1 607 M\$,** en hausse de 160 M\$, ou de 11,1 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des primes de 131 M\$, dont 116 M\$ provenant des rentes et 14 M\$ de l'assurance individuelle.
 - Autres revenus d'exploitation de 397 M\$, en hausse de 29 M\$, ou de 7,9 %.
 - ♦ Progression des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - ♦ En contrepartie, baisse des revenus à la suite de la transaction impliquant Qtrade Canada Inc.
- **Perdes de 240 M\$, présentées sous la rubrique Revenus (perdes) de placement,** comparativement à des perdes de 385 M\$ constatées au trimestre comparatif.
 - Perdes moindres provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ En contrepartie, variation des provisions techniques entraînant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - ♦ Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur les marchés moindre que celle enregistrée au trimestre comparatif.
- **Revenu total de 1 367 M\$,** en hausse de 305 M\$, ou de 28,7 %.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 573 M\$,** en hausse de 216 M\$, ou de 60,5 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 244 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
 - En contrepartie, l'expérience technique plus favorable a atténué la hausse des provisions techniques.
- **Frais autres que d'intérêts de 572 M\$,** en hausse de 8 M\$, ou de 1,4 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des charges liées aux actifs sous gestion.
 - En contrepartie, la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. a entraîné une diminution des charges.

COMPARAISON DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2018 ET DE 2017 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 711 M\$,** en hausse de 258 M\$, ou de 57,0 %, et excédents nets rajustés de 582 M\$, en hausse de 129 M\$, ou de 28,5 %, principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs en 2018.
 - Expérience technique plus favorable.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
- **Revenus d'exploitation de 4 876 M\$,** en hausse de 446 M\$, ou de 10,1 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des primes de 224 M\$, dont 131 M\$ provenant des rentes, 64 M\$ de l'assurance collective et 29 M\$ de l'assurance individuelle.
 - Autres revenus d'exploitation de 1 331 M\$, en hausse de 220 M\$, ou de 19,8 %.
 - ♦ Gain lié à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans Placements NordOuest & Éthiques SEC.
 - ♦ Progression des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
- **Revenus de placement de 165 M\$,** en diminution de 404 M\$, ou de 71,0 %.
 - Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - ♦ En contrepartie, variation des provisions techniques entraînant une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - ♦ Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations liées à la hausse des taux d'intérêt.
 - Atténuation par des gains sur disposition de titres et de placements immobiliers supérieurs.
- **Revenu total de 5 041 M\$,** en hausse de 42 M\$, ou de 0,8 %.
- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 2 407 M\$,** en baisse de 313 M\$, ou de 11,5 %. Cette variation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Diminution de 322 M\$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés. L'expérience technique plus favorable des produits a contribué à la diminution des provisions techniques.
 - En contrepartie, hausse des prestations et des provisions techniques liée à la croissance des activités.
- **Frais autres que d'intérêts de 1 772 M\$,** en hausse de 51 M\$, ou de 3,0 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Augmentation des charges liées aux actifs sous gestion.
 - En contrepartie, la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. a entraîné une diminution des charges.

Secteur d'activité Assurance de dommages

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales. Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Le 1^{er} juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company. Des informations supplémentaires concernant ces transactions sont présentées à la section « Incidence des transactions importantes », à la page 14.

Assurance de dommages – résultats sectoriels

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|--|--|-----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
| Revenu net d'intérêts | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 1 \$ |
| Primes nettes | 1 120 | 1 073 | 967 | 3 252 | 2 913 |
| Autres revenus (pertes) d'exploitation ⁽²⁾ | (34) | (61) | 230 | (116) | 236 |
| Revenus d'exploitation⁽²⁾ | 1 086 | 1 012 | 1 197 | 3 136 | 3 150 |
| Revenus de placement ⁽²⁾ | 79 | 58 | 9 | 227 | 129 |
| Revenu total | 1 165 | 1 070 | 1 206 | 3 363 | 3 279 |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance | 803 | 734 | 643 | 2 352 | 1 956 |
| Frais autres que d'intérêts | 271 | 280 | 205 | 828 | 850 |
| Impôts sur les excédents | 21 | 4 | 40 | 35 | 75 |
| Excédents nets de la période | 70 \$ | 52 \$ | 318 \$ | 148 \$ | 398 \$ |
| Élément particulier, net d'impôts | | | | | |
| Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company ⁽³⁾ | - | - | (255) | - | (241) |
| Excédents nets rjustés de la période⁽²⁾ | 70 \$ | 52 \$ | 63 \$ | 148 \$ | 157 \$ |
| dont : | | | | | |
| Part revenant au Groupe | 57 \$ | 41 \$ | 303 \$ | 115 \$ | 365 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | 13 | 11 | 15 | 33 | 33 |
| Indicateurs | | | | | |
| Primes brutes souscrites | 1 363 \$ | 1 335 \$ | 1 207 \$ | 3 714 \$ | 3 460 \$ |
| Ratio des sinistres ⁽²⁾ | 75,5 % | 70,1 % | 73,0 % | 75,0 % | 70,4 % |
| Ratio des sinistres pour l'exercice en cours ⁽²⁾ | 80,0 | 78,6 | 80,5 | 80,6 | 80,1 |
| Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs ⁽²⁾ | 3,5 | 8,4 | 2,0 | 4,3 | 2,9 |
| Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures ⁽²⁾ | (8,0) | (16,9) | (9,5) | (9,9) | (12,6) |
| Ratio des frais ⁽²⁾ | 24,0 | 25,5 | 24,3 | 25,1 | 25,9 |
| Ratio combiné ⁽²⁾ | 99,5 | 95,6 | 97,3 | 100,1 | 96,3 |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

⁽³⁾ L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rjustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres est lié à des frais de transactions intersectoriels.

COMPARAISON DES TROISIÈMES TRIMESTRES DE 2018 ET DE 2017 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 70 M\$,** en baisse de 248 M\$ et excédents nets rajustés en hausse de 7 M\$ ou de 11,1 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Haute des revenus de placement.
 - Compensée, en partie, par une sinistralité plus importante qu'au trimestre comparatif de 2017, notamment en raison de la survenance d'une catastrophe et de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante qu'au trimestre comparatif.
- **Revenus d'exploitation de 1 086 M\$,** en baisse de 111 M\$, ou de 9,3 %.
- **Primes nettes de 1 120 M\$,** en hausse de 153 M\$, ou de 15,8 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Haute de 100 M\$ des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
- **Pertes de 34 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation,** alors qu'un revenu était constaté au trimestre comparatif, pour un écart de 264 M\$, en raison essentiellement du gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017 constaté au trimestre comparatif.
- **Revenus de placement de 79 M\$,** en hausse de 70 M\$. Cette augmentation provient principalement des éléments suivants :
 - Revenus de dividendes plus élevés que ceux du trimestre comparatif de 2017, notamment en raison de revenus réinvestis qui incluent des ajustements concernant des exercices antérieurs.
 - Variation négative de la juste valeur des obligations appariées inférieure à celle du trimestre comparatif, expliquée principalement par une hausse des taux d'intérêt sur les marchés moindre que celle enregistrée au trimestre comparatif. Rappelons que cette diminution de la valeur des obligations a été compensée par une baisse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
- **Revenu total de 1 165 M\$,** en baisse de 41 M\$, ou de 3,4 %.
- **Charges de sinistres de 803 M\$,** en hausse de 160 M\$, ou de 24,9 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Haute attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Ratio des sinistres de 75,5 % pour la période terminée le 30 septembre 2018, alors qu'il était de 73,0 % pour la période correspondante en 2017.
 - ♦ Haute du ratio attribuable à l'incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'au trimestre comparatif de 2017, soit 3,5 %, comparativement à 2,0 %. Le troisième trimestre de 2018 a été marqué par une catastrophe en septembre, soit des dommages causés par des tornades et des vents forts, principalement dans les régions d'Ottawa et de Gatineau. Au trimestre correspondant de 2017, deux événements majeurs avaient été constatés, mais aucune catastrophe.
 - ♦ Évolution favorable moins importante qu'au troisième trimestre de 2017 des sinistres des années antérieures, (8,0) %, comparativement à (9,5) %.
- **Frais autres que d'intérêts de 271 M\$,** en hausse de 66 M\$, ou de 32,2 %. Cette augmentation est principalement causée par la hausse des frais résultant, en partie, de l'effet du traité de réassurance mentionné précédemment sur les charges couvertes par celui-ci et de la croissance des affaires.

COMPARAISON DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2018 ET DE 2017 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents nets de 148 M\$,** en baisse de 250 M\$ et excédents nets rajustés en baisse de 9 M\$, ou de 5,7 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Incidence découlant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.
 - Sinistralité plus importante comparativement aux neuf premiers mois de 2017.
 - En contrepartie, hausse des revenus de placement.
- **Revenus d'exploitation de 3 136 M\$,** en baisse de 14 M\$, ou de 0,4 %.
- **Primes nettes de 3 252 M\$,** en hausse de 339 M\$, ou de 11,6 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Haute de 258 M\$ des primes nettes assujetties au traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, principalement attribuable au changement du taux de cession prévu dans le traité. Ce dernier prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1^{er} juillet 2017.
- **Pertes de 116 M\$, présentées sous la rubrique Autres revenus (pertes) d'exploitation,** alors qu'un revenu était constaté à la période comparative, pour un écart de 352 M\$, en raison principalement des éléments suivants :
 - Gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017 constaté à la période comparative.
 - Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc.
- **Revenus de placement de 227 M\$,** en hausse de 98 M\$. Cette augmentation provient principalement des éléments suivants :
 - Revenus de dividendes plus élevés que ceux des neuf premiers mois de 2017, notamment en raison de revenus réinvestis qui incluent des ajustements concernant des exercices antérieurs.
 - Gains nets sur dispositions de fonds et d'actions ordinaires liés au rééquilibrage de certains portefeuilles qui ont été plus élevés que ceux enregistrés à la même période de 2017.
- **Revenu total de 3 363 M\$,** en hausse de 84 M\$, ou de 2,6 %.
- **Charges de sinistres de 2 352 M\$,** en hausse de 396 M\$, ou de 20,2 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Croissance des affaires amenant une augmentation des charges de sinistres.
 - Haute attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 75,0 % pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, alors qu'il était de 70,4 % pour la période correspondante en 2017.
 - Haute du ratio principalement attribuable à l'évolution favorable moins importante que pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017 des sinistres des années antérieures, (9,9) % comparativement à (12,6) %, essentiellement en assurance automobile.
 - Incidence des catastrophes et événements majeurs plus importante qu'aux neuf premiers mois de 2017, soit 4,3 %, comparativement à 2,9 %.
- **Frais autres que d'intérêts de 828 M\$,** en baisse de 22 M\$, ou de 2,6 %. Cette diminution est principalement causée par les éléments suivants :
 - Baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company complétée le 1^{er} juillet 2017.
 - En contrepartie, hausse des frais résultant, en partie, de l'effet du traité de réassurance mentionné précédemment sur les charges couvertes par celui-ci et de la croissance des affaires.

Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

La Fédération considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, elle présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents.

Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

| (en millions de dollars) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | |
|--|--|-----------------------------|-------------------|---|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 juin 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | 30 septembre 2017 |
| Activités de trésorerie | 8 \$ | 20 \$ | 31 \$ | 51 \$ | 90 \$ |
| Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture | 25 | (1) | 49 | 29 | 79 |
| Autres ⁽²⁾ | (50) | (9) | (14) | (66) | (40) |
| Excédents (déficit) nets de la période | (17)\$ | 10 \$ | 66 \$ | 14 \$ | 129 \$ |
| dont : | | | | | |
| Part revenant au Groupe | (17)\$ | 10 \$ | 66 \$ | 14 \$ | 129 \$ |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Incluent les activités des fonctions de soutien, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés intermédiaires ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

COMPARAISON DES TROISIÈMES TRIMESTRES DE 2018 ET DE 2017 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Déficit net de 17 M\$**, comparativement à des excédents nets de 66 M\$ pour le troisième trimestre de 2017.
- **Activités de trésorerie de 8 M\$**, comparativement à une contribution aux excédents de 31 M\$ en 2017.
 - Effet défavorable provenant des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères.
 - Diminution des revenus générés par les activités de négociation.
- **Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture de 25 M\$**, comparativement à des excédents de 49 M\$ pour la période correspondante de 2017.
 - Fluctuation moins favorable de la juste valeur des swaps en 2018, étant donné la hausse des taux d'intérêt qui a été moins importante comparativement à la même période en 2017.
- **Autres activités en déficit de 50 M\$**, comparativement à un déficit de 14 M\$ en 2017.
 - Autres activités marquées, en 2018 et en 2017, par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité. Elles incluent également les contributions provenant du *Fonds de 100 M\$* et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.

COMPARAISON DES NEUF PREMIERS MOIS DE 2018 ET DE 2017 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Excédents nets de 14 M\$**, comparativement à 129 M\$ pour les neuf premiers mois de 2017.
- **Activités de trésorerie de 51 M\$**, comparativement à une contribution aux excédents de 90 M\$ en 2017.
 - Baisse des revenus générés par les activités de négociation.
- **Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture de 29 M\$**, comparativement à des excédents de 79 M\$ pour les neuf premiers mois de 2017.
 - Fluctuation moins favorable de la juste valeur des swaps en 2018, étant donné la hausse des taux d'intérêt qui a été moins importante comparativement à la même période en 2017.
- **Autres activités en déficit de 66 M\$**, comparativement à un déficit de 40 M\$ en 2017.
 - Autres activités marquées, en 2018 et en 2017, par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices. Cela permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité. Elles incluent également les contributions provenant du *Fonds de 100 M\$* et les versements liés au programme Avantages membre Desjardins.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Le tableau suivant présente un sommaire des renseignements se rapportant aux résultats des huit derniers trimestres de la Fédération.

Résultats des huit derniers trimestres

| (en millions de dollars) | 2018 | | | 2017 | | | | 2016 |
|---|-------------------|-------------------|-------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | T3 ⁽¹⁾ | T2 ⁽¹⁾ | T1 ⁽¹⁾ | T4 | T3 | T2 | T1 | |
| Revenu net d'intérêts | 382 \$ | 353 \$ | 368 \$ | 357 \$ | 364 \$ | 344 \$ | 339 \$ | 331 \$ |
| Primes nettes | 2 288 | 2 225 | 2 164 | 2 034 | 2 007 | 2 099 | 2 006 | 1 857 |
| Autres revenus d'exploitation ⁽²⁾ | | | | | | | | |
| Cotisations | 97 | 99 | 99 | 94 | 93 | 91 | 99 | 98 |
| Ententes de services | 179 | 186 | 184 | 179 | 187 | 194 | 167 | 174 |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit | 172 | 164 | 186 | 182 | 154 | 153 | 171 | 151 |
| Services de courtage et de fonds de placement | 235 | 239 | 271 | 261 | 241 | 307 | 278 | 281 |
| Honoraires de gestion et de services de garde | 135 | 128 | 127 | 131 | 109 | 111 | 106 | 108 |
| Revenus de change | 15 | 21 | 27 | 22 | 16 | 21 | 18 | 20 |
| Autres | 52 | 163 | 70 | (78) | 330 | 47 | 63 | (13) |
| Revenus d'exploitation⁽²⁾ | 3 555 | 3 578 | 3 496 | 3 182 | 3 501 | 3 367 | 3 247 | 3 007 |
| Revenus (pertes) de placement ⁽²⁾ | | | | | | | | |
| Revenus (pertes) nets de placement | (213) | 299 | 126 | 924 | (316) | 734 | 425 | (1 062) |
| Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | 76 | 20 | 169 | s. o. |
| | (137) | 319 | 295 | 924 | (316) | 734 | 425 | (1 062) |
| Revenu total | 3 418 | 3 897 | 3 791 | 4 106 | 3 185 | 4 101 | 3 672 | 1 945 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 73 | 63 | 89 | 74 | 72 | 59 | 73 | 48 |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance | 1 380 | 1 727 | 1 656 | 2 120 | 1 000 | 1 922 | 1 753 | (104) |
| Frais autres que d'intérêts | 1 598 | 1 568 | 1 628 | 1 651 | 1 433 | 1 605 | 1 550 | 1 560 |
| Impôts sur les excédents | 68 | 75 | 59 | 80 | 89 | 100 | 67 | 27 |
| Excédents avant ristournes aux caisses membres | 299 | 464 | 359 | 181 | 591 | 415 | 229 | 414 |
| Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré | - | - | - | 44 | - | - | - | 18 |
| Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres | 299 \$ | 464 \$ | 359 \$ | 137 \$ | 591 \$ | 415 \$ | 229 \$ | 396 \$ |
| dont : | | | | | | | | |
| Part revenant au Groupe | 286 \$ | 453 \$ | 350 \$ | 128 \$ | 576 \$ | 401 \$ | 224 \$ | 370 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | 13 | 11 | 9 | 9 | 15 | 14 | 5 | 26 |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre 2018, 30 juin 2018 et 31 mars 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats du troisième trimestre de 2017 ont été marqués par la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1^{er} juillet 2017 tandis que les résultats du deuxième trimestre de 2018 ont été marqués par la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques SEC, complétée le 1^{er} avril 2018. Des informations supplémentaires concernant ces transactions sont présentées à la section « Incidence des transactions importantes » à la page 14. Pour plus de renseignements sur les variations trimestrielles, se référer aux pages 43 à 45 du rapport de gestion annuel 2017.

REVUE DU BILAN

GESTION DU BILAN

Bilan consolidé

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Au 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | | Au 31 décembre 2017 | |
|--|-------------------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| Actif | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 2 488 \$ | 1,6 % | 1 731 \$ | 1,2 % |
| Valeurs mobilières | 52 058 | 32,5 | 46 904 | 32,2 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 11 856 | 7,4 | 9 377 | 6,4 |
| Prêts et acceptations nets | 61 972 | 38,7 | 58 715 | 40,3 |
| Actif net des fonds distincts | 13 964 | 8,7 | 13 379 | 9,2 |
| Instruments financiers dérivés | 4 274 | 2,7 | 3 772 | 2,6 |
| Autres actifs | 13 633 | 8,4 | 11 862 | 8,1 |
| Total de l'actif | 160 245 \$ | 100,0 % | 145 740 \$ | 100,0 % |
| Passif et capitaux propres | | | | |
| Dépôts | 57 798 \$ | 36,1 % | 52 149 \$ | 35,8 % |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 11 199 | 7,0 | 9 112 | 6,3 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 13 182 | 8,2 | 10 062 | 6,9 |
| Instruments financiers dérivés | 4 262 | 2,7 | 3 677 | 2,5 |
| Passifs des contrats d'assurance | 28 681 | 17,9 | 28 300 | 19,4 |
| Passif net des fonds distincts | 13 931 | 8,7 | 13 354 | 9,2 |
| Autres passifs | 12 966 | 8,1 | 11 679 | 7,9 |
| Obligations subordonnées | 1 343 | 0,8 | 1 388 | 1,0 |
| Capitaux propres | 16 883 | 10,5 | 16 019 | 11,0 |
| Total du passif et des capitaux propres | 160 245 \$ | 100,0 % | 145 740 \$ | 100,0 % |

⁽¹⁾ Les informations présentées au 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Actif total

Au 30 septembre 2018, l'actif total de la Fédération s'établissait à 160,2 G\$, en hausse de 14,5 G\$, ou de 10,0 %, depuis le 31 décembre 2017. Les valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, ainsi que les prêts et acceptations nets sont en grande partie à l'origine de cette augmentation.

Trésorerie, dépôts auprès d'institutions financières et valeurs mobilières

Au 30 septembre 2018, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération s'établissait à 2,5 G\$, en hausse de 757 M\$, ou de 43,7 %, depuis le 31 décembre 2017. Quant aux valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, elles ont augmenté de 7,6 G\$, ou de 13,6 %, depuis la fin de l'an dernier, pour atteindre 63,9 G\$ à la même date. Cette hausse est attribuable à la progression des activités de marché et des dépôts.

Prêts et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Au 30 septembre 2018, l'encours du portefeuille de prêts de la Fédération, y compris les acceptations, net de la provision pour pertes de crédit, s'élevait à 62,0 G\$, en hausse de 3,3 G\$, ou de 5,5 %, depuis le 31 décembre 2017. La progression des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, ainsi que celle des prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui comptaient respectivement 30,9 % et 61,9 % du portefeuille total de la Fédération, sont en grande partie responsables de cette augmentation.

En effet, l'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, qui totalisait 19,3 G\$ au 30 septembre 2018, a augmenté de 1,7 G\$, ou de 10,0 %, depuis le 31 décembre 2017, alors que les prêts aux entreprises et aux gouvernements, qui atteignaient un volume de 38,7 G\$ à la même date, ont crû de 1,6 G\$, ou de 4,4 % durant la même période. Dans le cas des prêts hypothécaires résidentiels, leur encours se chiffrait à 4,5 G\$ au 30 septembre 2018, en hausse de 194 M\$, ou de 4,5 %, depuis le 31 décembre 2017.

Prêts et acceptations

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Au 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | | Au 31 décembre 2017 | |
|--|-------------------------------------|----------------|---------------------|----------------|
| Hypothécaires résidentiels | 4 517 \$ | 7,2 % | 4 323 \$ | 7,3 % |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 19 293 | 30,9 | 17 547 | 29,8 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 38 669 | 61,9 | 37 043 | 62,9 |
| | 62 479 | 100,0 % | 58 913 | 100,0 % |
| Provision pour pertes de crédit | (507) | | (198) | |
| Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs | 61 972 \$ | | 58 715 \$ | |
| Prêts garantis ou assurés ⁽²⁾ | 4 869 \$ | | 5 609 \$ | |

⁽¹⁾ Les informations présentées au 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Qualité du crédit

Des renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés dans la section « Gestion des risques » à la page 38 de ce rapport de gestion.

Dépôts

Au 30 septembre 2018, l'encours des dépôts de la Fédération atteignait 57,8 G\$, en hausse de 5,6 G\$, ou de 10,8 %, depuis le 31 décembre 2017. La croissance des dépôts des entreprises et des gouvernements, qui constituaient 78,6 % de son portefeuille total de dépôts, est en grande partie responsable de cette progression. En effet, l'encours de ces dépôts a crû de 4,5 G\$, ou de 10,9 %, depuis la fin de l'an dernier, pour totaliser 45,4 G\$ au terme de ce trimestre. Cette augmentation s'explique notamment par les différentes émissions de titres, y compris le papier commercial et les obligations sécurisées, effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins.

Dépôts

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Au 30 septembre 2018 | | Au 31 décembre 2017 | |
|--|----------------------|----------------|---------------------|----------------|
| Particuliers | 4 194 \$ | 7,3 % | 4 353 \$ | 8,3 % |
| Entreprises et gouvernements | 45 426 | 78,6 | 40 963 | 78,6 |
| Institutions de dépôts | 8 178 | 14,1 | 6 833 | 13,1 |
| Total des dépôts | 57 798 \$ | 100,0 % | 52 149 \$ | 100,0 % |

Les dépôts des institutions de dépôts ont, pour leur part, augmenté de 1,3 G\$, ou de 19,7 %, depuis le 31 décembre 2017, pour se chiffrer à 8,2 G\$ au 30 septembre 2018. Enfin, l'encours des dépôts en provenance des particuliers a diminué de 159 M\$, ou de 3,7 %, pendant la même période, pour totaliser 4,2 G\$ au terme de ce trimestre.

Passifs des contrats d'assurance

Au 30 septembre 2018, les passifs des contrats d'assurance de la Fédération s'élevaient à 28,7 G\$, en hausse de 381 M\$, ou de 1,3 %, depuis le 31 décembre 2017.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur ces passifs du Mouvement Desjardins.

Capitaux propres

Au 30 septembre 2018, les capitaux propres s'élevaient à 16,9 G\$, une hausse de 864 M\$, ou de 5,4 %, depuis le 31 décembre 2017. Les excédents nets des neuf premiers mois de 2018 après ristournes aux caisses membres totalisant 1,1 G\$ ont été une source de cette croissance. De plus, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour un produit net des frais d'émission de 124 M\$ ainsi qu'à l'émission de parts de capital F d'une valeur de 142 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F. La rémunération de 247 M\$ sur les parts de capital ainsi que l'incidence des changements de méthodes comptables de 214 M\$ ont diminué les capitaux propres.

La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins. Des renseignements supplémentaires sur le Cadre intégré de gestion du capital sont présentés dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion annuel 2017 de la Fédération.

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant ses objectifs stratégiques et ses obligations réglementaires. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération, dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* pour les coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3 %.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* (ESCAP) émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* (TCM) émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la *Ligne directrice sur le test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Le suivi de l'évolution de ces lignes directrices est présenté dans la section « Évolution du contexte réglementaire », de ce rapport de gestion.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles relatives aux participations significatives énoncées dans la ligne directrice. Par ailleurs, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la ligne directrice ESCAP émise par l'AMF.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. À cet effet, des informations supplémentaires sont présentées dans le rapport de gestion annuel 2017 de la Fédération aux pages 48 et 49. De plus, la section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements additionnels liés à la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le dossier de la recapitalisation interne, soit le projet de la ligne directrice TLAC.

Le 7 décembre 2017, le CBCB a publié un document de réflexion sur le traitement réglementaire des expositions souveraines. Des commentaires sur le sujet pouvaient être acheminés au CBCB jusqu'au 9 mars 2018. Le CBCB n'a pas obtenu de consensus en vue d'apporter des modifications au traitement des expositions au risque souverain.

Le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire, qui supervise le CBCB, a approuvé le 7 décembre 2017 les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renforçant la solidité et la sensibilité des approches standards du risque de crédit, du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) et du risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les modèles internes, d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres dans le cadre de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes, et d'autre part en révoquant l'usage des approches fondées sur les modèles internes pour le risque du dispositif d'AEC et le risque opérationnel;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil de Bâle I existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Le CBCB prévoit la mise en œuvre de ces réformes pour le 1^{er} janvier 2022 et des dispositions transitoires pour l'application du plancher selon l'approche standard révisée de Bâle III. La mise en place anticipée du nouveau seuil avant le 1^{er} janvier 2022 est à la discréTION des autorités réglementaires. Pour sa part, le BSIF a publié le 12 janvier 2018 une mesure transitoire permettant le remplacement du seuil Bâle I par un plancher de fonds propres révisé depuis le 2^e trimestre de 2018. Le BSIF a également publié un document de travail le 16 juillet dernier faisant état des points de vue préliminaires du BSIF et du calendrier de mise en œuvre des dernières réformes de Bâle III au Canada. L'AMF n'a pas encore publié ses intentions à cet égard.

Le 22 mars 2018, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Revisions to the minimum capital requirements for market risk*. Ce document aborde certains problèmes soulevés à la suite de la publication le 14 janvier 2016 de la version révisée des exigences minimales de fonds propres à l'égard du risque de marché. Le document consultatif inclut des propositions de changements visant, entre autres, à accroître la sensibilité au risque de l'approche standard et à recalibrer la pondération du risque de taux, du risque sur actions et du risque de change. Le document consultatif propose également des modifications au document *Simplified alternative to the standardised approach to market risk capital requirements* publié le 29 juin 2017. Le 7 décembre 2017, le CBCB avait annoncé que les institutions financières devraient présenter l'information en vertu de l'approche standard à compter du 1^{er} janvier 2022.

Respect des exigences

Au 30 septembre 2018, les ratios de fonds propres, calculés selon les exigences de Bâle III pour la catégorie 1A, la catégorie 1 et le total des fonds propres étaient tous de 17,0 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,7 %.

La Fédération et ses filiales qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectaient celles-ci au 30 septembre 2018.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres, l'évolution des fonds propres au cours de la période ainsi que les actifs pondérés en fonction des risques.

Principales composantes des fonds propres

| | Total des fonds propres | | |
|----------------------------|--|---|--|
| | Fonds propres de la catégorie 1 | | Fonds propres de la catégorie 2 |
| | Catégorie 1A ⁽¹⁾ | Catégorie 1B ⁽¹⁾ | |
| Éléments admissibles | <ul style="list-style-type: none"> Réserves et excédents non répartis Cumul des autres éléments du résultat global admissibles Parts de capital | <ul style="list-style-type: none"> Participations ne donnant pas le contrôle⁽²⁾ | <ul style="list-style-type: none"> Provisions générales Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif Parts de qualification admissibles |
| Ajustements réglementaires | <ul style="list-style-type: none"> Goodwill Logiciels Autres actifs incorporels Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes Déficit de provisions Participations croisées⁽³⁾ | | |
| Déductions | <ul style="list-style-type: none"> Principalement des participations significatives dans des entités financières⁽⁴⁾ | | <ul style="list-style-type: none"> Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire Instrument financier subordonné |

⁽¹⁾Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.

⁽²⁾Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

⁽³⁾Participations croisées dans les fonds propres de la catégorie 1A du réseau des caisses Desjardins du Québec.

⁽⁴⁾Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Fonds propres réglementaires et ratios de fonds propres

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Au 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | Au 31 décembre 2017 |
|---|-------------------------------------|---------------------|
| Fonds propres de la catégorie 1A | | |
| Parts de capital de la Fédération | 4 767 \$ | 4 501 \$ |
| Autres parts de capital | 4 031 | 4 036 |
| Réserves | 620 | 540 |
| Excédents non répartis | 6 563 | 5 655 |
| Cumul des autres éléments du résultat global admissibles | 140 | 456 |
| Déductions ⁽²⁾⁽³⁾ | (5 883) | (6 026) |
| Total des fonds propres de la catégorie 1A | 10 238 | 9 162 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | - | 13 |
| Déductions ⁽²⁾ | - | (13) |
| Total des fonds propres de la catégorie 1B | - | - |
| Total des fonds propres de la catégorie 1 | 10 238 | 9 162 |
| Fonds propres de la catégorie 2 | | |
| Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif | 809 | 1 032 |
| Provisions générales | 296 | 126 |
| Autres instruments admissibles | - | - |
| Déductions ⁽²⁾ | (1 105) | (1 158) |
| Total des fonds propres de la catégorie 2 | - | - |
| Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2) | 10 238 \$ | 9 162 \$ |
| Ratios et exposition du ratio de levier | | |
| Fonds propres de la catégorie 1A ⁽⁴⁾ | 17,0 % | 17,5 % |
| Fonds propres de la catégorie 1 ⁽⁴⁾ | 17,0 | 17,5 |
| Total des fonds propres ⁽⁴⁾ | 17,0 | 17,5 |
| Levier ⁽⁵⁾ | 7,7 | 7,9 |
| Exposition du ratio de levier | 132 507 \$ | 115 915 \$ |

⁽¹⁾ Les informations présentées au 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Conformément à la ligne directrice, lorsqu'une entité est tenue de faire une déduction à une composante donnée de fonds propres sans en être suffisamment dotée, la différence est déduite de l'élément de qualité immédiatement supérieur. Si les fonds propres de la catégorie 2 sont insuffisants pour absorber une déduction, la portion non déduite le sera dans la catégorie 1B, puis 1A s'il y a lieu.

⁽³⁾ Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (2 279 M\$, 2 152 M\$ en 2017), dont les participations croisées (1 816 M\$, 1 634 M\$ en 2017), des participations significatives (3 076 M\$, 3 137 M\$ en 2017) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (528 M\$, 737 M\$ en 2017).

⁽⁴⁾ Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.

⁽⁵⁾ Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice et se définit comme étant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1^{er} janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1^{er} janvier 2013. Les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le Mouvement Desjardins n'a émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur l'application de cette réglementation.

Le 21 décembre 2017, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin d'émettre, au cours des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 125 M\$. Cette nouvelle émission a débuté le 23 janvier 2018. Au cours des neuf premiers mois de 2018, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour un produit net des frais d'émission de 124 M\$. De plus, la Fédération a émis des parts de capital F d'une valeur de 142 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

De plus, le 24 mars 2018, l'Assemblée générale annuelle Desjardins a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets de 60 M\$ à l'égard des parts de capital G.

Au 30 septembre 2018, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en baisse de 51 points de base par rapport au 31 décembre 2017. La croissance des excédents et des réserves a été contrebalancée par la hausse des actifs pondérés en fonction des risques, le passage à l'IFRS 9 et la diminution du cumul des autres éléments du résultat global.

Évolution des fonds propres réglementaires

Pour la période de neuf mois terminée le

| (en millions de dollars) | 30 septembre 2018 |
|--|-------------------|
| Fonds propres de la catégorie 1A | |
| Solde au début de la période | 9 162 \$ |
| Croissance des réserves et des excédents non répartis ⁽¹⁾ | 988 |
| Cumul des autres éléments du résultat global admissibles | (316) |
| Parts de capital de la Fédération | 266 |
| Autres parts de capital | (5) |
| Déductions | 143 |
| Solde à la fin de la période | 10 238 |
| Fonds propres de la catégorie 1B | |
| Solde au début de la période | - |
| Participations ne donnant pas le contrôle | (13) |
| Déductions | 13 |
| Solde à la fin de la période | - |
| Total des fonds propres de la catégorie 1 | 10 238 |
| Fonds propres de la catégorie 2 | |
| Solde au début de la période | - |
| Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif | (223) |
| Provisions générales | 170 |
| Déductions | 53 |
| Solde à la fin de la période | - |
| Total des fonds propres | 10 238 \$ |

⁽¹⁾ Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Elle utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit, elles sont évaluées selon l'approche standard. Le 19 juin 2017, la Fédération a reçu l'autorisation de l'AMF quant à l'utilisation de l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel, et ce à compter du 30 juin 2017. Le 29 juin 2018, la Fédération a reçu l'agrément de l'AMF quant à l'utilisation des modèles internes du risque de marché pour les portefeuilles de négociation tout en continuant d'utiliser l'approche standard pour le risque de change et le risque sur produits de base du portefeuille bancaire, et ce à compter du 30 septembre 2018.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques se chiffraient à 60,3 G\$ au 30 septembre 2018. De ce montant, 46,8 G\$ sont attribuables au risque de crédit, 5,1 G\$ au risque de marché et 8,6 G\$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2017, les actifs pondérés étaient de 52,4 G\$.

Actifs pondérés en fonction des risques

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Approche des notations internes | | | | | | | Approche standard | | Total au 30 septembre 2018 | | | Total au 31 décembre 2017 |
|---|---------------------------------|------------------|---|------------------|----------------------------|------------------|---|-------------------|----------------------------|----------------------------|---|------------------------------------|---------------------------------------|
| | Expositions ⁽¹⁾ | | Actifs pondérés en fonction des risques | | Expositions ⁽¹⁾ | | Actifs pondérés en fonction des risques | | Expositions ⁽¹⁾ | | Actifs pondérés en fonction des risques | Exigence de capital ⁽²⁾ | Taux de pondération moyen des risques |
| | | | | | | | | | | | | | |
| Risque de crédit autre que le risque de contrepartie | | | | | | | | | | | | | |
| Emprunteurs souverains | - \$ | - \$ | 6 686 \$ | - \$ | 6 686 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - % | 21 \$ | |
| Institutions financières | - | - | 40 853 | 8 200 | 40 853 | 8 200 | 656 | 20,1 | 7 601 | | | | |
| Entreprises | - | - | 15 276 | 14 897 | 15 276 | 14 897 | 1 192 | 97,5 | 12 989 | | | | |
| Titrisations | - | - | 5 | 68 | 5 | 68 | 5 | 1 360,0 | 75 | | | | |
| Actions | - | - | 200 | 289 | 200 | 289 | 23 | 144,5 | 241 | | | | |
| PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail | - | - | 2 107 | 1 615 | 2 107 | 1 615 | 129 | 76,6 | 1 288 | | | | |
| Prêts hypothécaires | 2 159 | 285 | 438 | 153 | 2 597 | 438 | 35 | 16,9 | 329 | | | | |
| Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME) | 6 891 | 3 720 | 922 | 697 | 7 813 | 4 417 | 353 | 56,5 | 3 207 | | | | |
| Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles | 30 815 | 8 407 | - | - | 30 815 | 8 407 | 673 | 27,3 | 8 110 | | | | |
| Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie | 39 865 | 12 412 | 66 487 | 25 919 | 106 352 | 38 331 | 3 066 | 36,0 | 33 861 | | | | |
| Risque de contrepartie | | | | | | | | | | | | | |
| Emprunteurs souverains | - | - | 35 | - | 35 | - | - | - | - | - | - | - | |
| Institutions financières | - | - | 1 978 | 396 | 1 978 | 396 | 33 | 20,0 | 343 | | | | |
| Entreprises | - | - | 9 | 9 | 9 | 9 | 1 | 100,0 | 4 | | | | |
| Portefeuille de négociation | - | - | 1 209 | 343 | 1 209 | 343 | 27 | 28,4 | 374 | | | | |
| Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) | - | - | - | - | - | - | 1 068 | 85 | - | 910 | | | |
| Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation | - | - | - | - | - | 162 | 3 | - | - | 1 | | | |
| Sous-total du risque de contrepartie | - | - | 3 231 | 748 | 3 393 | 1 819 | 146 | 53,6 | 1 632 | | | | |
| Autres actifs ⁽³⁾ | - | - | - | - | 17 341 | 5 929 | 474 | 34,2 | 6 340 | | | | |
| Facteur scalaire ⁽⁴⁾ | - | 745 | - | - | - | 745 | 60 | - | 677 | | | | |
| Total du risque de crédit | 39 865 | 13 157 | 69 718 | 26 667 | 127 086 | 46 824 | 3 746 | 36,8 | 42 510 | | | | |
| Risque de marché | | | | | | | | | | | | | |
| Valeur à risque (VAR) et VAR en situation de crise | - | 2 788 | - | - | - | 2 788 | 223 | - | S. O. ⁽⁶⁾ | | | | |
| Exigences supplémentaires liées aux risques | - | 1 798 | - | - | - | 1 798 | 144 | - | S. O. ⁽⁶⁾ | | | | |
| Exigences supplémentaires liées à d'autres risques ⁽⁵⁾ | - | - | - | 488 | - | 488 | 39 | - | S. O. ⁽⁶⁾ | | | | |
| Total du risque de marché⁽⁶⁾ | - | 4 586 | - | 488 | - | 5 074 | 406 | - | 1 965 | | | | |
| Risque opérationnel | | | | | | | | | | | | | |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil | 39 865 | 17 743 | 69 718 | 35 732 | 127 086 | 60 475 | 4 838 | - | 52 618 | | | | |
| Actifs pondérés en fonction des risques après les dispositions transitoires pour la charge d'AEC⁽⁷⁾ | | | | | | | | | | | | | |
| APR pour les fonds propres de la catégorie 1A | - | - | - | - | - | 60 261 | 4 821 | - | 52 364 | | | | |
| APR pour les fonds propres de la catégorie 1 | - | - | - | - | - | 60 293 | 4 823 | - | 52 409 | | | | |
| APR pour le total des fonds propres | - | - | - | - | - | 60 325 | 4 826 | - | 52 445 | | | | |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques | 39 865 \$ | 17 743 \$ | 69 718 \$ | 35 732 \$ | 127 086 \$ | 60 261 \$ | 4 821 \$ | - % | 52 364 \$ | | | | |

⁽¹⁾ Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (réduction faite des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts dépréciés autres que la clientèle de détail (à l'exception des prêts sur cartes de crédit) selon l'approche standard, excluant ceux selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

⁽²⁾ L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

⁽³⁾ Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

⁽⁴⁾ Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

⁽⁵⁾ Les autres risques comprennent le risque de devise, le risque lié aux produits de base et le risque lié aux expositions sur les options calculé selon l'approche standard.

⁽⁶⁾ Depuis le troisième trimestre de 2018, des modèles internes sont utilisés pour calculer le risque de marché des portefeuilles de négociation en remplacement de l'approche standard utilisée pour les périodes précédentes. Les données des périodes antérieures n'ont pas été retraitées et étaient présentées selon une segmentation différente.

⁽⁷⁾ Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils sont respectivement de 80 %, de 83 % et de 86 % en 2018 (72 %, de 77 % et de 81 % en 2017). Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation. Des renseignements supplémentaires sont présentés dans la section « Arrangements hors bilan » du rapport de gestion annuel 2017 de la Fédération.

Biens sous gestion et sous administration

Au 30 septembre 2018, la Fédération administrait, pour le compte des membres des caisses et des clients, des biens d'une valeur de 404,1 G\$, soit une baisse de 15,9 G\$, ou de 3,8 % suite à la transaction impliquant Qtrade Canada Inc. telle que décrite à la section « Événements importants de 2018 ». Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 67,9 G\$ au 30 septembre 2018, ce qui représente une hausse de 1,3 G\$, ou de 1,9 %, depuis le 31 décembre 2017.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et aux clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Entités structurées

La Fédération procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Fédération si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Fédération sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés annuels contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Titrisation d'actifs financiers de la Fédération

La Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés annuels contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect de son appétit pour le risque, en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs.

La Fédération est exposée à différents risques dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de marché, au risque de liquidité, au risque opérationnel, au risque d'assurance, au risque stratégique, au risque de réputation, au risque lié aux régimes de retraite, au risque environnemental ainsi qu'au risque lié à l'environnement réglementaire et juridique.

La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement. La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2018, la structure de gouvernance, les encadrements et les pratiques du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques de même que la nature et la description des risques auxquels la Fédération est exposée (y compris le risque opérationnel, le risque d'assurance, le risque stratégique, le risque de réputation, le risque lié aux régimes de retraite, le risque environnemental ainsi que le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique) n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 59 à 89 du rapport de gestion annuel 2017 de la Fédération. En plus de ces risques, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Ces principaux risques et risques émergents ainsi que les autres facteurs de risque n'ont pas changé de façon significative par rapport à ce qui est présenté aux pages 55 à 58 du rapport de gestion annuel 2017 de la Fédération.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, y compris par ses prêts aux caisses membres. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

Qualité du portefeuille de prêts

Le 1^{er} janvier 2018, la Fédération a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Contrairement à l'approche de l'IAS 39, qui était fondée sur un modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit subies, l'IFRS 9 repose plutôt sur un modèle de dépréciation basé sur les pertes de crédit attendues. Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Au 30 septembre 2018, selon la note complémentaire 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des états financiers consolidés intermédiaires, le montant de la provision pour pertes de crédit se chiffrait à 507 M\$, en hausse de 309 M\$ par rapport au 31 décembre 2017. Cette augmentation est expliquée principalement par la croissance des encours, par la révision des scénarios économiques ainsi que par une migration des emprunteurs vers des cotes de risque plus élevées. L'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 a pour effet de rendre la provision pour pertes de crédit plus volatile.

L'encours des prêts dépréciés bruts correspond dorénavant aux prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation. Le ratio des prêts dépréciés bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,36 % au terme du troisième trimestre de 2018, contrairement à 0,14 % au 31 décembre 2017. Cette hausse s'explique par le fait que sous l'IFRS 9, tous les prêts en défaut sont maintenant considérés comme dépréciés, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable. La provision pour pertes de crédit sur les prêts dépréciés totalise 101 M\$ au 30 septembre 2018, ce qui donne un taux de provisionnement sur les prêts dépréciés de 45,5 %.

Les tableaux suivants présentent les prêts dépréciés bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts dépréciés bruts.

Prêts dépréciés⁽¹⁾ bruts par catégories d'emprunteurs

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Au 30 septembre 2018 ⁽²⁾ | | | | Au 31 décembre 2017 | |
|--|-------------------------------------|-----------------------|---|----------------------|-----------------------|----------------------|
| | Valeur comptable brute | | Provision pour pertes de crédit sur prêts dépréciés | Prêts dépréciés nets | Prêts dépréciés bruts | Prêts dépréciés nets |
| | Prêts et acceptations bruts | Prêts dépréciés bruts | | | | |
| Hypothécaires résidentiels | 4 517 \$ | 9 \$ 0,20 % | - \$ | 9 \$ | 8 \$ | 3 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 19 293 | 195 1,01 | 96 | 99 | 72 | 49 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 38 669 | 18 0,05 | 5 | 13 | 4 | - |
| Total des prêts | 62 479 \$ | 222 \$ 0,36 % | 101 \$ | 121 \$ | 84 \$ | 52 \$ |

⁽¹⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les informations présentées au 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Variation du solde des prêts dépréciés⁽¹⁾ bruts

| (en millions de dollars) | Pour les périodes de trois mois terminées le | | Pour les périodes de neuf mois terminées le | | |
|---|--|-----------------------------|---|----------------------------------|-------------------|
| | 30 septembre 2018 ⁽²⁾ | 30 juin 2018 ⁽²⁾ | 30 septembre 2017 | 30 septembre 2018 ⁽²⁾ | 30 septembre 2017 |
| Prêts dépréciés bruts au début de la période selon l'IAS 39 | S. o. | S. o. | 76 \$ | 84 \$ | 95 \$ |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 | S. o. | S. o. | S. o. | 125 | S. o. |
| Prêts dépréciés bruts au début de la dernière période selon l'IFRS 9 | 208 \$ | 209 \$ | S. o. | 209 | S. o. |
| Prêts dépréciés bruts survenus depuis la dernière période | 149 | 218 | 108 | 482 | 332 |
| Retours à un état non déprécié | (133) | (60) | (48) | (226) | (168) |
| Radiations et recouvrements | (61) | (79) | (67) | (208) | (210) |
| Autres variations | 59 | (80) | 5 | (35) | 25 |
| Prêts dépréciés bruts à la fin de la période | 222 \$ | 208 \$ | 74 \$ | 222 \$ | 74 \$ |

⁽¹⁾ À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et de trois mois terminée le 30 juin 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR) détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

Gouvernance

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités déléguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

Gestion du risque de marché lié aux activités de négociation – Valeur à risque

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau suivant présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

VaR par catégories de risques (portefeuille de négociation)

| (en millions de dollars) | Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018 | | | | Pour les trimestres terminés le 30 juin 2018 30 septembre 2017 | | | |
|--|---|---------|----------------------|----------------------|---|---------|----------------------------|---------|
| | Au 30 septembre 2018 | Moyenne | Haut | Bas | Au 30 juin 2018 | Moyenne | Au 30 septembre 2017 | Moyenne |
| Actions | 0,2 \$ | 0,4 \$ | 1,0 \$ | 0,2 \$ | 0,4 \$ | 0,4 \$ | 0,4 \$ | 0,4 \$ |
| Change | 0,6 | 0,7 | 1,2 | 0,3 | 0,9 | 0,4 | 0,1 | 0,4 |
| Taux d'intérêt | 5,1 | 4,6 | 6,0 | 3,6 | 4,6 | 4,6 | 2,0 | 2,5 |
| Risque spécifique de taux d'intérêt ⁽¹⁾ | 6,5 | 7,3 | 9,7 | 5,6 | 7,1 | 7,0 | 4,7 | 5,1 |
| Effet de diversification ⁽²⁾ | (7,3) | (8,2) | s. o. ⁽³⁾ | s. o. ⁽³⁾ | (8,3) | (7,7) | (5,1) | (5,8) |
| VaR globale | 5,1 \$ | 4,8 \$ | 6,0 \$ | 3,9 \$ | 4,7 \$ | 4,7 \$ | 2,1 \$ | 2,6 \$ |
| VaR globale en période de tension | 12,1 \$ | 14,9 \$ | 21,6 \$ | 11,3 \$ | 17,4 \$ | 18,4 \$ | 12,3 \$ | 11,3 \$ |

⁽¹⁾ Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.

⁽²⁾ Représente la réduction du risque lié à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.

(2) Représente la réduction au risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents actifs et le VaR de l'ensemble.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 4,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018, stable par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2018. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 14,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018, en baisse de 3,5 M\$ par rapport au trimestre terminé le 30 juin 2018. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours des périodes présentées.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
 - ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
 - ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

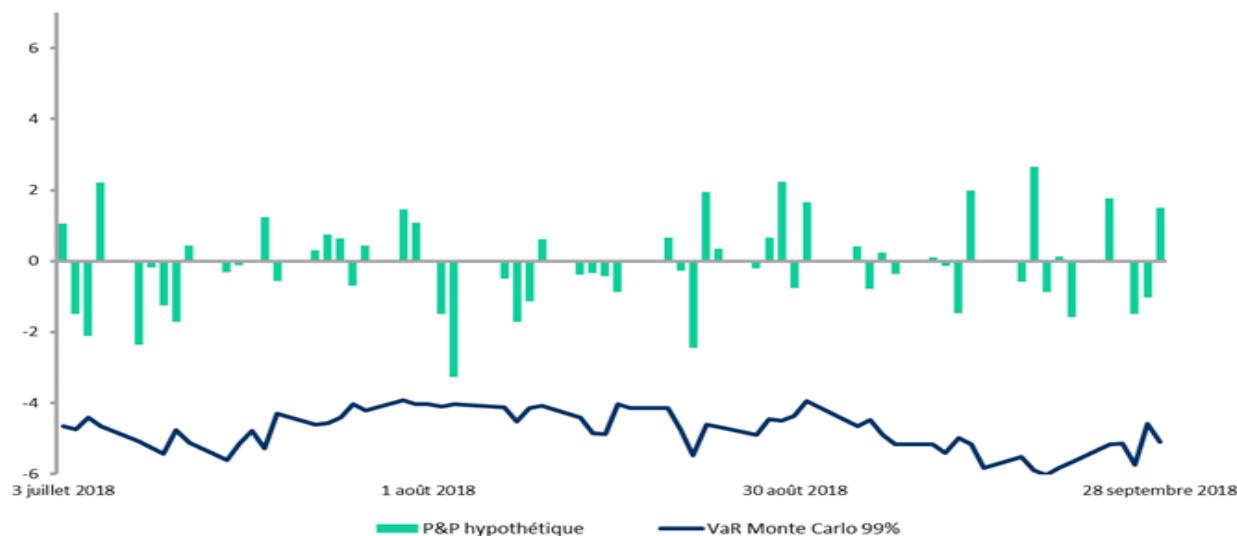
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique ci-dessous représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités. Au cours du troisième trimestre de 2018, aucune exception de P&P hypothétique n'a eu lieu.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation
(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

Gestion du risque structurel de taux d'intérêt

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des trimestres subséquents selon les préférences des membres et clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :

- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en réduisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et clients ainsi que de la tarification. Le comité Actif/Passif (ALCO) du Mouvement Desjardins a la responsabilité d'analyser et d'enterrer mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau suivant présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)⁽¹⁾

| (en millions de dollars) | Au 30 septembre 2018 | | Au 30 juin 2018 | | Au 30 septembre 2017 | |
|--|--------------------------------------|---|--------------------------------------|---|--------------------------------------|---|
| | Revenu net d'intérêts ⁽²⁾ | Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾ | Revenu net d'intérêts ⁽²⁾ | Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾ | Revenu net d'intérêts ⁽²⁾ | Valeur économique des capitaux propres ⁽³⁾ |
| Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base | (6)\$ | 132 \$ | (21)\$ | 113 \$ | (1)\$ | (9)\$ |
| Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base ⁽⁴⁾ | 4 | (136) | 19 | (116) | 9 | 9 |

⁽¹⁾ La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 220 M\$ avant impôts au 30 septembre 2018 et de respectivement 254 M\$ et 217 M\$ au 30 juin 2018 et au 30 septembre 2017. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 236 M\$ avant impôts au 30 septembre 2018 et de respectivement 229 M\$ et 196 M\$ au 30 juin 2018 et au 30 septembre 2017.

⁽²⁾ Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

⁽³⁾ Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

⁽⁴⁾ Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

Gestion du risque de change

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement, car elles ne pourraient pas être utilisées par la Trésorerie du Mouvement pour générer des liquidités pour d'autres composantes.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes, comme présenté à la section « Sources de financement ». Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que l'adoption des exigences réglementaires liées au ratio NSFR a été reportée au 1^{er} janvier 2020. Le Mouvement entend respecter ce ratio lors de son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 120,0 % pour le trimestre terminé le 30 septembre 2018 comparativement à un ratio de 119,8 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont précisément prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Sources de financement

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 57,8 G\$ au 30 septembre 2018, en hausse de 5,6 G\$ depuis le 31 décembre 2017. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. Au cours des neuf premiers mois de 2018, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Principaux programmes de financement

Au 30 septembre 2018

| | Montant maximal autorisé |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| Billets à moyen terme (canadiens) | 7 milliards de dollars |
| Obligations sécurisées (multidevises) | 10 milliards de dollars |
| Billets à court terme (européens) | 3 milliards d'euros |
| Billets à court terme (américains) | 15 milliards de dollars américains |
| Billets à moyen terme (multidevises) | 7 milliards d'euros |

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros

| (en millions de dollars) | Au 30 septembre 2018 | | | | | | | | Au 31 décembre 2017 |
|---------------------------------------|----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------------|-----------------|------------------|------------------|---------------------|
| | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 12 mois | Total – Moins de 1 an | De 1 à 2 ans | Plus de 2 ans | Total | |
| Billets à escompte au porteur | 2 512 \$ | 864 \$ | 14 \$ | 2 \$ | 3 392 \$ | - \$ | - \$ | 3 392 \$ | 2 802 \$ |
| Papier commercial | 6 500 | 2 714 | 775 | 2 166 | 12 155 | - | - | 12 155 | 9 276 |
| Billets à moyen terme | - | 1 250 | - | 983 | 2 233 | 2 636 | 6 075 | 10 944 | 11 030 |
| Titrisation de créances hypothécaires | - | 483 | 318 | 788 | 1 589 | 1 336 | 6 833 | 9 758 | 9 164 |
| Obligations sécurisées | - | - | 1 500 | - | 1 500 | 1 498 | 2 619 | 5 617 | 4 517 |
| Obligations subordonnées | - | - | - | - | - | 844 | 499 | 1 343 | 1 388 |
| Total | 9 012 \$ | 5 311 \$ | 2 607 \$ | 3 939 \$ | 20 869 \$ | 6 314 \$ | 16 026 \$ | 43 209 \$ | 38 177 \$ |
| dont : | | | | | | | | | |
| Garantis | - \$ | 483 \$ | 1 818 \$ | 788 \$ | 3 089 \$ | 3 678 \$ | 9 951 \$ | 16 718 \$ | 15 069 \$ |
| Non garantis | 9 012 | 4 828 | 789 | 3 151 | 17 780 | 2 636 | 6 075 | 26 491 | 23 108 |

L'ensemble du financement de gros présenté dans le tableau ci-dessus a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 5,0 G\$ par rapport au 31 décembre 2017. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du papier commercial et des obligations sécurisées.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le tableau « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Au 30 septembre 2018 | | Au 31 décembre 2017 | |
|--|----------------------|----------------|---------------------|----------------|
| | | | | |
| Dollars canadiens | 20 579 \$ | 47,7 % | 18 345 \$ | 48,1 % |
| Dollars américains | 13 762 | 31,8 | 12 105 | 31,7 |
| Autres | 8 868 | 20,5 | 7 727 | 20,2 |
| | 43 209 \$ | 100,0 % | 38 177 \$ | 100,0 % |

La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 1,9 G\$ au cours des neuf premiers mois de 2018. De plus, la Fédération a procédé au cours de la même période à une émission d'obligations sécurisées sur le marché européen d'un montant de 750 M d'euros et à une émission d'un montant de 1,0 G d'euros par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises. Par ailleurs, la Fédération a procédé à deux émissions d'un montant total de 1,1 G\$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 26,3 G\$ au 30 septembre 2018, comparativement à 24,7 G\$ au 31 décembre 2017. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,3 G\$ au 30 septembre 2018, comparativement à 1,4 G\$ au 31 décembre 2017. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, la Fédération a émis, au cours des neuf premiers mois de 2018, des parts de capital F pour un produit net des frais d'émission de 124 M\$ ainsi que des parts de capital F d'une valeur de 142 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

Cotes de crédit des titres émis

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, les cotes de crédit et les perspectives attribuées aux titres du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées et ont été confirmées par les agences de notation Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch.

À la suite de la publication, le 18 avril 2018, par le ministère des Finances du Canada, de la version définitive des règlements mettant en œuvre les principales caractéristiques du régime de recapitalisation interne des banques et, par le BSIF, de la version finale de sa ligne directrice TLAC, DBRS, Moody's et S&P ont publié des communiqués mentionnant plusieurs décisions concernant les cotes de crédit des banques d'importance systémique intérieure (BIS') canadiennes. Étant donné que ce régime de recapitalisation n'est pas applicable au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF, DBRS, Moody's et S&P n'ont pas mentionné le Mouvement dans leurs communiqués.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's sont négatives. L'attribution d'une perspective négative aux cotes du Mouvement par DBRS et Moody's s'explique par l'incertitude entourant la mise en place d'un régime de recapitalisation interne applicable au Mouvement. La perspective attribuée aux cotes de Capital Desjardins inc. par Moody's est toutefois stable.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Cotes de crédit des titres émis

| | DBRS | STANDARD & POOR'S | MOODY'S | FITCH |
|---|-------------------|-------------------|------------|------------|
| Fédération des caisses Desjardins du Québec | | | | |
| Court terme | R-1 (élevé) AA | A-1 A+ | P-1 Aa2 | F1+ AA- |
| Moyen et long termes de premier rang | | | | |
| Capital Desjardins inc. | | | | |
| Moyen et long termes de premier rang | AA (faible) | A | A2 | A+ |

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

Échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs inscrits au bilan consolidé et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Fédération pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que la Fédération pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan

Au 30 septembre 2018⁽¹⁾

| (en millions de dollars) | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance précise | Total |
|---|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 2 016 \$ | 356 \$ | 7 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 109 \$ | 2 488 \$ |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | | | |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net ⁽²⁾ | 403 | 681 | 539 | 1 103 | 1 205 | 2 974 | 10 315 | 17 043 | 4 680 | 38 943 |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽²⁾ | 2 120 | 422 | 209 | 694 | 299 | 1 104 | 3 811 | 2 681 | 43 | 11 383 |
| Titres au coût amorti ⁽²⁾ | 1 315 | 97 | 85 | 148 | 51 | 2 | 4 | 30 | - | 1 732 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 11 422 | 434 | - | - | - | - | - | - | - | 11 856 |
| Prêts | | | | | | | | | | |
| Hypothécaires résidentiels ⁽³⁾ | 21 | 43 | 44 | 112 | 131 | 820 | 2 029 | 1 306 | 11 | 4 517 |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽³⁾ | 42 | 73 | 158 | 205 | 269 | 1 057 | 5 078 | 5 239 | 7 172 | 19 293 |
| Aux entreprises et aux gouvernements ⁽³⁾ | 6 572 | 1 731 | 1 640 | 1 538 | 1 279 | 5 889 | 10 105 | 3 567 | 6 097 | 38 418 |
| Provision pour pertes de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | (507) | (507) |
| Actif net des fonds distincts | - | - | - | - | - | - | - | - | 13 964 | 13 964 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 176 | 74 | - | 1 | - | - | - | - | - | 251 |
| Primes à recevoir | 181 | 61 | 13 | 3 | - | - | - | - | 2 133 | 2 391 |
| Instruments financiers dérivés | 152 | 122 | 117 | 196 | 130 | 905 | 2 474 | 169 | 9 | 4 274 |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières | 3 000 | 1 | - | - | - | - | - | - | 41 | 3 042 |
| Actifs de réassurance | 37 | 73 | 72 | 64 | 61 | 192 | 356 | 1 072 | 105 | 2 032 |
| Immeubles de placement | - | - | - | - | - | - | - | - | 934 | 934 |
| Immobilisations corporelles | - | - | - | - | - | - | - | - | 787 | 787 |
| Goodwill | - | - | - | - | - | - | - | - | 121 | 121 |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - | - | - | - | - | 468 | 468 |
| Actifs d'impôt différé | - | - | - | - | - | - | - | - | 758 | 758 |
| Autres actifs | 834 | 124 | 98 | 37 | 22 | 14 | 39 | 5 | 1 927 | 3 100 |
| Total de l'actif | 28 291 \$ | 4 292 \$ | 2 982 \$ | 4 101 \$ | 3 447 \$ | 12 957 \$ | 34 211 \$ | 31 112 \$ | 38 852 \$ | 160 245 \$ |

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 49.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 30 septembre 2018⁽¹⁾

| (en millions de dollars) | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance précise | Total |
|--|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Particuliers ⁽⁴⁾ | 21 \$ | 53 \$ | 80 \$ | 86 \$ | 87 \$ | 322 \$ | 551 \$ | 6 \$ | 2 988 \$ | 4 194 \$ |
| Entreprises et gouvernements ⁽⁴⁾ | 9 673 | 5 408 | 2 651 | 1 843 | 2 138 | 5 500 | 13 213 | 2 052 | 2 948 | 45 426 |
| Institutions de dépôts ⁽⁴⁾ | 570 | 191 | 278 | 314 | 102 | 660 | 1 938 | 9 | 4 116 | 8 178 |
| Acceptations | 176 | 74 | - | 1 | - | - | - | - | - | 251 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁵⁾ | 190 | 234 | 213 | 52 | 169 | 1 919 | 2 306 | 6 111 | 5 | 11 199 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 13 182 | - | - | - | - | - | - | - | - | 13 182 |
| Instruments financiers dérivés | 167 | 111 | 130 | 203 | 134 | 834 | 2 390 | 283 | 10 | 4 262 |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières | 4 544 | 3 | - | - | - | - | - | - | 2 006 | 6 553 |
| Passifs des contrats d'assurance | 429 | 773 | 933 | 819 | 792 | 1 880 | 4 189 | 16 313 | 2 553 | 28 681 |
| Passif net des fonds distincts | - | - | - | - | - | - | - | - | 13 931 | 13 931 |
| Passifs nets au titre des régimes à prestations définies | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 360 | 1 360 |
| Passifs d'impôt différé | - | - | - | - | - | - | - | - | 230 | 230 |
| Autres passifs | 1 773 | 191 | 215 | 262 | 27 | 65 | 78 | 51 | 1 910 | 4 572 |
| Obligations subordonnées | - | - | - | - | - | 844 | - | 499 | - | 1 343 |
| Total des capitaux propres | - | - | - | - | - | - | - | - | 16 883 | 16 883 |
| Total du passif et des capitaux propres | 30 725 \$ | 7 038 \$ | 4 500 \$ | 3 580 \$ | 3 449 \$ | 12 024 \$ | 24 665 \$ | 25 324 \$ | 48 940 \$ | 160 245 \$ |
| Engagements hors bilan | | | | | | | | | | |
| Engagements de crédit ⁽⁶⁾ | 4 114 \$ | 202 \$ | 239 \$ | 727 \$ | 975 \$ | 2 427 \$ | 7 792 \$ | 636 \$ | 89 242 \$ | 106 354 \$ |
| Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 228 | 2 228 |
| Engagements en vertu de contrats de location | 4 | 8 | 11 | 11 | 11 | 38 | 96 | 193 | - | 372 |
| Lettres de crédit documentaire | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Garanties et lettres de crédit de soutien | 43 | 235 | 81 | 63 | 198 | 6 | 17 | 75 | 106 | 824 |
| Swaps sur défaillance de crédit | - | - | - | - | - | - | - | 349 | - | 349 |

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 49.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2017

| (en millions de dollars) | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance précise | Total |
|---|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| Actif | | | | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 1 343 \$ | 378 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 10 \$ | 1 731 \$ |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | | | |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ⁽²⁾ | 45 | 541 | 1 152 | 835 | 2 112 | 2 195 | 7 181 | 15 881 | 1 712 | 31 654 |
| Titres disponibles à la vente ⁽²⁾ | 2 361 | 515 | 815 | 299 | 265 | 1 098 | 3 957 | 2 663 | 3 277 | 15 250 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 8 982 | 257 | 123 | 15 | - | - | - | - | - | 9 377 |
| Prêts | | | | | | | | | | |
| Hypothécaires résidentiels ⁽³⁾ | 39 | 49 | 227 | 93 | 120 | 505 | 1 934 | 1 350 | 6 | 4 323 |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers ⁽³⁾ | 41 | 84 | 196 | 209 | 273 | 1 128 | 4 473 | 4 472 | 6 671 | 17 547 |
| Aux entreprises et aux gouvernements ⁽³⁾ | 6 579 | 2 364 | 1 270 | 1 378 | 1 465 | 5 432 | 8 753 | 3 318 | 6 453 | 37 012 |
| Provision pour pertes de crédit | - | - | - | - | - | - | - | - | (198) | (198) |
| Actif net des fonds distincts | - | - | - | - | - | - | - | - | 13 379 | 13 379 |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | 31 | - | - | - | - | - | - | - | - | 31 |
| Primes à recevoir | 173 | 62 | 13 | 3 | - | - | - | - | 1 847 | 2 098 |
| Instruments financiers dérivés | 99 | 115 | 174 | 159 | 162 | 699 | 2 228 | 136 | - | 3 772 |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières | 1 519 | 3 | - | - | - | - | - | - | 41 | 1 563 |
| Actifs de réassurance | 35 | 71 | 72 | 63 | 60 | 213 | 423 | 1 038 | 227 | 2 202 |
| Immeubles de placement | - | - | - | - | - | - | - | - | 817 | 817 |
| Immobilisations corporelles | - | - | - | - | - | - | - | - | 780 | 780 |
| Goodwill | - | - | - | - | - | - | - | - | 121 | 121 |
| Immobilisations incorporelles | - | - | - | - | - | - | - | - | 466 | 466 |
| Actifs d'impôt différé | - | - | - | - | - | - | - | - | 746 | 746 |
| Autres actifs | 443 | 68 | 109 | 2 | 5 | 8 | 21 | - | 1 532 | 2 188 |
| Actifs du groupe destiné à être cédé | - | - | - | - | - | - | - | - | 881 | 881 |
| Total de l'actif | 21 690 \$ | 4 507 \$ | 4 151 \$ | 3 056 \$ | 4 462 \$ | 11 278 \$ | 28 970 \$ | 28 858 \$ | 38 768 \$ | 145 740 \$ |

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 49.

Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)

Au 31 décembre 2017

| (en millions de dollars) | Moins de 1 mois | De 1 à 3 mois | De 3 à 6 mois | De 6 à 9 mois | De 9 à 12 mois | De 1 à 2 ans | De 2 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance précise | Total |
|--|------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|-------------------|
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Dépôts | | | | | | | | | | |
| Particuliers ⁽⁴⁾ | 42 \$ | 75 \$ | 122 \$ | 72 \$ | 76 \$ | 237 \$ | 526 \$ | 3 \$ | 3 200 \$ | 4 353 \$ |
| Entreprises et gouvernements ⁽⁴⁾ | 9 246 | 3 768 | 1 703 | 1 653 | 2 134 | 5 383 | 12 019 | 1 602 | 3 455 | 40 963 |
| Institutions de dépôts ⁽⁴⁾ | 685 | 192 | 279 | 186 | 200 | 687 | 1 840 | 6 | 2 758 | 6 833 |
| Acceptations | 31 | - | - | - | - | - | - | - | - | 31 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ⁽⁵⁾ | 155 | 595 | 114 | 108 | 21 | 1 366 | 2 225 | 4 526 | 2 | 9 112 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 10 062 | - | - | - | - | - | - | - | - | 10 062 |
| Instruments financiers dérivés | | | | | | | | | | |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières | 156 | 126 | 191 | 172 | 166 | 558 | 2 166 | 142 | - | 3 677 |
| Passifs des contrats d'assurance | 2 628 | 1 | - | - | - | - | - | - | 1 618 | 4 247 |
| Passif net des fonds distincts | 412 | 732 | 897 | 834 | 766 | 1 885 | 4 121 | 16 379 | 2 274 | 28 300 |
| Passifs nets au titre des régimes à prestations définies | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 741 | 1 741 |
| Passifs d'impôt différé | - | - | - | - | - | - | - | - | 204 | 204 |
| Autres passifs | 1 923 | 427 | 347 | 8 | 9 | 60 | 81 | 741 | 1 198 | 4 794 |
| Passifs du groupe destiné à être cédé | - | - | - | - | - | - | - | - | 662 | 662 |
| Obligations subordonnées | - | - | - | - | - | - | 898 | 490 | - | 1 388 |
| Total des capitaux propres | 25 340 \$ | 5 916 \$ | 3 653 \$ | 3 033 \$ | 3 372 \$ | 10 176 \$ | 23 876 \$ | 23 889 \$ | 46 485 \$ | 145 740 \$ |
| Total du passif et des capitaux propres | | | | | | | | | | |
| Engagements hors bilan | | | | | | | | | | |
| Engagements de crédit ⁽⁶⁾ | 3 569 \$ | 110 \$ | 149 \$ | 225 \$ | 397 \$ | 2 957 \$ | 7 031 \$ | 243 \$ | 80 604 \$ | 95 285 \$ |
| Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs | - | - | - | - | - | - | - | - | 2 024 | 2 024 |
| Engagements en vertu de contrats de location | 4 | 7 | 11 | 11 | 11 | 41 | 102 | 212 | - | 399 |
| Lettres de crédit documentaire | - | - | - | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| Garanties et lettres de crédit de soutien | 38 | 70 | 37 | 201 | 226 | - | 13 | 78 | 4 | 667 |
| Swaps sur défaillance de crédit | - | - | - | - | - | 540 | - | - | - | 540 |

⁽¹⁾Les informations présentées au 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés intermédiaires.

⁽²⁾Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽³⁾Les montants remboursables sur demande sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».

⁽⁴⁾Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.

⁽⁵⁾Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.

⁽⁶⁾Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.

INFORMATION ADDITIONNELLE LIÉE À L'EXPOSITION À CERTAINS RISQUES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Titres adossés

| (en millions de dollars) | Au 30 septembre 2018 | | Au 31 décembre 2017 | |
|---|----------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | Montants nominaux | Juste valeur | Montants nominaux | Juste valeur |
| Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires ⁽¹⁾ | 145 \$ | 145 \$ | 146 \$ | 148 \$ |

⁽¹⁾Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. À la suite de l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, ces titres sont présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » du bilan consolidé. Au 31 décembre 2017, ils étaient présentés aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

Instruments financiers dérivés

| (en millions de dollars) | Au 30 septembre 2018 | | | Au 31 décembre 2017 | | |
|--|----------------------|-----------------|-----------------|---------------------|-----------------|-----------------|
| | Montants nominaux | Valeur positive | Valeur négative | Montants nominaux | Valeur positive | Valeur négative |
| Swaps sur défaillance de crédit ⁽¹⁾ | 349 \$ | 7 \$ | - \$ | 616 \$ | 13 \$ | 2 \$ |
| Swaps sur rendement total ⁽²⁾ | 116 | - | 1 | 86 | - | 1 |

⁽¹⁾Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

⁽²⁾Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

Structures de financement à levier et prêts à risque

| (en millions de dollars) | Au 30 septembre 2018 | | Au 31 décembre 2017 | |
|---|----------------------|-----------------|---------------------|-----------------|
| | Montants nominaux | Valeur positive | Montants nominaux | Valeur positive |
| Structures de financement à levier ⁽¹⁾ | 109 \$ | | 149 \$ | |
| Prêts à risque de la catégorie Alt-A ⁽²⁾ | 18 | | 19 | |
| Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles ⁽³⁾ | 2 | | 1 | |

⁽¹⁾Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.

⁽²⁾Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

⁽³⁾Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2018, la Fédération n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités. L'adoption au 1^{er} janvier 2018 de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, n'a pas eu d'incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. L'information sur les intervenants et leurs responsabilités liées à ces contrôles est présentée aux pages 90 et 91 du rapport de gestion annuel 2017.

INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché. La Fédération effectue des transactions avec d'autres entités du Mouvement Desjardins, qui sont principalement des caisses.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'à personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes. Ces politiques et procédures n'ont pas changé de façon importante depuis le 31 décembre 2017.

La note complémentaire 33 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés annuels et intermédiaires. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 114 à 130 du rapport annuel 2017, à l'exception des modifications résultant de l'adoption, au 1^{er} janvier 2018, de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des présents états financiers consolidés intermédiaires.

Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les pages 91 à 96 du rapport de gestion annuel 2017 ainsi que les notes complémentaires 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » et 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit » des présents états financiers consolidés intermédiaires fournissent des explications sur les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine.

Aucun changement significatif n'a été apporté à ces jugements, à ces estimations, à ces hypothèses et à ces méthodes comptables au cours des neuf premiers mois de 2018, à l'exception des changements relatifs aux normes comptables adoptées le 1^{er} janvier 2018.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur pour la Fédération, sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels de la Fédération, aux pages 130 à 132 du rapport annuel 2017. Des informations additionnelles sont également présentées dans la section « Modifications comptables futures », aux pages 96 à 100 du rapport de gestion annuel 2017. L'IASB a publié depuis, les modifications décrites ci-dessous :

Cadre conceptuel de l'information financière

L'IASB a publié en mars 2018 le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le cadre conceptuel actuel. Le *Cadre conceptuel de l'information financière* inclut de nouveaux concepts, actualise les définitions et les critères de comptabilisation des actifs et des passifs, et clarifie certains concepts clés. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce nouveau cadre, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

Table des matières

| | | |
|--|--|----|
| États financiers consolidés | • Bilan consolidé | 53 |
| | • État consolidé du résultat | 54 |
| | • État consolidé du résultat global | 55 |
| | • État consolidé des variations des capitaux propres | 56 |
| | • Tableau consolidé des flux de trésorerie | 57 |
| Notes complémentaires aux états financiers consolidés | • Note 1 – Informations relatives à la Fédération des caisses Desjardins du Québec | 58 |
| | • Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables | 58 |
| | • Note 3 – Valeur comptable des instruments financiers | 72 |
| | • Note 4 – Juste valeur des instruments financiers | 74 |
| | • Note 5 – Prêts et provision pour pertes de crédit | 80 |
| | • Note 6 – Intérêts détenus dans d'autres entités | 86 |
| | • Note 7 – Dépôts | 86 |
| | • Note 8 – Transactions importantes | 87 |
| | • Note 9 – Capital social | 87 |
| | • Note 10 – Cumul des autres éléments du résultat global | 88 |
| | • Note 11 – Gestion du capital | 89 |
| | • Note 12 – Revenu net d'intérêts et revenus (pertes) nets de placement | 90 |
| | • Note 13 – Information sectorielle | 91 |

Bilan consolidé

(non audité)

| (en millions de dollars canadiens) | Notes | Au 30 septembre 2018 ⁽¹⁾ | Au 31 décembre 2017 |
|--|-------|-------------------------------------|---------------------|
| ACTIF | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | | 2 488 \$ | 1 731 \$ |
| Valeurs mobilières | | | |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | | 38 943 | 31 654 |
| Titres disponibles à la vente | | s. o. | 15 250 |
| Titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | 11 383 | s. o. |
| Titres au coût amorti | | 1 732 | s. o. |
| | | 52 058 | 46 904 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | | 11 856 | 9 377 |
| Prêts | 5 | | |
| Hypothécaires résidentiels | | 4 517 | 4 323 |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | | 19 293 | 17 547 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | | 38 418 | 37 012 |
| | | 62 228 | 58 882 |
| Provision pour pertes de crédit | 5 | (507) | (198) |
| | | 61 721 | 58 684 |
| Actif net des fonds distincts | | 13 964 | 13 379 |
| Autres actifs | | | |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | | 251 | 31 |
| Primes à recevoir | | 2 391 | 2 098 |
| Instruments financiers dérivés | | 4 274 | 3 772 |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières | | 3 042 | 1 563 |
| Actifs de réassurance | | 2 032 | 2 202 |
| Immeubles de placement | | 934 | 817 |
| Immobilisations corporelles | | 787 | 780 |
| Goodwill | | 121 | 121 |
| Immobilisations incorporelles | | 468 | 466 |
| Actifs d'impôt différé | | 758 | 746 |
| Autres | | 3 100 | 2 188 |
| Actifs du groupe destiné à être cédé | | - | 881 |
| | | 18 158 | 15 665 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 160 245 \$ | 145 740 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | | |
| PASSIF | | | |
| Dépôts | 7 | | |
| Particuliers | | 4 194 \$ | 4 353 \$ |
| Entreprises et gouvernements | | 45 426 | 40 963 |
| Institutions de dépôts | | 8 178 | 6 833 |
| | | 57 798 | 52 149 |
| Autres passifs | | | |
| Acceptations | | 251 | 31 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | | 11 199 | 9 112 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | | 13 182 | 10 062 |
| Instruments financiers dérivés | | 4 262 | 3 677 |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières | | 6 553 | 4 247 |
| Passifs des contrats d'assurance | | 28 681 | 28 300 |
| Passif net des fonds distincts | | 13 931 | 13 354 |
| Passifs nets au titre des régimes à prestations définies | | 1 360 | 1 741 |
| Passifs d'impôt différé | | 230 | 204 |
| Autres | | 4 572 | 4 794 |
| Passifs du groupe destiné à être cédé | | - | 662 |
| | | 84 221 | 76 184 |
| Obligations subordonnées | | 1 343 | 1 388 |
| TOTAL DU PASSIF | | 143 362 | 129 721 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| Capital social | 9 | 8 798 | 8 537 |
| Excédents non répartis | | 6 574 | 5 674 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 10 | 130 | 458 |
| Réserves | | 620 | 540 |
| Capitaux propres – Part revenant au Groupe | | 16 122 | 15 209 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 761 | 810 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | | 16 883 | 16 019 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | | 160 245 \$ | 145 740 \$ |

⁽¹⁾ Les informations présentées au 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.

Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Serge Rousseau
Vice-président du conseil

État consolidé du résultat

(non audité)

| (en millions de dollars canadiens) | Notes | Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre | | Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre | |
|--|-------|---|--------|--|----------|
| | | 2018 ⁽¹⁾ | 2017 | 2018 ⁽¹⁾ | 2017 |
| REVENU D'INTÉRÊTS | | | | | |
| Prêts | | 681 \$ | 537 \$ | 1 874 \$ | 1 511 \$ |
| Valeurs mobilières | | 59 | 46 | 167 | 144 |
| | | 740 | 583 | 2 041 | 1 655 |
| FRAIS D'INTÉRÊTS | | | | | |
| Dépôts | | 335 | 199 | 868 | 551 |
| Obligations subordonnées et autres | | 23 | 20 | 70 | 57 |
| | | 358 | 219 | 938 | 608 |
| REVENU NET D'INTÉRÊTS | 12 | 382 | 364 | 1 103 | 1 047 |
| PRIMES NETTES | | 2 288 | 2 007 | 6 677 | 6 112 |
| AUTRES REVENUS | | | | | |
| Cotisations | | 97 | 93 | 295 | 283 |
| Ententes de services | | 179 | 187 | 549 | 548 |
| Commissions sur prêts et cartes de crédit | | 172 | 154 | 522 | 478 |
| Services de courtage et de fonds de placement | | 235 | 241 | 745 | 826 |
| Honoraires de gestion et de services de garde | | 135 | 109 | 390 | 326 |
| Revenus (pertes) nets de placement | 12 | (213) | (316) | 212 | 843 |
| Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurances | | 76 | s. o. | 265 | s. o. |
| Revenus de change | | 15 | 16 | 63 | 55 |
| Autres | | 52 | 330 | 285 | 440 |
| | | 748 | 814 | 3 326 | 3 799 |
| REVENU TOTAL | | 3 418 | 3 185 | 11 106 | 10 958 |
| DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT | 5 | 73 | 72 | 225 | 204 |
| SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS | | | | | |
| DES CONTRATS D'ASSURANCE | | 1 380 | 1 000 | 4 763 | 4 675 |
| FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS | | | | | |
| Rémunération et autres versements | | 140 | 135 | 423 | 403 |
| Salaires et avantages sociaux | | 539 | 511 | 1 698 | 1 707 |
| Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement | | 126 | 127 | 361 | 365 |
| Ententes de services et impartition | | 76 | 64 | 245 | 207 |
| Communications | | 49 | 51 | 163 | 176 |
| Autres | | 668 | 545 | 1 904 | 1 730 |
| | | 1 598 | 1 433 | 4 794 | 4 588 |
| EXCÉDENTS D'EXPLOITATION | | 367 | 680 | 1 324 | 1 491 |
| Impôts sur les excédents | | 68 | 89 | 202 | 256 |
| EXCÉDENTS NETS DE LA PÉRIODE APRÈS RISTOURNES | | | | | |
| AUX CAISSES MEMBRES | | 299 \$ | 591 \$ | 1 122 \$ | 1 235 \$ |
| dont : | | | | | |
| Part revenant au Groupe | | 286 \$ | 576 \$ | 1 089 \$ | 1 201 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | | 13 | 15 | 33 | 34 |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

État consolidé du résultat global

(non audité)

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre | | Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre | |
|---|---|---------------|--|-----------------|
| | 2018 ⁽¹⁾ | 2017 | 2018 ⁽¹⁾ | 2017 |
| Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres | 299 \$ | 591 \$ | 1 122 \$ | 1 235 \$ |
| Autres éléments du résultat global (nets d'impôts) | | | | |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat | | | | |
| Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies | 105 | 221 | 297 | 86 |
| Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence | 1 | 2 | 2 | 1 |
| | 106 | 223 | 299 | 87 |
| Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat | | | | |
| Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente | | | | |
| Gains (pertes) nets non réalisés | s. o. | (35) | s. o. | 113 |
| Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat | s. o. | (17) | s. o. | (148) |
| | s. o. | (52) | s. o. | (35) |
| Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | |
| Pertes nettes non réalisées | (55) | s. o. | (87) | s. o. |
| Reclassement des pertes nettes à l'état consolidé du résultat | 8 | s. o. | 13 | s. o. |
| | (47) | s. o. | (74) | s. o. |
| Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | | | | |
| Pertes nettes non réalisées | (60) | s. o. | (83) | s. o. |
| Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat | 1 | s. o. | (131) | s. o. |
| | (59) | s. o. | (214) | s. o. |
| Variation nette des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (7) | - | (15) | 2 |
| Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (1) | (1) | (3) | (4) |
| | (8) | (1) | (18) | (2) |
| Pertes nettes de change non réalisées sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture | - | (1) | - | (1) |
| | (114) | (54) | (306) | (38) |
| Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts) | (8) | 169 | (7) | 49 |
| RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE | 291 \$ | 760 \$ | 1 115 \$ | 1 284 \$ |
| donc : | | | | |
| Part revenant au Groupe | 282 \$ | 741 \$ | 1 091 \$ | 1 246 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | 9 | 19 | 24 | 38 |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Impôts sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global de la période est présentée dans le tableau suivant :

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre | | Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre | |
|---|---|--------------|--|--------------|
| | 2018 ⁽¹⁾ | 2017 | 2018 ⁽¹⁾ | 2017 |
| Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat | | | | |
| Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies | 38 \$ | 80 \$ | 107 \$ | 32 \$ |
| | 38 | 80 | 107 | 32 |
| Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat | | | | |
| Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente | | | | |
| Gains (pertes) nets non réalisés | s. o. | (16) | s. o. | 18 |
| Reclassement des gains nets à l'état consolidé du résultat | s. o. | (4) | s. o. | (29) |
| | s. o. | (20) | s. o. | (11) |
| Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | |
| Pertes nettes non réalisées | (20) | s. o. | (31) | s. o. |
| Reclassement des pertes nettes à l'état consolidé du résultat | 5 | s. o. | 6 | s. o. |
| | (15) | s. o. | (25) | s. o. |
| Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | | | | |
| Pertes nettes non réalisées | (20) | s. o. | (31) | s. o. |
| Reclassement des (gains) pertes nets à l'état consolidé du résultat | 3 | s. o. | (20) | s. o. |
| | (17) | s. o. | (51) | s. o. |
| Variation nette des couvertures de flux de trésorerie | | | | |
| Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (2) | - | (8) | 1 |
| Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (1) | (1) | (1) | (2) |
| | (3) | (1) | (9) | (1) |
| | (35) | (21) | (85) | (12) |
| Total de la charge d'impôt | 3 \$ | 59 \$ | 22 \$ | 20 \$ |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre
(non audité)

| | Note | Capital social (note 9) | Excédents non répartis | Cumul des autres éléments du résultat global (note 10) | Réserves | | | Capital propres – Part revenant au Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|--|------|----------------------------|---------------------------|--|-----------------------------|--|--------------------|--|--|-------------------------------|
| | | | | | Réserve de stabilisation | Réserve générale et autres réserves | Total des réserves | | | |
| (en millions de dollars canadiens) | | | | | | | | | | |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017 | | 8 537 \$ | 5 674 \$ | 458 \$ | 467 \$ | 73 \$ | 540 \$ | 15 209 \$ | 810 \$ | 16 019 \$ |
| Incidence des changements de méthodes comptables | 2 | - | 34 | (35) | - | (213) | (213) | (214) | - | (214) |
| SOLDE D'OUVERTURE AU 1^{er} JANVIER 2018⁽¹⁾ | | 8 537 | 5 708 | 423 | 467 | (140) | 327 | 14 995 | 810 | 15 805 |
| Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres | | - | 1 089 | - | - | - | - | 1 089 | 33 | 1 122 |
| Autres éléments du résultat global de la période | | - | 295 | (293) | - | - | - | 2 | (9) | (7) |
| Résultat global de la période | | - | 1 384 | (293) | - | - | - | 1 091 | 24 | 1 115 |
| Émission de parts de capital F | | 267 | - | - | - | - | - | 267 | - | 267 |
| Frais d'émission des parts de capital F | | (1) | - | - | - | - | - | (1) | - | (1) |
| Autres variations nettes du capital social | | (5) | 3 | - | - | - | - | (2) | - | (2) |
| Rémunération sur les parts de capital | | - | (247) | - | - | - | - | (247) | - | (247) |
| Rachat de capital-actions | | - | - | - | - | - | - | - | (11) | (11) |
| Dividendes | | - | - | - | - | - | - | - | (28) | (28) |
| Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves) | | - | (293) | - | 96 | 197 | 293 | - | - | - |
| Transactions liées aux options de rachat | | - | 30 | - | - | - | - | 30 | (19) | 11 |
| Rachat de participations ne donnant pas le contrôle | | - | (13) | - | - | - | - | (13) | (15) | (28) |
| Autres | | - | 2 | - | - | - | - | 2 | - | 2 |
| SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2018⁽¹⁾ | | 8 798 \$ | 6 574 \$ | 130 \$ | 563 \$ | 57 \$ | 620 \$ | 16 122 \$ | 761 \$ | 16 883 \$ |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016 | | | | | | | | | | |
| Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres | | 8 066 \$ | 4 781 \$ | 393 \$ | 436 \$ | 88 \$ | 524 \$ | 13 764 \$ | 916 \$ | 14 680 \$ |
| Autres éléments du résultat global de la période | | - | 1 201 | - | - | - | - | 1 201 | 34 | 1 235 |
| Résultat global de la période | | - | 86 | (41) | - | - | - | 45 | 4 | 49 |
| Émission de parts de capital F | | - | 1 287 | (41) | - | - | - | 1 246 | 38 | 1 284 |
| Frais d'émission des parts de capital F | | 354 | - | - | - | - | - | 354 | - | 354 |
| Autres variations nettes du capital social | | (1) | - | - | - | - | - | (1) | - | (1) |
| Rémunération sur les parts de capital | | 97 | - | - | - | - | - | 97 | (97) | - |
| Rachat de capital-actions | | - | (167) | - | - | - | - | (167) | - | (167) |
| Dividendes | | - | - | - | - | - | - | - | (8) | (8) |
| Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves) | | - | (115) | - | 31 | 84 | 115 | - | - | - |
| Transactions liées aux options de vente | | - | 6 | - | - | - | - | 6 | (3) | 3 |
| Autres | | - | 1 | - | - | - | - | 1 | (2) | (1) |
| SOLDE AU 30 SEPTEMBRE 2017 | | 8 516 \$ | 5 793 \$ | 352 \$ | 467 \$ | 172 \$ | 639 \$ | 15 300 \$ | 814 \$ | 16 114 \$ |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(non audité)

| (en millions de dollars canadiens) | Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre | |
|--|--|----------|
| | 2018 ⁽¹⁾ | 2017 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION | | |
| Excédents d'exploitation | 1 324 \$ | 1 491 \$ |
| Ajustements sans effet sur la trésorerie : | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement | 141 | 143 |
| Variation nette des passifs des contrats d'assurance | 381 | 455 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 225 | 204 |
| Perthes nettes réalisées sur les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 19 | s. o. |
| Gains nets réalisés sur les titres disponibles à la vente | s. o. | (182) |
| Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | (265) | s. o. |
| Dépréciation comptabilisée au résultat net sur les titres disponibles à la vente | s. o. | 5 |
| Autres | (64) | 137 |
| Variations des actifs et des passifs d'exploitation : | | |
| Titres à la juste valeur par le biais du résultat net | (3 911) | (2 964) |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | (2 480) | (3 044) |
| Prêts | (3 556) | (3 936) |
| Instruments financiers dérivés, montant net | 56 | 1 151 |
| Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net | 772 | 599 |
| Dépôts | 5 649 | 6 360 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 2 087 | 2 053 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | 3 119 | (448) |
| Autres | (736) | (833) |
| Paiement de la contrepartie éventuelle | (250) | (243) |
| Impôts versés sur les excédents | (154) | (229) |
| Versements des ristournes aux caisses membres | (60) | - |
| | 2 297 | 719 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | |
| Achats de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché | (46) | (21) |
| Émission de parts de capital F | 124 | 229 |
| Frais d'émission des parts de capital F | (1) | (1) |
| Autres variations nettes du capital social | (2) | - |
| Rémunération sur les parts de capital | (105) | (42) |
| Rachat de capital-actions | (11) | (8) |
| Dividendes versés | (28) | (30) |
| Rachat de participations ne donnant pas le contrôle | (28) | - |
| Transactions liées aux options de vente et aux options de rachat | (63) | (14) |
| | (160) | 113 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | |
| Acquisitions de titres disponibles à la vente | s. o. | (37 210) |
| Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente | s. o. | 13 968 |
| Produits tirés des échéances de titres disponibles à la vente | s. o. | 22 253 |
| Acquisitions de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti | (49 106) | s. o. |
| Produits tirés de la vente de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti | 6 635 | s. o. |
| Produits tirés des échéances de titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et au coût amorti | 41 233 | s. o. |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement | (141) | (193) |
| Disposition de filiale nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés | - | 684 |
| Paiement de la contrepartie éventuelle comptabilisée à la date d'acquisition | (27) | (23) |
| | (1 406) | (521) |
| Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | 731 | 311 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | 1 757 | 1 212 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE | 2 488 \$ | 1 523 \$ |
| Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Intérêts versés | 890 \$ | 821 \$ |
| Intérêts et dividendes reçus | 2 760 | 2 358 |

⁽¹⁾ Les informations présentées pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018 tiennent compte des normes et des amendements adoptés au 1^{er} janvier 2018. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés intermédiaires résumés

(non auditées)

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nature des activités

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). La Fédération a également pour rôle de protéger les intérêts des membres du Mouvement Desjardins. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Les caisses membres exercent un pouvoir collectif sur la Fédération, et chacune d'elles exerce une influence notable sur la Fédération.

De plus, la Fédération est la société mère de plusieurs filiales œuvrant dans les services financiers. Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités (états financiers consolidés intermédiaires) ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), plus particulièrement selon l'International Accounting Standard (IAS) 34, *Information financière intermédiaire*, et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de la période précédente ont été reclasés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés intermédiaires de la période courante. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de la Fédération.

Ces états financiers consolidés intermédiaires doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés annuels audités (états financiers consolidés annuels) de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ainsi que les zones ombragées de la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion afférent, qui font partie intégrante des états financiers consolidés annuels. L'ensemble des méthodes comptables a été appliqué de la manière décrite à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels, à l'exception des modifications décrites à la section « Changements méthodes comptables » de la présente note.

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fédération le 13 novembre 2018.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Fédération. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M\$ et G\$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2018, la Fédération a adopté l'IFRS 9, *Instruments financiers* et l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et les amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* et entraîne de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, et à la dépréciation des instruments financiers ainsi que des exigences relatives à la comptabilité de couverture. Comme le permet l'IFRS 9, la Fédération a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture, plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9.

Les amendements à l'IFRS 4 visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9 et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*. Ces amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options en lien avec l'adoption de l'IFRS 9, soit le report de la date d'application de cette dernière au 1^{er} janvier 2021 ou l'application de l'approche par superposition. La Fédération a choisi d'appliquer l'approche par superposition, soit la seule option proposée par ces amendements dont elle pouvait se prévaloir, aux actifs financiers admissibles et désignés selon certains critères spécifiques.

L'IFRS 15 introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert du contrôle d'un bien ou d'un service, et ce à un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir, en échange de ce bien ou service.

Les principales méthodes comptables ci-dessous découlent de l'adoption de ces nouvelles normes et amendements et sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 de façon rétrospective sans retraitement des périodes comparatives. Par conséquent, les informations présentées pour l'exercice 2017 sont présentées conformément aux méthodes comptables décrites dans les états financiers consolidés annuels de l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Fédération devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classement et évaluation

Le classement des actifs financiers et des passifs financiers dans les catégories définies par la norme relative aux instruments financiers est présenté à la note 3 « Valeur comptable des instruments financiers ».

Les actifs financiers sont classés en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels ainsi que du modèle économique en vertu duquel ils sont détenus.

Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

Pour que le critère lié aux caractéristiques des flux de trésorerie soit respecté aux fins du classement d'un actif financier, il faut que les flux de trésorerie liés à cet actif correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. Le principal correspond généralement à la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. L'intérêt consiste principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associés au principal restant dû sur une période donnée, mais peut également comprendre une contrepartie pour d'autres risques et frais liés à un contrat de prêt de base, par exemple le risque de liquidité ou les frais d'administration, de même qu'une certaine marge.

Modèles économiques

Les modèles économiques que suit la Fédération sont déterminés d'une manière qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné. Les modèles économiques représentent la manière dont la Fédération gère ses actifs financiers afin de produire des flux de trésorerie. Ils reflètent donc si les flux de trésorerie découlent de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination des modèles économiques nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont la Fédération dispose à la date de l'appréciation.

Les modèles économiques établis par la Fédération se définissent comme suit :

- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels : L'objectif de détention des actifs financiers est la perception des flux de trésorerie contractuels;
- Détenus pour percevoir les flux de trésorerie contractuels et vendre : L'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente des actifs financiers;
- Autres modèles économiques : L'objectif ne cadre avec aucun des modèles économiques susmentionnés.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le classement et l'évaluation des actifs financiers se résument comme suit :

| Catégories | Classes | Comptabilisation | |
|-------------------|--|---|--------------|
| | | Initiale | Subséquente |
| Actifs financiers | À la juste valeur par le biais du résultat net (i) | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii) | Juste valeur |
| | | Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii) | Juste valeur |
| | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (iv) | Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (v) | Juste valeur |
| | | Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (vi) | Juste valeur |
| | Coût amorti (vii) | | Juste valeur |

(i) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état consolidé du résultat;
- les revenus d'intérêts – calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif – et les dividendes provenant des valeurs mobilières de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières », alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ». Les revenus d'intérêts provenant des instruments financiers dérivés sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

(ii) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent :

- les instruments d'emprunt qui sont gérés à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur, ou qui ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt;
- les instruments de capitaux propres;
- les instruments financiers dérivés.

Certains actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance » de la présente note.

(iii) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres d'emprunt qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut utiliser cette désignation irréversible si celle-ci élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier.

Les actifs financiers de la Fédération compris dans cette classe d'évaluation sont principalement composés de valeurs mobilières (instruments d'emprunt) qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages.

(iv) Les actifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur des actifs financiers de cette catégorie, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », sont enregistrées à l'état consolidé du résultat global, à titre de gains et pertes nets non réalisés. Pour les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes sont reclassés à l'état consolidé du résultat lorsque l'actif est décomptabilisé, alors que pour les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global », les gains et pertes ne sont jamais reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclassés immédiatement dans les excédents non répartis;
- les primes et escomptes à l'achat des actifs financiers « À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

(v) Les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments d'emprunt dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception des flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

(vi) Les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » comprennent les instruments de capitaux propres qui ont fait l'objet d'un choix irrévocable, instrument par instrument. Les actifs financiers compris dans cette classe d'évaluation sont composés de placements dans des sociétés fermées qui sont conservés à long terme.

(vii) Les titres classés dans la catégorie « Coût amorti » sont des actifs financiers dont la détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qui répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.

Les titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé et évalués lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Coût amorti » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Autres. Pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

Les actifs financiers ne sont pas reclasés à la suite de leur comptabilisation initiale sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

Application de l'approche par superposition aux actifs financiers des activités d'assurance

La Fédération a choisi de désigner certains actifs financiers admissibles à l'application de l'approche par superposition afin de réduire la volatilité des résultats engendrée par l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, *Instruments financiers* et de l'IFRS 17, *Contrats d'assurance* à des dates différentes. Pour être admissible, un actif financier doit répondre aux critères suivants :

- Il est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net selon l'IFRS 9, mais n'aurait pas été évalué ainsi dans sa totalité selon l'IAS 39, *Instrument financiers : Comptabilisation et évaluation*;
- Il est détenu aux fins d'une activité liée à des contrats qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 4.

L'approche par superposition consiste à reclasser, entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état consolidé du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39. Ainsi, l'excédent net relatif aux actifs financiers désignés présenté dans l'état consolidé du résultat correspond au montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39. Pour déterminer le montant qui aurait été présenté dans l'état consolidé du résultat si elle avait appliqué l'IAS 39, la Fédération prend en compte les gains (pertes) sur ventes de titres, la comptabilité de couverture de juste valeur sur les devises étrangères des instruments de capitaux propres ainsi que les pertes de valeur sur les instruments de capitaux propres en vertu des méthodes comptables exigées par l'IAS 39.

Le reclassement est présenté aux postes « Ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état consolidé du résultat et « Variation nette des gains et des pertes non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance » de l'état consolidé du résultat global. L'approche par superposition peut être utilisée pour les exercices ouverts avant le 1^{er} janvier 2021 ou jusqu'à l'adoption de l'IFRS 17 si celle-ci est adoptée avant.

Les passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur émission.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers se résument comme suit :

| Catégories | Classes | Comptabilisation | |
|--------------------|--|---|--------------|
| | | Initiale | Subséquente |
| Passifs financiers | À la juste valeur par le biais du résultat net (i) | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net (ii) | Juste valeur |
| | | Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (iii) | Juste valeur |
| | Coût amorti (iv) | | Juste valeur |

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » comprennent les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » et « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ». Ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées au poste « Revenus (pertes) nets de placement » de l'état consolidé du résultat, à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur, pour lesquels la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à la Fédération est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global sans reclassement ultérieur en résultat net;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont comptabilisés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

(ii) Les passifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont des titres détenus à des fins de transaction et comprennent des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant détenus à des fins de transaction.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- (iii) Les passifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net » sont désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument, et sont essentiellement des titres d'emprunt. La direction peut utiliser cette désignation irréversible si elle élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation du passif financier, ou si la gestion d'un groupe de passifs financiers et l'appréciation de sa performance sont effectuées sur la base de la juste valeur, ou lorsque les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

La Fédération ne détient aucun passif financier de cette classe d'évaluation à la date de clôture.

- (iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net » sont classés dans la catégorie « Coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé et mesurés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état consolidé du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Autres. Les frais d'intérêts des autres secteurs sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, principalement au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

b) Dépréciation d'instruments financiers

À chaque date de clôture, la Fédération comptabilise une provision pour pertes de crédit attendues pour les instruments d'emprunt classés au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, de même que pour certains éléments hors bilan, soit les engagements de prêts et les garanties financières. L'estimation de cette provision est fondée sur un modèle de dépréciation comprenant trois étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis leur comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit et du niveau des pertes de crédit attendues. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle de dépréciation est toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de la comptabilisation initiale de l'instrument financier et en analysant les indications de dépréciation.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération fonde son appréciation sur la variation du risque de défaut au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier, ce qui nécessite l'exercice d'un jugement important.

Pour ce faire, la Fédération compare la probabilité de défaut (PD) de l'instrument financier à la date de clôture avec sa probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. De plus, elle prend en compte des informations raisonnables et justifiables indiquant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations qualitatives et portant sur la conjoncture économique à venir, dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la PD de l'instrument. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit sont fondés principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD et varient selon les types de clientèle. Tous les instruments en souffrance depuis plus de 30 jours sont transférés à l'étape 2 du modèle de dépréciation.

Définition de défaut et d'actif financier déprécié

La définition de défaut utilisée dans le cadre du modèle de dépréciation correspond à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit et à des fins réglementaires. Elle prend en considération des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents. Un prêt est notamment en défaut lorsque les paiements contractuels sont en souffrance depuis plus de 90 jours. Un actif financier est considéré comme déprécié lorsqu'il est en défaut, à moins que l'effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés soit considéré comme négligeable.

Évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues correspond à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et prenant en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir. De façon générale, la provision pour pertes de crédit attendues représente la valeur actualisée de la différence entre les flux de trésorerie dus, ou le montant de l'engagement susceptible d'être utilisé selon les termes du contrat, et le total des flux de trésorerie que la Fédération s'attend à recevoir. Pour les actifs financiers dépréciés, les pertes de crédit attendues sont calculées en fonction de la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et les flux de trésorerie estimés.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

L'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues est estimée pour chaque exposition à la date de clôture et se fonde sur la multiplication des trois paramètres de risque de crédit, soit la PD, la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD). Ce produit est ensuite actualisé en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les paramètres sont estimés au moyen d'une segmentation appropriée qui prend en compte les caractéristiques de risque de crédit communes. Pour les instruments financiers qui sont à l'étape 1 du modèle de dépréciation, la projection des paramètres de risque de crédit est effectuée sur un horizon maximal de 12 mois, alors que pour ceux qui sont à l'étape 2 ou 3, la projection est effectuée sur la durée de vie restante de l'instrument.

La provision pour pertes de crédit attendues prend également en considération les informations sur la conjoncture économique à venir. Pour intégrer les informations prospectives pertinentes pour la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues, la Fédération utilise les modèles économétriques servant à la projection du risque de crédit. Ces modèles estiment l'effet des variables macroéconomiques sur les différents paramètres de risque de crédit. La Fédération utilise trois scénarios (de base, optimiste et pessimiste) pour établir la provision pour pertes de crédit attendues et attribue des probabilités d'occurrence à chacun d'eux. Elle peut également avoir recours à des ajustements pour considérer des informations pertinentes qui ont une incidence sur l'évaluation de la provision et qui n'ont pas été intégrées dans les paramètres de risque de crédit. L'intégration de l'information prospective repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et aux projections économiques. Elle nécessite donc l'exercice d'un niveau élevé de jugement.

Pour les actifs financiers dépréciés qui sont individuellement significatifs, l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues ne requiert pas l'utilisation de paramètres de risque de crédit. Elle est plutôt fondée sur un examen approfondi de la situation de l'emprunteur et de la réalisation des sûretés détenues. Elle représente une pondération probabiliste de la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif, des insuffisances des flux de trésorerie, qui prend en considération l'effet de différents scénarios susceptibles de se réaliser tout en considérant les informations sur la conjoncture économique à venir.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la Fédération est exposée au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les expositions rotatives, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit. Leur durée de vie est estimée et correspond à la période pendant laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Comptabilisation de la provision pour pertes de crédit attendues

La provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts est enregistrée aux postes « Provision pour pertes de crédit » du bilan consolidé et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements de prêts et sur les garanties financières est enregistrée aux postes « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » est enregistrée en réduction du poste « Valeurs mobilières – Titres au coût amorti » du bilan consolidé et au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat. La provision pour pertes de crédit attendues sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » est comptabilisée aux postes « Pertes nettes non réalisées sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » de l'état consolidé du résultat global et « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

Biens saisis

Les biens saisis en règlement de prêts dépréciés sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs saisis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit ».

Radiation des prêts

Un prêt est radié, en totalité ou en partie, lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement à son égard, soit lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises et que, selon l'évaluation de l'ensemble du dossier, il n'existe aucun autre moyen de le récupérer. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes de crédit » de l'état consolidé du résultat. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés en totalité lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours. Ces derniers peuvent cependant encore faire l'objet de mesures d'exécution.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**c) Instruments financiers dérivés et activités de couverture****Instruments financiers hybrides**

Lorsqu'un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9, l'intégralité du contrat hybride est classée et comptabilisée selon les caractéristiques du contrat hybride.

Un dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et inscrit distinctement à titre de dérivé lorsque le contrat hôte n'est pas un actif entrant dans le champ d'application de l'IFRS 9 et que les conditions suivantes sont respectées : a) les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) un instrument autonome qui comporterait les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé; c) le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations comptabilisées aux résultats consolidés.

La Fédération ne détient aucun instrument financier hybride dont le contrat hôte est un actif hors du champ d'application de l'IFRS 9.

d) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés lorsque la Fédération a transféré le contrôle d'un bien ou d'un service. En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Autres. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au « Coût amorti », les actifs financiers portant intérêt « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du résultat net ».

La méthode du taux d'intérêt effectif sert au calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier ainsi qu'à l'imputation des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue d'un instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable brute d'un actif financier ou le coût amorti d'un passif financier.

Pour les actifs financiers qui ne sont pas considérés comme dépréciés (étapes 1 et 2), les revenus d'intérêts sont calculés en fonction de la valeur comptable brute de l'instrument financier. Pour les actifs financiers dépréciés (étape 3), ces revenus sont plutôt calculés en appliquant le taux d'intérêt effectif au coût amorti de l'actif, qui représente la valeur comptable brute diminuée de la provision pour pertes de crédit attendues.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INCIDENCE DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9, de l'IFRS 15 et des amendements à l'IFRS 4 ont été comptabilisées dans les soldes d'ouverture du bilan consolidé au 1^{er} janvier 2018.

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de ces normes et amendements sur le bilan consolidé de la Fédération au 1^{er} janvier 2018 :

| | Solde au 31 décembre 2017 | IFRS 9 | IFRS 15 | IFRS 4 | Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2018 |
|--|------------------------------|-----------------|--------------|-------------|---|
| ACTIF | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 1 731 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 1 731 \$ |
| Valeurs mobilières | 46 904 | - | - | - | 46 904 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises | | | | | |
| en vertu de conventions de revente | 9 377 | - | - | - | 9 377 |
| Prêts | 58 882 | - | - | - | 58 882 |
| Provision pour pertes de crédit | (198) | (295) | - | - | (493) |
| Actif net des fonds distincts | 13 379 | - | - | - | 13 379 |
| Autres actifs | 15 665 | 77 | 46 | - | 15 788 |
| TOTAL DE L'ACTIF | 145 740 \$ | (218) \$ | 46 \$ | - \$ | 145 568 \$ |
| PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | | | | |
| PASSIF | | | | | |
| Dépôts | 52 149 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 52 149 \$ |
| Autres passifs | 76 184 | (6) | 48 | - | 76 226 |
| Obligations subordonnées | 1 388 | - | - | - | 1 388 |
| TOTAL DU PASSIF | 129 721 | (6) | 48 | - | 129 763 |
| CAPITAUX PROPRES | | | | | |
| Capital social | 8 537 | - | - | - | 8 537 |
| Excédents non répartis | 5 674 | 410 | - | (376) | 5 708 |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 458 | (411) | - | 376 | 423 |
| Réserves | 540 | (211) | (2) | - | 327 |
| Capitaux propres – Part revenant au Groupe | 15 209 | (212) | (2) | - | 14 995 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | 810 | - | - | - | 810 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 16 019 | (212) | (2) | - | 15 805 |
| TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES | 145 740 \$ | (218) \$ | 46 \$ | - \$ | 145 568 \$ |

Le tableau suivant présente des informations supplémentaires sur l'incidence de l'adoption de ces normes et amendements sur les « Capitaux propres – Part revenant au Groupe » de la Fédération au 1^{er} janvier 2018 :

| | Part revenant au Groupe |
|--|----------------------------|
| Excédents non répartis | |
| Solde au 31 décembre 2017 | 5 674 \$ |
| Adoption des classes d'évaluation de l'IFRS 9 | 412 |
| Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | (376) |
| Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les instruments financiers | (2) |
| Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 | 5 708 \$ |
| Cumul des autres éléments du résultat global | |
| Solde au 31 décembre 2017 | 458 \$ |
| Adoption des classes d'évaluation de l'IFRS 9 | (412) |
| Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 1 |
| Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | 376 |
| Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 | 423 \$ |
| Réserves | |
| Solde au 31 décembre 2017 | 540 \$ |
| Comptabilisation des pertes de crédit attendues sur les instruments financiers | (211) |
| Incidence de l'adoption de l'IFRS 15 | (2) |
| Solde d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 | 327 \$ |

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers au 1^{er} janvier 2018 :

| | Notes | Classe d'évaluation sous l'IAS 39 | Classe d'évaluation sous l'IFRS 9 | Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017 | Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 |
|--|-------|---|---|---|---|
| Actifs financiers | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | (1) | Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat Disponibles à la vente Prêts et créances | Coût amorti Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Coût amorti | 23 \$ 298 639 771 | 23 \$ 298 639 771 |
| Valeurs mobilières | | | | | |
| Instruments d'emprunt | | Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (2) Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (3) Disponibles à la vente Disponibles à la vente | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net Classés à la juste valeur par le biais du résultat net Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global Coût amorti | 13 271 16 665 6 23 10 860 1 090 | 13 271 16 665 6 23 10 860 1 090 |
| Instruments de capitaux propres | (4) | Disponibles à la vente Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 41 | 41 |
| | (5) | Juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 1 671 | 1 671 |
| | (6) | Disponibles à la vente | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 3 275 | 3 275 |
| | (7) | Disponibles à la vente | Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 2 | 2 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de convention de revente | | Prêts et créances | Coût amorti | 9 377 \$ | 9 377 \$ |

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers au 1^{er} janvier 2018 (suite) :

| | | | Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017 | Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 |
|--|---|--|---|---|
| Actifs financiers (suite) | | | | |
| Prêts | Prêts et créances | Coût amorti | 58 684 \$ | 58 389 \$ |
| Autres actifs financiers | | | | |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | Prêts et créances | Coût amorti | 31 | 31 |
| Primes à recevoir | Prêts et créances | Coût amorti | 2 098 | 2 098 |
| Instruments financiers dérivés | Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 3 772 | 3 772 |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières | Prêts et créances | Coût amorti | 1 563 | 1 563 |
| Autres | Prêts et créances | Coût amorti | 1 013 | 1 013 |
| Total des actifs financiers | | | 125 173 \$ | 124 878 \$ |
| Passifs financiers | | | | |
| Dépôts | Passifs financiers au coût amorti | Coût amorti | 52 149 \$ | 52 149 \$ |
| Autres passifs financiers | | | | |
| Acceptations | Passifs financiers au coût amorti | Coût amorti | 31 | 31 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 9 112 | 9 112 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | Passifs financiers au coût amorti | Coût amorti | 10 062 | 10 062 |
| Instruments financiers dérivés | Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 3 677 | 3 677 |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières | Passifs financiers au coût amorti | Coût amorti | 4 247 | 4 247 |
| Autres | Passifs financiers au coût amorti | Coût amorti | 2 638 | 2 638 |
| | Juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 452 | 452 |
| Obligations subordonnées | Passifs financiers au coût amorti | Coût amorti | 1 388 | 1 388 |
| Total des passifs financiers | | | 83 756 \$ | 83 756 \$ |

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- (1) Certains éléments de trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières étaient classés « Détenus à des fins de transaction » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Au 1^{er} janvier 2018, la Fédération a classé ces instruments d'emprunt au « Coût amorti », en vertu de l'IFRS 9, car leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt. Ces titres sont tous venus à échéance ou ont été cédés au cours du premier trimestre de 2018. Le taux d'intérêt effectif de ces instruments d'emprunt au 1^{er} janvier 2018 se situait entre 0,59 % et 1,73 % et les produits d'intérêts comptabilisés sur ces titres à la suite de l'adoption de l'IFRS 9 ont été négligeables.
- (2) Ces instruments d'emprunt étaient classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Au 1^{er} janvier 2018, ils ont été « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », car les conditions contractuelles de ces actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- (3) Ces instruments d'emprunt étaient classés comme étant « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1^{er} janvier 2018, en vertu de l'IFRS 9, ces instruments d'emprunt ont été « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » parce que leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de réaliser les flux de trésorerie par la vente des actifs financiers, ou encore parce qu'ils ne répondent pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt.
- (4) Ces instruments d'emprunt étaient classés comme étant « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1^{er} janvier 2018, en vertu de l'IFRS 9, la Fédération les a classés au « Coût amorti », car leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels et qu'ils répondent aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt. La juste valeur des titres qui sont encore détenus au 30 septembre 2018 est de 45 M\$. Si ces titres n'avaient pas été reclassés de façon à être évalués au « Coût amorti » en vertu de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, une perte négligeable aurait été comptabilisée à l'état consolidé du résultat global pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2018 tout comme une perte négligeable pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018.
- (5) Ces instruments de capitaux propres étaient classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Au 1^{er} janvier 2018, ils ont été « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans des instruments de capitaux propres autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global doivent être inclus dans cette classe d'évaluation.
- (6) Ces instruments de capitaux propres étaient classés comme étant « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur, et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1^{er} janvier 2018, ils ont été « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans des instruments de capitaux propres autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global doivent être inclus dans cette classe d'évaluation.
- (7) Ces instruments de capitaux propres étaient classés comme étant « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2017 selon l'IAS 39. Ils étaient comptabilisés à la juste valeur et la variation de la juste valeur était comptabilisée à l'état consolidé du résultat global. Au 1^{er} janvier 2018, ces instruments composés d'un placement dans une société fermée qui sera conservé à long terme, ont fait l'objet d'un choix irrévocabile afin qu'ils soient « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Les gains et pertes sur ces instruments ne seront donc jamais reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017 et selon l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 :

| | Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017 | Reclassement | Réévaluation | Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 |
|--|---|--------------------|--------------|---|
| Actifs financiers | | | | |
| Classés à la juste valeur par le biais du résultat net⁽¹⁾ | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 23 \$ | - \$ | - \$ | 23 \$ |
| Vers les titres au coût amorti | - | (23) | - | (23) |
| | 23 | (23) | - | - |
| Valeurs mobilières | | | | |
| Instruments d'emprunt | 13 271 | - | - | 13 271 |
| Provenant des titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | - | 6 | - | 6 |
| Provenant des titres disponibles à la vente | - | 23 | - | 23 |
| Instruments de capitaux propres | 41 | - | - | 41 |
| Provenant des titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | - | 1 671 | - | 1 671 |
| Provenant des titres disponibles à la vente | - | 3 275 | - | 3 275 |
| | 13 312 | 4 975 | - | 18 287 |
| Instruments financiers dérivés | 3 772 | - | - | 3 772 |
| Total des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 17 107 | 4 952 | - | 22 059 |
| Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net⁽²⁾ | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 298 | - | - | 298 |
| Valeurs mobilières | | | | |
| Instruments d'emprunt | 16 671 | - | - | 16 671 |
| Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net | - | (6) | - | (6) |
| Instruments de capitaux propres | 1 671 | - | - | 1 671 |
| Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net | - | (1 671) | - | (1 671) |
| | 18 342 | (1 677) | - | 16 665 |
| Total des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 18 640 | (1 677) | - | 16 963 |
| Disponibles à la vente | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 639 | - | - | 639 |
| Vers les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | - | (639) | - | (639) |
| | 639 | (639) | - | - |
| Valeurs mobilières | | | | |
| Instruments d'emprunt | 11 973 | - | - | 11 973 |
| Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net | - | (23) | - | (23) |
| Vers les titres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | - | (10 860) | - | (10 860) |
| Vers les titres au coût amorti | - | (1 090) | - | (1 090) |
| Instruments de capitaux propres | 3 277 | - | - | 3 277 |
| Vers les titres classés à la juste valeur par le biais du résultat net | - | (3 275) | - | (3 275) |
| Vers les titres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | - | (2) | - | (2) |
| | 15 250 | (15 250) | - | - |
| Total des actifs financiers disponibles à la vente | 15 889 \$ | (15 889) \$ | - \$ | - \$ |

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement de la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017 et selon l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 (suite) :

| | Valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017 | Reclassement | Réévaluation | Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 |
|--|---|-----------------|-----------------|---|
| Actifs financiers (suite) | | | | |
| Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ |
| Provenant des titres disponibles à la vente | - | 639 | - | 639 |
| | - | 639 | - | 639 |
| Valeurs mobilières | | | | |
| Instruments d'emprunt | - | - | - | - |
| Provenant des titres disponibles à la vente | - | 10 860 | - | 10 860 |
| | - | 10 860 | - | 10 860 |
| Total des actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | - | 11 499 | - | 11 499 |
| Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | |
| Instruments de capitaux propres | - | - | - | - |
| Provenant des titres disponibles à la vente | - | 2 | - | 2 |
| Total des actifs désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | - | 2 | - | 2 |
| Coût amorti⁽³⁾ | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 771 | - | - | 771 |
| Provenant des titres détenus à des fins de transaction | - | 23 | - | 23 |
| | 771 | 23 | - | 794 |
| Valeurs mobilières | | | | |
| Instruments d'emprunt | - | - | - | - |
| Provenant des titres disponibles à la vente | - | 1 090 | - | 1 090 |
| | - | 1 090 | - | 1 090 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | 9 377 | - | - | 9 377 |
| Prêts | 58 684 | - | (295) | 58 389 |
| Autres actifs financiers | 4 705 | - | - | 4 705 |
| Total des actifs financiers au coût amorti | 73 537 \$ | 1 113 \$ | (295) \$ | 74 355 \$ |

(1) Pour la valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017, correspond à la classe « À la juste valeur par le biais du compte de résultat – détenus à des fins de transaction ».

(2) Pour la valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017, correspond à la classe « À la juste valeur par le biais du compte de résultat – désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(3) Pour la valeur comptable selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017, correspond à la classe « Prêts et créances ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les provisions établies selon l'IAS 39 et l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* au 31 décembre 2017 et la provision établie selon le modèle de pertes de crédit attendues de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018 :

| | Valeur comptable selon l'IAS 39 et l'IAS 37 au 31 décembre 2017 | Reclassement | Réévaluation | Valeur comptable selon l'IFRS 9 au 1 ^{er} janvier 2018 |
|---|---|--------------|--------------|---|
| Provision sur les actifs financiers au coût amorti | | | | |
| Prêts et créances reclassés au coût amorti | 198 \$ | - \$ | 295 \$ | 493 \$ |
| | 198 | - | 295 | 493 |
| Provision sur les titres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | |
| Titres disponibles à la vente reclassés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | - | - | 1 | 1 |
| | - | - | 1 | 1 |
| Provision sur les éléments hors bilan | 40 | - | (6) | 34 |
| Total des provisions | 238 \$ | - \$ | 290 \$ | 528 \$ |

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables qui ont été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas en vigueur le 31 décembre 2017, sont décrites à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels. L'IASB a publié depuis, les modifications décrites ci-dessous :

Cadre conceptuel de l'information financière

L'IASB a publié en mars 2018 le *Cadre conceptuel de l'information financière*, qui remplace le cadre conceptuel actuel. Le *Cadre conceptuel de l'information financière* inclut de nouveaux concepts, actualise les définitions et les critères de comptabilisation des actifs et passifs et clarifie certains concepts clés. La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ce nouveau cadre, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable des actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

| Au 30 septembre 2018 | À la juste valeur par le biais du résultat net | | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | Coût amorti ⁽⁴⁾ | Total |
|--|--|---|--|--|------------------|----------------------------|-------|
| | Classés à la juste valeur par le biais du résultat net | Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾ | Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | |
| Actifs financiers⁽¹⁾ | | | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | - \$ | 366 \$ | 847 \$ | - \$ | 1 275 \$ | 2 488 \$ | |
| Valeurs mobilières | 22 745 | 16 198 | 11 340 | 43 | 1 732 | 52 058 | |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | - | - | - | - | 11 856 | 11 856 | |
| Prêts ⁽²⁾ | - | - | - | - | 61 721 | 61 721 | |
| Autres actifs financiers | | | | | | | |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | - | - | - | - | 251 | 251 | |
| Primes à recevoir | - | - | - | - | 2 391 | 2 391 | |
| Instruments financiers dérivés ⁽³⁾ | 4 274 | - | - | - | - | 4 274 | |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières | - | - | - | - | 3 042 | 3 042 | |
| Autres | 15 | - | - | - | 1 444 | 1 459 | |
| Total des actifs financiers | 27 034 \$ | 16 564 \$ | 12 187 \$ | 43 \$ | 83 712 \$ | 139 540 \$ | |
| Passifs financiers | | | | | | | |
| Dépôts | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 57 798 \$ | 57 798 \$ | |
| Autres passifs financiers | | | | | | | |
| Acceptations | - | - | - | - | 251 | 251 | |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 11 199 | - | - | - | - | 11 199 | |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | - | - | - | - | 13 182 | 13 182 | |
| Instruments financiers dérivés ⁽³⁾ | 4 262 | - | - | - | - | 4 262 | |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières | - | - | - | - | 6 553 | 6 553 | |
| Autres | 244 | - | - | - | 2 612 | 2 856 | |
| Obligations subordonnées | - | - | - | - | 1 343 | 1 343 | |
| Total des passifs financiers | 15 705 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 81 739 \$ | 97 444 \$ | |

⁽¹⁾ Un montant de 2 918 M\$ correspond à des actifs financiers désignés pour l'approche par superposition.

⁽²⁾ Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

⁽³⁾ Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 246 M\$ à l'actif et de 442 M\$ au passif.

⁽⁴⁾ Au 30 septembre 2018, la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières au « Coût amorti » totalise 1 M\$ et la provision pour pertes de crédit sur les valeurs mobilières « Classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » totalise 2 M\$. Des informations détaillées sur la provision pour pertes de crédit sur les prêts sont présentées à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

Il n'y a eu aucun reclassement d'instruments financiers au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

| Au 31 décembre 2017 | À la juste valeur par le biais du compte de résultat | | Disponibles à la vente ⁽¹⁾ | Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti | Total |
|--|--|---|---------------------------------------|--|-------------------|
| | Détenus à des fins de transaction | Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat | | | |
| Actifs financiers | | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 23 \$ | 298 \$ | 639 \$ | 771 \$ | 1 731 \$ |
| Valeurs mobilières | 13 312 | 18 342 | 15 250 | - | 46 904 |
| Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente | - | - | - | 9 377 | 9 377 |
| Prêts ⁽²⁾ | - | - | - | 58 684 | 58 684 |
| Autres actifs financiers | | | | | |
| Engagements de clients en contrepartie d'acceptations | - | - | - | 31 | 31 |
| Primes à recevoir | - | - | - | 2 098 | 2 098 |
| Instruments financiers dérivés ⁽³⁾ | 3 772 | - | - | - | 3 772 |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières | - | - | - | 1 563 | 1 563 |
| Autres | - | - | - | 1 013 | 1 013 |
| Total des actifs financiers | 17 107 \$ | 18 640 \$ | 15 889 \$ | 73 537 \$ | 125 173 \$ |
| Passifs financiers | | | | | |
| Dépôts | - \$ | - \$ | - \$ | 52 149 \$ | 52 149 \$ |
| Autres passifs financiers | | | | | |
| Acceptations | - | - | - | 31 | 31 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 9 112 | - | - | - | 9 112 |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat | - | - | - | 10 062 | 10 062 |
| Instruments financiers dérivés ⁽³⁾ | 3 677 | - | - | - | 3 677 |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières | - | - | - | 4 247 | 4 247 |
| Autres | 452 | - | - | 2 638 | 3 090 |
| Obligations subordonnées | - | - | - | 1 388 | 1 388 |
| Total des passifs financiers | 13 241 \$ | - \$ | - \$ | 70 515 \$ | 83 756 \$ |

(1) Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Fédération a conclu qu'il n'existe pas d'indication objective de dépréciation significative.

(2) Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 « Prêts et provision pour pertes de crédit ».

(3) Incluent des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture d'un montant de 275 M\$ à l'actif et de 351 M\$ au passif.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs, comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur, qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché, s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur le marché, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Pour plus de renseignements concernant la description des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur des principaux instruments financiers, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés annuels.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières »; « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente »; « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations »; « Primes à recevoir »; « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières »; certains « Autres actifs – Autres »; « Acceptations »; « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat »; « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières »; et certains « Autres passifs – Autres ».

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de certains instruments financiers évalués au coût amorti n'est pas égale à la juste valeur. Ces instruments financiers sont présentés dans le tableau suivant.

| | Au 30 septembre 2018 | | Au 31 décembre 2017 | |
|---------------------------|----------------------|--------------|---------------------|--------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur | Valeur comptable | Juste valeur |
| Actifs financiers | | | | |
| Valeurs mobilières | 1 732 \$ | 1 732 \$ | S. o. | S. o. |
| Prêts | 61 721 | 61 559 | 58 684 \$ | 58 838 \$ |
| Passifs financiers | | | | |
| Dépôts | 57 798 | 57 686 | 52 149 | 50 182 |
| Obligations subordonnées | 1 343 | 1 400 | 1 388 | 1 488 |

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Transferts entre niveaux

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

| Au 30 septembre 2018 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|--|------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Actifs financiers | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 49 \$ | 317 \$ | - \$ | 366 \$ |
| Valeurs mobilières | | | | |
| Créances émises ou garanties par des : | | | | |
| Entités gouvernementales canadiennes | 10 352 | 1 099 | - | 11 451 |
| Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada | 16 412 | 1 154 | - | 17 566 |
| Corps scolaires ou publics au Canada | 14 | 85 | - | 99 |
| Administrations publiques à l'étranger | 628 | - | - | 628 |
| Autres titres | | | | |
| Institutions financières | 30 | 873 | 56 | 959 |
| Autres émetteurs | - | 2 798 | 762 | 3 560 |
| Titres de participation | 3 408 | 634 | 638 | 4 680 |
| | 30 893 | 6 960 | 1 456 | 39 309 |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | - | 1 935 | - | 1 935 |
| Contrats de change | - | 335 | - | 335 |
| Autres contrats | - | 2 004 | - | 2 004 |
| | - | 4 274 | - | 4 274 |
| Autres actifs | - | - | 15 | 15 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | 30 893 | 11 234 | 1 471 | 43 598 |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 179 | 668 | - | 847 |
| Valeurs mobilières | | | | |
| Créances émises ou garanties par des : | | | | |
| Entités gouvernementales canadiennes | 2 021 | 580 | - | 2 601 |
| Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada | 4 592 | 573 | - | 5 165 |
| Administrations publiques à l'étranger | 8 | - | - | 8 |
| Autres titres | | | | |
| Institutions financières | - | 2 971 | - | 2 971 |
| Autres émetteurs | - | 506 | 89 | 595 |
| Titres de participation | - | 43 | - | 43 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 6 800 | 5 341 | 89 | 12 230 |
| Instruments financiers des fonds distincts | 5 960 | 7 920 | 72 | 13 952 |
| Total des actifs financiers | 43 653 \$ | 24 495 \$ | 1 632 \$ | 69 780 \$ |
| Passifs financiers | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | |
| Autres passifs | | | | |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 11 013 \$ | 186 \$ | - \$ | 11 199 \$ |
| Autres | - | - | 244 | 244 |
| | 11 013 | 186 | 244 | 11 443 |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | - | 2 065 | - | 2 065 |
| Contrats de change | - | 277 | - | 277 |
| Autres contrats | - | 1 920 | - | 1 920 |
| | - | 4 262 | - | 4 262 |
| Total des passifs financiers | 11 013 \$ | 4 448 \$ | 244 \$ | 15 705 \$ |

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR (suite)

| Au 31 décembre 2017 | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 | Total |
|---|-----------|-----------|----------|-----------|
| Actifs financiers | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 8 \$ | 313 \$ | - \$ | 321 \$ |
| Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat | | | | |
| Créances émises ou garanties par des : | | | | |
| Entités gouvernementales canadiennes | 7 620 | 1 247 | - | 8 867 |
| Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada | 15 232 | 1 176 | - | 16 408 |
| Corps scolaires ou publics au Canada | 14 | 94 | - | 108 |
| Administrations publiques à l'étranger | 312 | - | - | 312 |
| Autres titres | | | | |
| Institutions financières | 29 | 800 | 58 | 887 |
| Autres émetteurs | - | 2 497 | 867 | 3 364 |
| Titres de participation | 1 236 | 236 | 236 | 1 708 |
| | 24 451 | 6 363 | 1 161 | 31 975 |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | - | 1 624 | - | 1 624 |
| Contrats de change | - | 390 | - | 390 |
| Autres contrats | - | 1 758 | - | 1 758 |
| | - | 3 772 | - | 3 772 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat | | | | |
| | 24 451 | 10 135 | 1 161 | 35 747 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 36 | 603 | - | 639 |
| Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente | | | | |
| Créances émises ou garanties par des : | | | | |
| Entités gouvernementales canadiennes | 1 821 | 573 | - | 2 394 |
| Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada | 4 610 | 1 205 | - | 5 815 |
| Administrations publiques à l'étranger | 7 | 28 | - | 35 |
| Autres titres | | | | |
| Institutions financières | - | 2 878 | - | 2 878 |
| Autres émetteurs | 5 | 751 | 95 | 851 |
| Titres de participation | 2 367 | 631 | 279 | 3 277 |
| Total des actifs financiers disponibles à la vente | 8 846 | 6 669 | 374 | 15 889 |
| Instruments financiers des fonds distincts | 5 859 | 7 456 | 60 | 13 375 |
| Total des actifs financiers | 39 156 \$ | 24 260 \$ | 1 595 \$ | 65 011 \$ |
| Passifs financiers | | | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | |
| Autres passifs | | | | |
| Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert | 8 951 \$ | 161 \$ | - \$ | 9 112 \$ |
| Autres | - | - | 452 | 452 |
| | 8 951 | 161 | 452 | 9 564 |
| Instruments financiers dérivés | | | | |
| Contrats de taux d'intérêt | - | 1 619 | - | 1 619 |
| Contrats de change | - | 365 | - | 365 |
| Autres contrats | - | 1 693 | - | 1 693 |
| | - | 3 677 | - | 3 677 |
| Total des passifs financiers | 8 951 \$ | 3 838 \$ | 452 \$ | 13 241 \$ |

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018 et de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (*suite*)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération a mis en place divers contrôles et différentes procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, aucun changement important n'a été apporté aux contrôles et procédures clés ainsi qu'aux techniques d'évaluation attribuables aux instruments financiers classés dans le niveau 3. Pour plus de renseignements concernant le processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3, se référer à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés annuels.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, aucun changement n'a été apporté aux techniques d'évaluation. Certains changements ont été apportés aux intervalles de valeurs de données utilisées pour l'établissement de la juste valeur, mais n'ont pas entraîné de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

| | Solde au 31 décembre 2017 | Incidences des changements de méthodes comptables (note 2) | Solde au 1 ^{er} janvier 2018 | Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾ | Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾ | Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾ | Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3 | Achats / Émissions / Autres | Ventes / Règlements / Autres | Solde à la fin de la période |
|--|---------------------------|--|---------------------------------------|--|--|--|---|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018 | | | | | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | | | |
| Autres titres | | | | | | | | | | |
| Institutions financières | | | | | | | | | | |
| Obligations hypothécaires | 58 \$ | - \$ | 58 \$ | - \$ | (2) \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 56 \$ |
| Autres émetteurs | | | | | | | | | | |
| Fonds de couverture | 4 | - | 4 | 4 | (1) | - | - | - | - | 7 |
| Billets à terme adossés à des actifs | 6 | - | 6 | - | 2 | - | - | - | (3) | 5 |
| Obligations hypothécaires | 857 | - | 857 | - | (33) | - | - | - | (74) | 750 |
| Titres de participation | 236 | 279 | 515 | - | 9 | - | - | 123 | (9) | 638 |
| Autres actifs | - | - | - | - | - | - | - | 15 | - | 15 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | 1 161 | 279 | 1 440 | 4 | (25) | - | - | 138 | (86) | 1 471 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | | | |
| Autres titres | | | | | | | | | | |
| Autres émetteurs | | | | | | | | | | |
| Obligations hypothécaires | 95 | (95) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Titres de participation | 279 | (279) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Total des actifs financiers disponibles à la vente | 374 | (374) | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | | | |
| Autres titres | | | | | | | | | | |
| Autres émetteurs | | | | | | | | | | |
| Obligations hypothécaires | - | 95 | 95 | - | - | (4) | - | - | (2) | 89 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | - | 95 | 95 | - | - | (4) | - | - | (2) | 89 |
| Instruments financiers des fonds distincts | | | | | | | | | | |
| | 60 | - | 60 | (1) | 2 | - | - | 81 | (70) | 72 |
| Total des actifs financiers | 1 595 \$ | - \$ | 1 595 \$ | 3 \$ | (23) \$ | (4) \$ | - \$ | 219 \$ | (158) \$ | 1 632 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | | | | |
| Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | | | | | | | |
| Autres passifs – Autres | | | | | | | | | | |
| Passif financier lié aux options de vente | 64 \$ | - \$ | 64 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | (64) \$ | - \$ | |
| Passif financier lié à la contrepartie éventuelle | 388 | - | 388 | - | 133 | - | - | (277) | 244 | |
| Total des passifs financiers | 452 \$ | - \$ | 452 \$ | - \$ | 133 \$ | - \$ | - \$ | (341) \$ | 244 \$ | |

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers classés ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Pertes nettes non réalisées » sur les titres d'emprunt à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, alors que les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers « Désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au poste « Variation nette des gains et des pertes sur les titres de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » à l'état consolidé du résultat global.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3 (suite)

Variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 (suite)

| | Solde au début de la période | Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net ⁽¹⁾ | Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net ⁽²⁾ | Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ⁽³⁾ | Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3 | Achats / Émissions / Autres | Ventes / Règlements / Autres | Solde à la fin de la période |
|---|------------------------------|--|--|--|---|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| <u>Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017</u> | | | | | | | | |
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | |
| Autres titres | | | | | | | | |
| Institutions financières | | | | | | | | |
| Obligations hypothécaires | 60 \$ | - \$ | (2) \$ | - \$ | - \$ | - \$ | - \$ | 58 \$ |
| Autres émetteurs | | | | | | | | |
| Fonds de couverture | 7 | - | 4 | - | - | - | - | 11 |
| Billets à terme adossés à des actifs | 8 | - | 2 | - | - | - | (3) | 7 |
| Obligations hypothécaires | 981 | - | (23) | - | - | - | (55) | 903 |
| Titres de participation | 97 | (1) | 8 | - | - | 130 | (37) | 197 |
| Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 1 153 | (1) | (11) | - | - | 130 | (95) | 1 176 |
| Actifs financiers disponibles à la vente | | | | | | | | |
| Valeurs mobilières | | | | | | | | |
| Autres titres | | | | | | | | |
| Autres émetteurs | | | | | | | | |
| Obligations hypothécaires | 101 | - | - | (3) | - | - | (2) | 96 |
| Titres de participation | 130 | - | 2 | 19 | - | 116 | (4) | 263 |
| Total des actifs financiers disponibles à la vente | 231 | - | 2 | 16 | - | 116 | (6) | 359 |
| Instruments financiers des fonds distincts | 20 | - | 2 | - | (4) | 13 | (3) | 28 |
| Total des actifs financiers | 1 404 \$ | (1) \$ | (7) \$ | 16 \$ | (4) \$ | 259 \$ | (104) \$ | 1 563 \$ |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Passifs financiers détenus à des fins de transaction | | | | | | | | |
| Autres passifs – Autres | | | | | | | | |
| Passif financier lié aux options de vente | 68 \$ | - \$ | 6 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | (12) \$ | 62 \$ |
| Passif financier lié à la contrepartie éventuelle | 364 | - | 131 | - | - | - | (266) | 229 |
| Total des passifs financiers | 432 \$ | - \$ | 137 \$ | - \$ | - \$ | - \$ | (278) \$ | 291 \$ |

⁽¹⁾ Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

⁽²⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus (pertes) nets de placement ».

⁽³⁾ Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Gains (pertes) nets non réalisés » sur les titres disponibles à la vente de l'état consolidé du résultat global.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Les informations présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l'IFRS 9 au 30 septembre 2018 et selon l'IAS 39 au 31 décembre 2017. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN

À chaque date de clôture, les prêts et les éléments hors bilan sont classés en fonction de la qualité du crédit sur la base de leur PD pour les 12 mois à venir ajustée pour tenir compte des informations prospectives pertinentes sur leur durée de vie. Il s'agit de la PD utilisée afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ou pour identifier les instruments financiers en défaut réglementaire.

Les tableaux suivants présentent les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque des prêts et des éléments hors bilan :

Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers

| Niveaux de risques | Tranches de PD |
|--------------------|------------------|
| Excellent | 0,00 % à 0,08 % |
| Très faible | 0,09 % à 0,33 % |
| Faible | 0,34 % à 2,09 % |
| Moyen | 2,10 % à 7,32 % |
| Élevé | 7,33 % à 99,99 % |
| Défaut | 100,00 % |

Aux entreprises et aux gouvernements

| Niveaux de risques | Tranches de PD |
|-----------------------|------------------|
| De première qualité | 0,00 % à 0,36 % |
| De qualité inférieure | 0,37 % à 4,50 % |
| Sous-surveillance | 4,51 % à 99,99 % |
| En défaut | 100,00 % |

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable brute des prêts et le montant de l'exposition des éléments hors bilan pour lesquels la Fédération estime une provision pour pertes de crédit attendues, selon la qualité du crédit et selon l'étape du modèle de dépréciation dans laquelle ils sont classés :

Prêts

| Au 30 septembre 2018 | Non dépréciés | | Dépréciés | Total |
|---|------------------|-----------------|---------------|------------------|
| | Étape 1 | Étape 2 | | |
| Prêts hypothécaires résidentiels | | | | |
| Excellent | 1 124 \$ | - \$ | - \$ | 1 124 \$ |
| Très faible | 1 690 | - | - | 1 690 |
| Faible | 1 492 | 9 | - | 1 501 |
| Moyen | 96 | 65 | - | 161 |
| Élevé | 2 | 22 | - | 24 |
| Défaut | - | 8 | 9 | 17 |
| Total des prêts hypothécaires résidentiels bruts | 4 404 \$ | 104 \$ | 9 \$ | 4 517 \$ |
| Provision pour pertes de crédit | (4) | (1) | - | (5) |
| Total des prêts hypothécaires résidentiels nets | 4 400 \$ | 103 \$ | 9 \$ | 4 512 \$ |
| Prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | | | | |
| Excellent | 1 779 \$ | - \$ | - \$ | 1 779 \$ |
| Très faible | 4 009 | - | - | 4 009 |
| Faible | 4 584 | 49 | - | 4 633 |
| Moyen | 6 000 | 1 229 | - | 7 229 |
| Élevé | 30 | 1 418 | - | 1 448 |
| Défaut | - | - | 195 | 195 |
| Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers bruts | 16 402 \$ | 2 696 \$ | 195 \$ | 19 293 \$ |
| Provision pour pertes de crédit | (100) | (285) | (96) | (481) |
| Total des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers nets | 16 302 \$ | 2 411 \$ | 99 \$ | 18 812 \$ |
| Prêts aux entreprises et aux gouvernements⁽¹⁾ | | | | |
| De première qualité | 34 801 \$ | - \$ | - \$ | 34 801 \$ |
| De qualité inférieure | 2 947 | 742 | - | 3 689 |
| Sous-surveillance | 35 | 126 | - | 161 |
| En défaut | - | - | 18 | 18 |
| Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements bruts | 37 783 \$ | 868 \$ | 18 \$ | 38 669 \$ |
| Provision pour pertes de crédit | (8) | (8) | (5) | (21) |
| Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements nets | 37 775 \$ | 860 \$ | 13 \$ | 38 648 \$ |

⁽¹⁾ Incluant les engagements de clients en contrepartie d'acceptations

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT DES PRÊTS ET DES ÉLÉMENTS HORS BILAN (suite)

Éléments hors bilan

| Au 30 septembre 2018 | Non dépréciés | | Dépréciés | Total |
|---|------------------|-----------------|--------------|------------------|
| | Étape 1 | Étape 2 | | |
| Hypothécaires résidentiels, à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | | | | |
| Excellent | 14 281 \$ | 1 \$ | - \$ | 14 282 \$ |
| Très faible | 17 775 | 5 | - | 17 780 |
| Faible | 3 532 | 97 | - | 3 629 |
| Moyen | 4 474 | 1 352 | - | 5 826 |
| Élevé | 8 | 592 | - | 600 |
| Défaut | - | - | 20 | 20 |
| Total des éléments hors bilan bruts | 40 070 \$ | 2 047 \$ | 20 \$ | 42 137 \$ |
| Provision pour pertes de crédit | (21) | (15) | - | (36) |
| Total des éléments hors bilan nets | 40 049 \$ | 2 032 \$ | 20 \$ | 42 101 \$ |
| Entreprises et gouvernements | | | | |
| De première qualité | 60 767 \$ | - \$ | - \$ | 60 767 \$ |
| De qualité inférieure | 3 192 | 1 046 | - | 4 238 |
| Sous-surveillance | 15 | 21 | - | 36 |
| En défaut | - | - | 1 | 1 |
| Total des éléments hors bilan bruts | 63 974 \$ | 1 067 \$ | 1 \$ | 65 042 \$ |
| Provision pour pertes de crédit | - | - | - | - |
| Total des éléments hors bilan nets | 63 974 \$ | 1 067 \$ | 1 \$ | 65 042 \$ |

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente les variations du solde de la provision pour pertes de crédit attendues sur les prêts :

| Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018 | Non dépréciés | | Dépréciés | | Provision pour pertes de crédit |
|---|---------------|---------|-----------|--|---------------------------------|
| | Étape 1 | Étape 2 | Étape 3 | | |
| Hypothécaires résidentiels | | | | | |
| Solde au 1^{er} janvier 2018 | 4 \$ | 1 \$ | 4 \$ | | 9 \$ |
| <i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i> | | | | | |
| Transferts vers ⁽¹⁾ : | | | | | |
| Étape 1 | - | - | - | | - |
| Étape 2 | - | - | - | | - |
| Étape 3 | - | - | - | | - |
| Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾ | - | - | - | | - |
| Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾ | - | - | (4) | | (4) |
| Nouveaux montages ou acquisitions ⁽⁴⁾ | - | - | - | | - |
| Décomptabilisation et échéances ⁽⁵⁾ | - | - | - | | - |
| Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾ | - | - | - | | - |
| | - | - | (4) | | (4) |
| Radiations et recouvrements | - | - | - | | - |
| Solde au 30 septembre 2018 | 4 \$ | 1 \$ | - \$ | | 5 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | | | | | |
| Solde au 1^{er} janvier 2018 | 96 \$ | 304 \$ | 94 \$ | | 494 \$ |
| <i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i> | | | | | |
| Transferts vers ⁽¹⁾ : | | | | | |
| Étape 1 | 211 | (201) | (10) | | - |
| Étape 2 | (32) | 56 | (24) | | - |
| Étape 3 | (1) | (25) | 26 | | - |
| Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾ | (103) | 51 | 90 | | 38 |
| Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾ | (68) | 138 | 205 | | 275 |
| Nouveaux montages ou acquisitions ⁽⁴⁾ | 62 | 131 | - | | 193 |
| Décomptabilisation et échéances ⁽⁵⁾ | (26) | (141) | (120) | | (287) |
| Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾ | (18) | (13) | 42 | | 11 |
| | 25 | (4) | 209 | | 230 |
| Radiations et recouvrements | - | - | (207) | | (207) |
| Solde au 30 septembre 2018 | 121 \$ | 300 \$ | 96 \$ | | 517 \$ |
| Aux entreprises et aux gouvernements | | | | | |
| Solde au 1^{er} janvier 2018 | 7 \$ | 9 \$ | 8 \$ | | 24 \$ |
| <i>Dotation à la provision pour pertes de crédit</i> | | | | | |
| Transferts vers ⁽¹⁾ : | | | | | |
| Étape 1 | 6 | (5) | (1) | | - |
| Étape 2 | (1) | 2 | (1) | | - |
| Étape 3 | - | - | - | | - |
| Réévaluation nette due aux transferts ⁽²⁾ | (3) | 1 | 2 | | - |
| Changements aux intrants des modèles ⁽³⁾ | (2) | 2 | 1 | | 1 |
| Nouveaux montages ou acquisitions ⁽⁴⁾ | 3 | - | - | | 3 |
| Décomptabilisation et échéances ⁽⁵⁾ | (2) | - | (2) | | (4) |
| Octrois (remboursements) nets ⁽⁶⁾ | - | (1) | (1) | | (2) |
| | 1 | (1) | (2) | | (2) |
| Radiations et recouvrements | - | - | (1) | | (1) |
| Solde au 30 septembre 2018 | 8 \$ | 8 \$ | 5 \$ | | 21 \$ |
| Total des soldes 30 septembre 2018 | 133 \$ | 309 \$ | 101 \$ | | 543 \$ |
| Composition | | | | | |
| Prêts | 112 \$ | 294 \$ | 101 \$ | | 507 \$ |
| Éléments hors bilan ⁽⁷⁾ | 21 | 15 | - | | 36 |

(1) Représente les transferts d'une étape à l'autre avant la réévaluation des pertes de crédit attendues.

(2) Représente la réévaluation de la provision pour pertes de crédit attendues en raison des transferts d'une étape à l'autre.

(3) Représente la variation de la provision due à une modification des paramètres de risque de crédit et des autres intrants des modèles.

(4) Représente l'augmentation de la provision pour les nouveaux montages ou acquisitions de la période, y compris les prêts pour lesquels il y a eu décomptabilisation et comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(5) Représente principalement la diminution de la provision pour les prêts entièrement remboursés, y compris les prêts pour lesquels il y a eu décomptabilisation et comptabilisation d'un nouvel actif à la suite d'une modification des conditions.

(6) Représente les variations de la provision liées aux octrois et aux remboursements sur les prêts en cours.

(7) La provision pour pertes de crédit sur les éléments hors bilan est présentée dans les « Autres passifs – Autres » au bilan consolidé.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

DONNÉES ET HYPOTHÈSES CLÉS

L'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues repose sur un ensemble d'hypothèses et de méthodologies propres au risque de crédit et l'évolution de la conjoncture économique. Un jugement significatif doit donc être exercé pour l'établissement de la provision pour pertes de crédit attendues. Les principaux éléments qui ont une incidence sur son évaluation au 30 septembre 2018 sont les suivants :

- Les changements à la notation du risque de crédit (ou à la probabilité de défaut) des emprunteurs;
- L'intégration des informations prospectives;
- La durée de vie estimée des expositions rotatives.

Changements à la notation du risque de crédit ou à la probabilité de défaut des emprunteurs

La notation du risque de crédit des emprunteurs est à la base du modèle d'évaluation du risque de crédit. La notation d'un emprunteur est directement liée à l'estimation de la PD de celui-ci. Plusieurs variables sont prises en compte dans les modèles d'évaluation du risque de crédit. Pour plus d'informations sur ces modèles, se référer à la section 4.2 « Gestion des risques » du rapport de gestion annuel 2017. Les changements dans la notation du risque de crédit ont une incidence sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit (étant donné que cela se fonde principalement sur la variation de la PD de l'emprunteur) et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les changements dans la notation du risque de crédit des emprunteurs peuvent entraîner une incidence à la hausse ou à la baisse de la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une dégradation de la notation du risque de crédit d'un emprunteur se traduit par une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues, alors qu'une amélioration de la notation du risque de crédit d'un emprunteur se traduit par une diminution de la provision pour pertes de crédit attendues.

Intégration des informations prospectives

La Fédération utilise trois différents scénarios pour l'établissement des provisions pour pertes de crédit attendues, soit un scénario de base, un scénario optimiste et un scénario pessimiste. Les projections pour chaque scénario sont fournies sur un horizon de quatre ans. La projection des variables macroéconomiques effectuée selon chaque scénario et la probabilité d'occurrence y étant associée ont une incidence importante sur la détermination des augmentations importantes du risque de crédit et sur l'évaluation de la provision pour pertes de crédit attendues. Les principales variables utilisées sont les suivantes : le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons et l'écart de financement corporatif. La projection des variables macroéconomiques et la détermination des probabilités d'occurrence des trois différents scénarios sont révisées trimestriellement.

L'intégration de l'information prospective peut avoir une incidence à la hausse ou à la baisse sur la provision pour pertes de crédit attendues. De manière générale, une amélioration des perspectives entraînera une diminution de la provision pour pertes de crédit attendues, alors qu'une détérioration des perspectives engendrera une augmentation de la provision pour pertes de crédit attendues.

Durée de vie estimée des expositions rotatives

Pour déterminer la durée de vie des expositions rotatives, la Fédération détermine la période pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit, ce qui prend en considération :

- la période durant laquelle la Fédération a été exposée au risque de crédit associé à des instruments financiers similaires;
- le délai nécessaire à la survenance des défauts pour des instruments financiers similaires à la suite d'une augmentation importante du risque de crédit;
- les mesures de gestion du risque de crédit prévues une fois que le risque de crédit associé à l'instrument financier aura augmenté.

La détermination de la durée de vie estimée des expositions rotatives a une incidence importante sur l'estimation de la provision pour pertes de crédit attendues, principalement pour les expositions rotatives qui sont à l'étape 2 du modèle de dépréciation. De manière générale, une augmentation de la durée de vie estimée des expositions rotatives entraîne une augmentation des pertes de crédit attendues.

Les informations comparatives présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l'IAS 39.

NOTE 5 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT (suite)

PRÊTS, PRÊTS DÉPRÉCIÉS⁽¹⁾ ET PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente la qualité du crédit des prêts :

| Au 31 décembre 2017 | Prêts bruts ni en souffrance ni dépréciés | Prêts bruts en souffrance mais non dépréciés | Prêts dépréciés bruts | Provisions individuelles | Provision collective ⁽²⁾ | Prêts nets |
|--|---|--|-----------------------|--------------------------|-------------------------------------|------------|
| Hypothécaires résidentiels | 4 260 \$ | 55 \$ | 8 \$ | 5 \$ | 2 \$ | 4 316 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 16 764 | 711 | 72 | - | 136 | 17 411 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 36 986 | 22 | 4 | 4 | 51 | 36 957 |
| | 58 010 \$ | 788 \$ | 84 \$ | 9 \$ | 189 \$ | 58 684 \$ |

⁽¹⁾ Suite à l'adoption de l'IFRS 9 au 1^{er} janvier 2018, tous les prêts inclus dans l'étape 3 du modèle de dépréciation sont considérés comme dépréciés. Selon l'IAS 39, les critères pour considérer un prêt comme déprécié étaient différents.

⁽²⁾ Comprend la provision collective sur prêts dépréciés de 23 M\$.

PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DÉPRÉCIÉS

Le tableau suivant présente la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non dépréciés :

| Au 31 décembre 2017 | De 1 à 29 jours | De 30 à 59 jours | De 60 à 89 jours | 90 jours et plus | Total |
|--|-----------------|------------------|------------------|------------------|--------|
| Hypothécaires résidentiels | 43 \$ | 4 \$ | - \$ | 8 \$ | 55 \$ |
| À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | 559 | 104 | 48 | - | 711 |
| Aux entreprises et aux gouvernements | 21 | 1 | - | - | 22 |
| | 623 \$ | 109 \$ | 48 \$ | 8 \$ | 788 \$ |

PROVISION POUR PERTES DE CRÉDIT

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour pertes de crédit :

| Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017 | Hypothécaires résidentiels | À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers | Aux entreprises et aux gouvernements | Total |
|--|----------------------------|--|--------------------------------------|--------|
| Solde au début de la période | 3 \$ | 148 \$ | 87 \$ | 238 \$ |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | - | 210 | (6) | 204 |
| Radiations et recouvrements | - | (210) | - | (210) |
| Solde à la fin de la période | 3 \$ | 148 \$ | 81 \$ | 232 \$ |
| Composition du solde : | | | | |
| Provision pour pertes sur prêts | 3 \$ | 134 \$ | 56 \$ | 193 \$ |
| Provision pour les éléments hors bilan ⁽¹⁾ | - | 14 | 25 | 39 |

⁽¹⁾ La provision relative aux éléments hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

NOTE 6 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

OBLIGATIONS SÉCURISÉES

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, la Fédération émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. Une entité structurée est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Fédération. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Fédération a accordé du financement à cette entité afin de faciliter l'acquisition de ces actifs. Le financement accordé par la Fédération peut atteindre un montant maximal équivalent à l'encours des prêts détenus par cette entité aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. La Fédération dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation pour l'entité structurée ni pour la Fédération, et ils ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 5 617 M\$ au 30 septembre 2018 (4 517 M\$ au 31 décembre 2017), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

NOTE 7 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Fédération n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels la Fédération peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans, et venant à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

| | Au 30 septembre 2018 | | | | Au 31 décembre 2017 | | | |
|------------------------------|----------------------|--------------------|------------------|------------------|---------------------|--------------------|------------------|------------------|
| | Payables à vue | Payables à préavis | Payables à terme | Total | Payables à vue | Payables à préavis | Payables à terme | Total |
| Particuliers | 2 967 \$ | 51 \$ | 1 176 \$ | 4 194 \$ | 3 154 \$ | 50 \$ | 1 149 \$ | 4 353 \$ |
| Entreprises et gouvernements | 2 944 | - | 42 482 | 45 426 | 3 452 | - | 37 511 | 40 963 |
| Institutions de dépôts | 4 116 | - | 4 062 | 8 178 | 2 757 | - | 4 076 | 6 833 |
| | 10 027 \$ | 51 \$ | 47 720 \$ | 57 798 \$ | 9 363 \$ | 50 \$ | 42 736 \$ | 52 149 \$ |

NOTE 8 – TRANSACTIONS IMPORTANTES

Le 1^{er} avril 2018, la Fédération et un partenariat formé de cinq centrales provinciales de credit unions (les centrales) et du Groupe CUMIS ont conclu une entente de regroupement de leurs investissements dans Financière Credential inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC. Cette transaction a entraîné la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine, détenue en parts égales par la Fédération et le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS.

La participation de la Fédération dans Patrimoine Aviso, d'un montant de 332 M\$ au 1^{er} avril 2018, représente un placement dans une coentreprise et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Les actifs et les passifs transférés par la Fédération au moment de la création du patrimoine Aviso étaient les suivants :

| | Au 1 ^{er} avril 2018 |
|--|-------------------------------|
| Actifs cédés | |
| Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières | 14 \$ |
| Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat | 82 |
| Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières | 630 |
| Immobilisations corporelles | 2 |
| Goodwill | 32 |
| Immobilisations incorporelles | 61 |
| Actifs d'impôt différé | 1 |
| Autres actifs | 96 |
| Total des actifs cédés | 918 \$ |
| Passifs cédés | |
| Passifs d'impôt différé | 14 \$ |
| Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières | 682 |
| Autres passifs | 22 |
| Total des passifs cédés | 718 \$ |

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, un gain de 132 M\$ lié à cette transaction a été comptabilisé au poste « Autres revenus – Autres » de l'état consolidé du résultat.

Les activités de la filiale Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Ethique SEC étaient présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

NOTE 9 – CAPITAL SOCIAL

ÉMISSION DE PARTS

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, la Fédération a procédé à l'émission de 12 433 692 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 124 M\$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission à 125 M\$, moins les frais d'émission de 1 M\$. De plus, la Fédération a émis 14 208 755 parts de capital F d'une valeur de 142 M\$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

RACHAT DE PARTS

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2018, la Fédération a procédé au rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts de capital FED-7 pour une contrepartie en espèces de 5 M\$.

NOTE 10 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

| | Au 30 septembre 2018 | | Au 31 décembre 2017 | |
|---|-------------------------|---|-------------------------|---|
| | Part revenant au Groupe | Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | Part revenant au Groupe | Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle |
| Éléments qui seront reclasés ultérieurement à l'état consolidé du résultat | | | | |
| Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente | s. o. | s. o. | 446 \$ | 21 \$ |
| Pertes nettes non réalisées sur les titres d'emprunt classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ⁽¹⁾ | (35) \$ | (2) \$ | s. o. | s. o. |
| Gains nets non réalisés liés à l'ajustement de l'approche par superposition pour les actifs financiers des activités d'assurance | 174 | 10 | s. o. | s. o. |
| Gains (pertes) nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie | (11) | - | 11 | - |
| Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture | 2 | - | 1 | - |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 130 \$ | 8 \$ | 458 \$ | 21 \$ |

⁽¹⁾ Incluent une provision pour pertes de crédit de 2 M\$ sur les valeurs mobilières classées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

NOTE 11 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Fédération et la manière dont cette dernière atteint ses objectifs relatifs à la gestion des fonds propres proviennent de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotations de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base pour les coopératives de services financiers (ligne directrice) émise par l'AMF.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8,0 %. De plus, son ratio de fonds propres de la catégorie 1 et son ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3,0 %.

Comme l'indique la note 9 « Capital social », la Fédération a émis des parts de capital F en 2018 pour un produit brut de 267 M\$ dont 142 M\$ en paiement des intérêts aux détenteurs ayant fait le choix de recevoir la rémunération en parts.

Au 30 septembre 2018, la Fédération respecte les exigences réglementaires de l'AMF relatives aux ratios de fonds propres et au ratio de levier.

Le tableau qui suit présente le solde des fonds propres réglementaires, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que les ratios de fonds propres de la Fédération :

| (en millions de dollars et en pourcentage) | Au 30 septembre 2018 | Au 31 décembre 2017 |
|---|----------------------|---------------------|
| Fonds propres | | |
| Fonds propres de la catégorie 1A | 10 238 \$ | 9 162 \$ |
| Fonds propres de la catégorie 1 | 10 238 | 9 162 |
| Total des fonds propres | 10 238 | 9 162 |
| Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul des ratios de fonds propres⁽¹⁾ | | |
| Pour les fonds propres de la catégorie 1A | 60 261 | 52 364 |
| Pour les fonds propres de la catégorie 1 | 60 293 | 52 409 |
| Pour le total des fonds propres | 60 325 | 52 445 |
| Actifs pondérés en fonction des risques aux fins du calcul du total des fonds propres⁽¹⁾ | | |
| Risque de crédit | 46 674 | 42 336 |
| Risque de marché | 5 074 | 1 965 |
| Risque opérationnel | 8 577 | 8 143 |
| Total des actifs pondérés en fonction des risques | 60 325 \$ | 52 444 \$ |
| Ratios et exposition du ratio de levier | | |
| Fonds propres de la catégorie 1A | 17,0 % | 17,5 % |
| Fonds propres de la catégorie 1 | 17,0 | 17,5 |
| Total des fonds propres | 17,0 | 17,5 |
| Levier | 7,7 | 7,9 |
| Exposition du ratio de levier | 132 507 \$ | 115 915 \$ |

⁽¹⁾ Tient compte des exigences relatives à la charge AEC qui sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1^{er} janvier 2014. Ils sont respectivement de 80 %, 83 % et 86 %. Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

NOTE 12 – REVENU NET D’INTÉRÊTS ET REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Les informations présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l’IFRS 9 pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2018 et selon l’IAS 39 pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 septembre 2017. Pour plus de renseignements, se référer à la note 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

REVENU NET D’INTÉRÊTS

Le tableau suivant présente la ventilation du revenu net d’intérêts en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

| 2018 | | Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre | | Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre | |
|---|--|--|--|---|--|
| | | | | | |
| Revenu d’intérêts sur les actifs financiers | | | | | |
| Au coût amorti | | 688 \$ | | 1 892 \$ | |
| À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | | 43 | | 122 | |
| À la juste valeur par le biais du résultat net | | 9 | | 27 | |
| | | 740 | | 2 041 | |
| Frais d’intérêts sur les passifs financiers au coût amorti | | 358 | | 938 | |
| | | 382 \$ | | 1 103 \$ | |

REVENUS (PERTES) NETS DE PLACEMENT

Le tableau suivant présente la ventilation des revenus et pertes de placement en fonction du classement des actifs et passifs financiers :

| 2018 | | Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre | | | Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre | | |
|--|---------------|--|--|---------------|---|--|-------|
| | | Produits et frais d’intérêts | Gains (pertes) de juste valeur et autres | Total | Produits et frais d’intérêts | Gains (pertes) de juste valeur et autres | Total |
| Revenus (pertes) nets de placement sur les actifs et passifs financiers | | | | | | | |
| Classés à la juste valeur par le biais du résultat net | 158 \$ | (122) \$ | 36 \$ | 292 \$ | (179) \$ | 113 \$ | |
| Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net | 129 | (447) | (318) | 374 | (559) | (185) | |
| Classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | 35 | (14) | 21 | 101 | (17) | 84 | |
| Au coût amorti et autres | 37 | 11 | 48 | 110 | 90 | 200 | |
| | 359 \$ | (572) \$ | (213) \$ | 877 \$ | (665) \$ | 212 \$ | |

Les informations comparatives présentées dans les tableaux suivants ont été établies selon l’IAS 39.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d’instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l’état consolidé du résultat :

| 2017 | | Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre | | Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre | |
|------------------------------------|--|--|--|---|--|
| | | | | | |
| Revenus | | | | | |
| Revenu net d’intérêts | | 9 \$ | | 30 \$ | |
| Revenus (pertes) nets de placement | | 17 | | 24 | |
| | | 26 \$ | | 54 \$ | |

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant d’instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l’état consolidé du résultat :

| 2017 | | Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre | | Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre | |
|------------------------------------|--|--|--|---|--|
| | | | | | |
| Revenus | | | | | |
| Revenu net d’intérêts | | 4 \$ | | 10 \$ | |
| Revenus (pertes) nets de placement | | (457) | | 328 | |
| | | (453) \$ | | 338 \$ | |

Pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2017, des revenus nets sur les titres disponibles à la vente de 66 M\$, tout comme des revenus nets sur les titres disponibles à la vente de 325 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2017 sont inclus dans le résultat net sous la rubrique « Revenus (pertes) nets de placement » à l’état consolidé du résultat.

NOTE 13 – INFORMATION SECTORIELLE

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les tableaux suivants présentent un sommaire des résultats financiers de la Fédération par secteurs d'activité :

| | Particuliers et Entreprises | | Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | | Assurance de dommages | | Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins | | Consolidé | |
|---|-----------------------------|--------------|---|---------------|-----------------------|---------------|---|--------------|---------------|---------------|
| | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| Pour les périodes de trois mois terminées le 30 septembre | | | | | | | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 286 \$ | 278 \$ | 1 \$ | 1 \$ | - \$ | - \$ | 95 \$ | 85 \$ | 382 \$ | 364 \$ |
| Primes nettes | - | - | 1 209 | 1 078 | 1 120 | 967 | (41) | (38) | 2 288 | 2 007 |
| Autres revenus | 411 | 388 | 157 | (17) | 45 | 239 | 135 | 204 | 748 | 814 |
| Revenu total | 697 | 666 | 1 367 | 1 062 | 1 165 | 1 206 | 189 | 251 | 3 418 | 3 185 |
| Dotation à la provision pour pertes de crédit | 74 | 72 | (1) | - | - | - | - | - | 73 | 72 |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance | - | - | 573 | 357 | 803 | 643 | 4 | - | 1 380 | 1 000 |
| Frais autres que d'intérêts | 522 | 477 | 572 | 564 | 271 | 205 | 233 | 187 | 1 598 | 1 433 |
| Excédents d'exploitation | 101 | 117 | 223 | 141 | 91 | 358 | (48) | 64 | 367 | 680 |
| Impôts sur les excédents | 29 | 31 | 49 | 20 | 21 | 40 | (31) | (2) | 68 | 89 |
| Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres | 72 \$ | 86 \$ | 174 \$ | 121 \$ | 70 \$ | 318 \$ | (17) \$ | 66 \$ | 299 \$ | 591 \$ |
| dont : | | | | | | | | | | |
| Part revenant au Groupe | 72 \$ | 86 \$ | 174 \$ | 121 \$ | 57 \$ | 303 \$ | (17) \$ | 66 \$ | 286 \$ | 576 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | - | 13 | 15 | - | - | 13 | 15 |

| | Particuliers et Entreprises | | Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | | Assurance de dommages | | Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins | | Consolidé | |
|---|-----------------------------|---------------|---|---------------|-----------------------|---------------|---|---------------|-----------------|-----------------|
| | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| Pour les périodes de neuf mois terminées le 30 septembre | | | | | | | | | | |
| Revenu net d'intérêts | 835 \$ | 808 \$ | 3 \$ | 1 \$ | - \$ | 1 \$ | 265 \$ | 237 \$ | 1 103 \$ | 1 047 \$ |
| Primes nettes | - | - | 3 542 | 3 318 | 3 252 | 2 913 | (117) | (119) | 6 677 | 6 112 |
| Autres revenus | 1 294 | 1 203 | 1 496 | 1 680 | 111 | 365 | 425 | 551 | 3 326 | 3 799 |
| Revenu total | 2 129 | 2 011 | 5 041 | 4 999 | 3 363 | 3 279 | 573 | 669 | 11 106 | 10 958 |
| Dotation à la provision pour pertes sur créances | 230 | 204 | (5) | - | - | - | - | - | 225 | 204 |
| Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance | - | - | 2 407 | 2 720 | 2 352 | 1 956 | 4 | (1) | 4 763 | 4 675 |
| Frais autres que d'intérêts | 1 561 | 1 460 | 1 772 | 1 721 | 828 | 850 | 633 | 557 | 4 794 | 4 588 |
| Excédents d'exploitation | 338 | 347 | 867 | 558 | 183 | 473 | (64) | 113 | 1 324 | 1 491 |
| Impôts sur les excédents | 89 | 92 | 156 | 105 | 35 | 75 | (78) | (16) | 202 | 256 |
| Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres | 249 \$ | 255 \$ | 711 \$ | 453 \$ | 148 \$ | 398 \$ | 14 \$ | 129 \$ | 1 122 \$ | 1 235 \$ |
| dont : | | | | | | | | | | |
| Part revenant au Groupe | 249 \$ | 255 \$ | 711 \$ | 452 \$ | 115 \$ | 365 \$ | 14 \$ | 129 \$ | 1 089 \$ | 1 201 \$ |
| Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle | - | - | - | 1 | 33 | 33 | - | - | 33 | 34 |

ACTIFS SECTORIELS

| | Particuliers et Entreprises | | Gestion de patrimoine et Assurance de personnes | | Assurance de dommages | | Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins | | Consolidé | |
|-----------------------------|-----------------------------|------------------|---|------------------|-----------------------|------|---|------|-----------|------|
| | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| Au 30 septembre 2018 | 58 886 \$ | 43 621 \$ | 13 042 \$ | 44 696 \$ | 160 245 \$ | | | | | |
| Au 31 décembre 2017 | 51 696 \$ | 42 005 \$ | 13 138 \$ | 38 901 \$ | 145 740 \$ | | | | | |

INFORMATION GÉNÉRALE

Fédération des caisses Desjardins du Québec

100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec)
G6V 7N5 Canada
Téléphone : 514 281-7000
www.desjardins.com

The English version of this quarterly report is available upon request.